



Assemblée Permanente  
des Chambres  
d'Agriculture du Mali



Centre de coopération  
Internationale en Recherche  
Agronomique pour le  
Développement



## **Etude de capitalisation sur les expériences de conseil agricole au Mali**

**Michel Havard, Consultant CIRAD**  
**Yacouba Coulibaly, Consultant National**  
**Patrick Dugué, Consultant CIRAD**

**Mai 2006**

## Résumé

Le Programme d'Amélioration des Systèmes d'Exploitation en zone cotonnière (PASE) et l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM) ont sollicité le Cirad pour appuyer le Volet « conseil à l'Exploitation familiale » (CEF) en 2006. L'appui apporté par le Cirad vise à améliorer les performances du dispositif de conseil expérimenté dans le cadre du PASE et à contribuer à la réflexion sur la construction de dispositifs de conseil originaux et novateurs avec les différents opérateurs de développement au Mali dont l'APCAM. Cet appui comprend entre autres, la mise en place d'un groupe de travail sur le conseil et un travail de capitalisation des expériences de conseil agricole au Mali et dans la sous-région.

Le travail s'est déroulé en quatre temps entre janvier et mai 2006 :

- i) une mission de lancement de l'étude en janvier 2006 par un consultant du CIRAD et le consultant national ;
- ii) des rencontres avec les opérateurs de conseil en mars par le consultant national,
- iii) l'organisation par l'APCAM et l'animation par le CIRAD d'un atelier sur la capitalisation des expériences de conseil au Mali du 4 au 6 avril à Sikasso et
- iv) la rédaction de la synthèse de l'étude par le CIRAD en mai.

## Vulgarisation et conseil

Vu les confusions souvent enregistrées, il est important de rappeler ce que l'on attend par vulgarisation, conseil, conseil de gestion (CdG) et conseil à l'exploitation familiale (Cef).

On a longtemps parlé (et encore aujourd'hui) de vulgarisation, terme auquel s'adjoignent parfois les qualificatifs de « technique » ou de « masse ». *« La vulgarisation en Afrique a souvent été entendue comme le moyen de faire adopter par les producteurs des techniques mises au point par la recherche agronomique, grâce à un dispositif d'encadrement organisé à différentes échelles géographiques ».*

Le conseil a pour fonction d'aider le producteur à atteindre ses objectifs. Il s'agit ici d'apporter un regard extérieur au paysan concernant sa situation et ses possibilités. Ce conseil peut prendre différentes formes : techniques, économiques...

Le Conseil de gestion peut être défini comme une aide à la décision au cours d'un processus d'apprentissage faisant évoluer les représentations de l'agriculteur avec les étapes suivantes : prévision, action, évaluation des conséquences de la décision, confirmation ou modification des représentations. Kleene le définit comme suit : *"Méthode de vulgarisation qui prend en compte l'ensemble de la situation d'une exploitation et cherche, en dialogue avec le paysan, un cheminement d'amélioration qui s'étend souvent sur plusieurs années."*

Lors de l'atelier sur le conseil à l'exploitation tenu en 2001 au Bénin, le terme conseil de gestion (CdG), jugé trop restrictif, car connoté «comptabilité-gestion», ne reflétait pas la diversité des expériences présentées par les participants. Il a été proposé, à l'avenir, d'employer le terme de conseil aux exploitations familiales (Cef) qui recouvre plusieurs types de conseil conçus et mis en œuvre dans des contextes différents et selon des approches distinctes.

## Le groupe de travail

L'idée de mettre en place un groupe de travail sur le conseil agricole a été soulevée le jeudi 12 janvier lors de la réunion de lancement. La création de ce groupe de travail vise à le rendre acteur de la réflexion sur le conseil agricole. Il a été proposé que ce groupe soit :

- i) présidé par un représentant (un élu) des paysans et s'implique dans l'organisation de l'atelier de capitalisation (choix des thèmes et questions à discuter),
- ii) composé des structures et organismes de l'Etat du Ministère de l'Agriculture, mais aussi des projets, des organisations non gouvernementales, des organisations de producteurs, des chambres d'agriculture, des organismes de formation et des prestataires impliqués dans l'appui aux producteurs.

Les deux réunions du 12 janvier et du 23 mars entre les organismes ci-dessus n'ont pas permis de mettre en place de façon formelle le groupe. Il est donc urgent de le faire ; l'APCAM doit faire un courrier aux institutions impliquées en rappelant les règles ci-dessous et en faisant des propositions à discuter par le groupe. Pour que ce groupe vive, les institutions de divers secteurs de la production agricole (au sens large) doivent s'engager fermement, nommer des représentants permanents. Les producteurs et leurs OP doivent participer activement au groupe, y avoir leur place. **Un animateur à plein temps ou temps partiel basé a l'APCAM doit être en charge de ce dossier. Enfin des moyens financiers (du PASE ?) doivent être mobilisés pour le fonctionnement du groupe, au moins pour 2 à 3 réunions en 2006.** Dans un premier temps, pour démarrer rapidement ses activités, le groupe de travail pourrait constituer un noyau de 4 à 5 personnes représentants les structures les plus impliqués dans les activités de conseil, en zone cotonnière et en zone Office du Niger.

Des propositions d'activités du groupe, non exhaustives, à discuter ont été émises à la fin de l'atelier de Sikasso en avril :

- i) engager une réflexion sur l'alphabétisation et la formation des producteurs ;
- ii) faire circuler l'information sur le conseil : projets, outils, expériences ;
- iii) initier un travail sur l'impact du conseil ;
- iv) faire l'inventaire des formations existantes et les adapter pour le conseil en prenant en compte la stratégie nationale de la formation agricole ;
- v) préparer un atelier sur les démarches de conseil à l'intention des producteurs.

En appui à ce groupe, le CIRAD va contribuer à la mise en réseau des opérateurs. Pour ce faire, il assurera une veille sur le conseil dans la sous-région. Un premier travail de veille a été réalisé à l'occasion de cette étude par la production d'un CD ROM.

## Le bilan des expériences de conseil au Mali et dans la sous-région

L'analyse des expériences de CEF au Mali rejoint les analyses menées en Afrique de l'Ouest du Centre. La vulgarisation et plus globalement le conseil ont été fortement affectés par le désengagement de l'Etat ; de plus les anciens dispositifs et démarches ne correspondant plus aux besoins et attentes des producteurs, leurs coûts de fonctionnement sont élevés, etc. Au Mali, les plus anciennes expériences de conseil à l'exploitation sont aussi touchées : l'expérience CMDT vivote, la démarche et les outils ont besoin d'être renouvelés, les Centres de Prestations de Services (PCPS) fonctionnent difficilement suite à l'arrêt des financements de l'Agence Française de Développement (AFD) en 2004. Les expériences récentes toutes sur projet et donc sur des zones et pour des périodes limitées, sont du conseil à l'exploitation

(PASE), de la formation par la pratique, champs écoles (GIPD), ou des parcelles et essais de démonstration (PASAOP). La mise en œuvre des expériences récentes de conseil, est confrontée à des difficultés de gouvernance et de prise en charge et de pérennisation du dispositif.

Que ce soit au Mali ou dans la sous-région, la difficulté majeure à la pérennisation du service est la prise en charge financière du coût de ce service. Le coût annuel du conseil par exploitation varie du simple au double selon les expériences ou projets (de 60 000 à 120 000 FCFA). Il est élevé si on le compare au revenu annuel moyen des exploitations agricoles adhérents à ces groupes CEF (entre 300 000 fcfa/an et 800 000 FCFA/an en moyenne). Pour limiter le coût du conseil, condition nécessaire à la pérennisation des dispositifs, différentes équipes envisagent d'augmenter le nombre d'exploitations pris en charge par conseiller. Pour un dispositif ayant plusieurs années d'expérience, un conseiller pourrait intervenir auprès de 40 à 100 exploitations voire 200. Le coût du conseil pourrait alors diminuer autour de 20 000 à 40 000 FCFA/an/exploitation. Dans l'ensemble des expériences analysées, la répartition du coût du conseil entre les différentes parties prenantes (producteur adhérent, OP, Etat, filière, projet, etc...) montre :

- i) les difficultés des gestionnaires des dispositifs CEF pour récupérer les cotisations des adhérents (de 2 000 à 12 000 FCFA/an selon les cas) même lorsque cela avait été prévu et annoncé aux paysans ;
- ii) que l'engagement financier des OP (le groupement de base, l'Union, etc... est rare car le CEF intéresse une minorité d'agriculteurs ;
- iii) que l'Etat et des sociétés publiques contribuent dans quelques cas : SOFITEX au Burkina-Faso et SODECOTON au Cameroun.

Au Mali des expériences intéressantes de recours à des prestataires pour assurer le conseil sont en cours, mais encore trop récentes pour en tirer des conclusions et enseignements. Mais déjà, ces prestataires, comme les autres structures pratiquant le conseil rencontrent des difficultés pour trouver des ressources humaines compétentes dans ce domaine.

## **Conclusions et propositions d'action**

La première chose à faire, la plus importante est d'assurer la formation des paysans (éducation de base, alphabétisation, formation professionnelle), préalable indispensable à toute action de développement durable, et particulièrement pour le conseil à l'exploitation familiale ; formation insuffisamment prise en compte, voire négligée aujourd'hui, par les structures de l'Etat et les bailleurs de fonds.

Il ressort aussi un besoin important de réflexion sur l'appui aux producteurs (formation, vulgarisation, conseil) au Mali, qui pourrait être confié à un comité de réflexion sur la vulgarisation, dans lequel un groupe de travail serait chargé du conseil agricole. Plusieurs points devraient être abordés par le groupe de travail.

En matière de gouvernance et de financement, le groupe doit continuer la réflexion sur les montages institutionnels permettant d'assurer la pérennisation de ce service de conseil pour lequel se posent les questions de :

- (i) l'implication des communes rurales et des filières pouvant dégager des ressources régulières de façon régulières par prélèvement, fiscalité etc.
- (ii) la disponibilité en ressources humaines compétentes (appuis à l'émergence de ces compétences au sein des OP, des prestataires, etc).

Dans le but de réduire les coûts de ce conseil, il est important de mettre en place des mécanismes de démultiplication des activités du conseiller (animateur-relais, animateur-

paysan, etc) qui restent à construire, les expériences passées n'étant pas concluantes : difficultés de reconnaissances des animateurs-paysans par les autres paysans, niveaux insuffisants pour l'application de la démarche.

Sans attendre les résultats de ces réflexions, il faut privilégier, dès à présent, une option qui a fait ses preuves et qui continue à le faire, c'est-à-dire l'ancrage du CEF au sein de filières organisées (coton, riz, maraîchage, fruits et élevage péri-urbain) avec des opérateurs installés dans la durée et des interprofessions, car il n'est pas envisageable aujourd'hui que les producteurs prennent en charge la totalité de ce service. Ceci veut dire que la zone cotonnière et la zone Office du Niger sont celles où le conseil à l'exploitation semble indiqué, voire aussi certaines zones péri-urbaines dynamiques de production de légumes, de fruits et d'élevage où les producteurs sont organisés, et disposent de revenus relativement importants. Pour les autres zones, beaucoup moins intégrées au marché et où les paysans sont peu organisés, l'accent doit être mis dans un premier temps sur l'alphabétisation et la formation des paysans par la pratique au travers de démarches de groupes autour de champs écoles et d'expérimentation paysanne, dont la quasi-totalité des coûts doivent être subventionnés ; la prise en charge par les producteurs ne pouvant concerner qu'une petite partie.

En terme de démarche, il est important de rappeler qu'il n'y a pas un seul type de conseil, une seule méthode et des outils passe-partout. Il est important et judicieux de maintenir une diversité de dispositifs correspondants à la diversité des situations rencontrées. Le recours aux langues locales lorsqu'elles sont pratiquées, est à coupler avec des interventions en matière d'alphabétisation fonctionnelle. Jusqu'à présent, les méthodes et outils de suivi et d'évaluation ne permettent pas de mettre facilement en évidence l'intérêt de la démarche en terme d'amélioration des performances techniques et économiques des exploitations. Il reste à convaincre les financeurs du conseil de l'intérêt de cette démarche pour qu'ils s'engagent dans la durée, et pour ce faire, mesurer avec eux les impacts techniques et économiques qu'elle engendre. Ces deux points, nécessitent l'implication de la recherche pour l'adaptation de la démarche et des outils aux situations rencontrées, mais aussi pour alimenter le conseil en thèmes et modules à développer, pour actualiser les références sur les exploitations agricoles, pour analyser les processus de capitalisation des connaissances, et enfin, pour l'évaluation des impacts.

Dans le domaine des ressources humaines, il est nécessaire de mettre en place dans les différents cursus de formation agricole (Universités, écoles d'agriculture, etc), des enseignements sur les démarches de vulgarisation, et particulièrement sur le conseil à l'exploitation.

Ces constructions ont par ailleurs besoin de temps et de continuité dans l'action pour aboutir à des résultats convaincants.

**Mots clés.** Conseil, vulgarisation, Mali, Afrique de l'Ouest, Afrique Centrale

Les consultants (Michel Havard, Yacouba Coulibaly, Patrick Dugué) remercient l'APCAM, le PASE et l'AFD pour leur appui et leur disponibilité, sans lesquels cette étude n'aurait pu se réaliser dans d'aussi bonnes conditions. Ils remercient aussi tous les paysans et leurs organisations, ainsi que tous les responsables et agents des structures, projets et organismes qui ont accepté de leur consacrer du temps et de leur fournir les informations et les documents rappelés dans cette étude.



## Sommaire

<b>Chapitre 1. Introduction .....</b>	<b>1</b>
1.1. Rappel sur les notions de vulgarisation et conseil.....	2
1.1.1. La vulgarisation.....	2
1.1.2. Le conseil et le conseil de gestion .....	2
1.1.3. Complémentarité entre la vulgarisation et le conseil .....	3
<b>Chapitre 2. La création et le fonctionnement du groupe de travail .....</b>	<b>5</b>
2.1. Constitution et fonctionnement du groupe.....	5
2.2. Atelier sur la capitalisation des expériences de conseil.....	6
<b>Chapitre 3. Quelques enseignements d'expériences de Conseil à l'Exploitation Familiale menées en Afrique de l'Ouest et du Centre.....</b>	<b>9</b>
3.1. Une priorité accordée aux régions et aux exploitations relativement favorisées .....	9
3.2. Des choix méthodologiques aboutissant à plusieurs types de Conseil .....	12
3.2.1. Un conseil de gestion axé sur les aspects comptables et économiques de l'exploitation .....	12
3.2.2. Un conseil aux exploitations familiales axé sur la formation des agriculteurs et le conseil technico-économique .....	13
3.2.3. Des convergences entre les diverses expériences .....	13
3.3. Le Positionnement institutionnel du Conseil à l'exploitation .....	14
3.3.1. La situation actuelle des différentes expériences décrites en 2001 .....	14
3.3.2. L'émergence de 3 types d'organisation du CEF.....	17
3.4. Financement et pérennité du conseil.....	19
3.4.1. Les coûts actuels .....	19
3.4.2. Quelques pistes pour assurer la pérennité des dispositifs de conseil.....	21
3.4.3. Le besoin d'évaluer les activités de conseil et de mesurer leurs impacts.....	23
3.5. En Conclusion .....	24
<b>Chapitre 4. Les expériences de conseil au Mali.....</b>	<b>26</b>
4.1. Synthèse des expériences de conseil au Mali.....	26
4.1.1. L'expérience CNOP .....	26
4.1.2. La CMDT et l'OHVN.....	28
4.1.3. Zone Office du Niger.....	31
4.1.4. L'approche Gestion Intégrée de la Production et des Déprédateurs (GIDP) .....	36
4.1.5. PASE.....	37
4.1.6. PASAOP .....	38
4.2. Les démarches, méthodes et outils de conseil à l'exploitation .....	40
4.2.1. Formation par la pratique au moyen d'approches participatives .....	40
4.2.2. Le conseil de gestion IER/CMDT.....	40
4.2.3. Le conseil PCPS/URDOC.....	40
4.3. Mettre en relation ces expériences de conseil avec une analyse de la diversité des exploitations concernées.....	41

4.4.	Dispositifs permettant d'organiser le conseil et d'assurer sa pertinence .....	43
4.5.	Analyser les forces et faiblesses de chaque expérience de conseil.....	44
4.6.	Analyser les profils de prestataires/conseillers correspondant aux différents types de conseil et discuter de leur adaptation .....	44
4.7.	Analyser les mécanismes de financement correspondant aux différents dispositifs de conseil et discuter de leur viabilité.....	45
<b>Chapitre 5. Des pistes d'action pour le développement des démarches de CEF et de conseil/vulgarisation au Mali. ....</b>		<b>46</b>
5.1.	Le groupe de travail.....	47
5.2.	Un préalable, relancer l'alphabétisation des producteurs.....	47
5.3.	Continuer les réflexions sur l'appui aux producteurs .....	47
5.4.	La gouvernance et le fonctionnement des dispositifs .....	48
5.4.1.	L'implication des organisations paysannes .....	49
5.4.2.	L'implication des communautés rurales.....	49
5.4.3.	La mise en place de centres de prestations de service, de bureaux de prestataires.....	50
5.5.	Les démarches et outils de conseil.....	50
5.5.1.	Préalables .....	50
5.5.2.	Les étapes.....	51
5.6.	Diversifier les profils des conseillers.....	51
5.7.	Des besoins renouvelés de recherche .....	52
<b>Bibliographie 53</b>		
<b>Annexe 1.</b>	<b>Liste des sigles et abréviations .....</b>	<b>55</b>
<b>Annexe 2.</b>	<b>TDR appui du Cirad à l'APCAM pour la capitalisation des expériences de conseil agricole au Mali et au volet « Tests de conseil à l'exploitation familiale » du PASE.....</b>	<b>56</b>
<b>Annexe 3.</b>	<b>Compte-rendu de la réunion de lancement de l'étude de capitalisation des différents types de conseil agricole au Mali et dans la sous-région .....</b>	<b>62</b>
<b>Annexe 4.</b>	<b>Compte-rendu de la réunion du groupe de travail sur conseil agricole au Mali et dans la sous-région.....</b>	<b>67</b>
<b>Annexe 5.</b>	<b>Expérience OHVN.....</b>	<b>70</b>
<b>Annexe 6.</b>	<b>Résumé « Etude des systèmes agraires et typologie des systèmes de production agricole dans la région cotonnière du Mali. Marc Dufumier, 2005 ». ....</b>	<b>71</b>
<b>Annexe 7.</b>	<b>Guide du conseiller en gestion aux exploitations familiales, modules et thèmes .....</b>	<b>72</b>
<b>Annexe 8.</b>	<b>Analyse comparative de différents dispositifs de conseil envisageables.....</b>	<b>73</b>
<b>Annexe 9.</b>	<b>La notion de réseau d'échanges entre paysans.....</b>	<b>74</b>
<b>Annexe 10.</b>	<b>Compte-rendu de l'atelier de capitalisation des expériences de conseil agricole au Mali et dans la sous-région. ....</b>	<b>75</b>

<b>Déroulement de l'atelier .....</b>	<b>75</b>
<b>Questions posées après les présentations des expériences Mali et sous-régionales .....</b>	<b>76</b>
<b>Résumé des présentations complémentaires sur le conseil à la CMDT, l'OHVN, la CNOP et KAFO JIGINEW et des Paysans en conseil PASE et PASAOP .....</b>	<b>78</b>
<b>Interventions des Paysans des expériences de conseil PASE et PASAOP .....</b>	<b>80</b>
<b>Thème 1. Les besoins en conseils, méthodes et outils .....</b>	<b>81</b>
<b>Thème 2. Gestion des dispositifs, gouvernance et financement .....</b>	<b>84</b>
<b>Thème 3. Les besoins en ressources humaines pour développer le conseil agricole.....</b>	<b>87</b>
<b>Participants à l'atelier de capitalisation des expériences de conseil agricole.....</b>	<b>90</b>

### **Liste des tableaux**

Tableau 1. Comparaison du <i>Training &amp; Visit System</i> et du CEF.....	4
Tableau 2. Situation des différentes expériences en 2001 .....	10
Tableau 3. Paysans concernés par le CEF et niveau d'alphabétisation .....	11
Tableau 4. Caractéristiques des exploitations en CEF en zone cotonnière du Cameroun. ...	11
Tableau 5. Synthèse des expériences récentes de conseil au Mali.....	27
Tableau 6. Evolution du dispositif de conseil de gestion aux exploitations agricoles familiales.....	34
Tableau 7. Participants à la réunion de lancement de l'étude capitalisation le 12 janvier .....	65
Tableau 8. Liste des participants à la réunion du groupe de travail du 23 mars .....	69

### **Liste des figures**

Figure 1. Le cycle de la gestion.....	13
Figure 2. Coût du conseil en 2001 et perspectives .....	20
Figure 3. Nombre d'exploitations par conseiller .....	20
Figure 4. Proposition d'organisation du conseil à l'exploitation dans le cas PAOPC (phase 3) Burkina Faso .....	23
Figure 5. Représentation schématique de la répartition des exploitations agricoles et de celles en conseil en fonction de leurs objectifs.....	42
Figure 6. Les réseaux d'échange paysans.....	74



## Chapitre 1. Introduction

Le PASE et l'APCAM ont sollicité le Cirad pour appuyer le Volet « conseil à l'Exploitation familiale (CEF) durant l'année 2006 (TRD annexe 2).

L'appui apporté par le Cirad vise à améliorer les performances du dispositif de conseil expérimenté dans le cadre du PASE et à contribuer à la réflexion sur la construction de dispositifs de conseil originaux et novateurs avec les différents opérateurs de développement au Mali dont l'APCAM.

Cet appui comprendra trois activités complémentaires :

1. un travail de capitalisation des expériences de conseil agricole au Mali et dans la sous-région débouchant sur un atelier de restitution et d'échanges avec les différents opérateurs concernés ;
2. un appui au volet « Tests de conseil à l'exploitation familiale » du PASE programmé jusqu'en fin 2006

Cette synthèse porte sur l'activité 1 : capitalisation des expériences de conseil agricole au Mali et dans la sous-région.

Le travail s'est déroulé comme suit :

- mission de lancement de l'étude en janvier 2006 par un consultant du CIRAD et le consultant national (Havard et Coulibaly, 2006) ;
- Rencontre avec les opérateurs de conseil en mars par le consultant national ;
- Rédaction de la synthèse provisoire par le CIRAD ;
- mission pour l'animation d'un atelier de restitution portant sur la capitalisation des expériences de conseil (Sikasso 4 au 6 avril 2006 : 2 experts Cirad + consultant malien), visant à partager avec tous les acteurs concernés les informations sur les méthodes, les outils et les orientations en matière d'appui-conseil aux exploitations ;
- Rédaction du rapport final de capitalisation prenant en compte les observations formulées au cours de l'atelier et production d'un CD-Rom comprenant outre ce rapport divers documents sur le conseil à l'exploitation utiles aux opérateurs de développement et aux décideurs

A ce stade, il est important de rappeler que les discussions lors de la réunion de lancement portant sur l'extension de l'étude à l'ensemble du Mali, et aux expériences de vulgarisation au sens large ont abouti à des réactions de plusieurs participants allant dans le même sens. *« Cette étude ayant une durée limitée ne peut tout aborder. Elle fait le point à un moment donné sur des expériences de conseil, mais le travail de capitalisation ne s'arrête pas là. Il doit continuer après cette étude sur d'autres expériences de vulgarisation »*. Il est donc important que :

- l'étude en cours permette de donner un cadre méthodologique, définisse des orientations pour de futures études afin de continuer la capitalisation sur une période de un à deux ans
- les ministères, les offices, et sociétés concernés fournissent les informations sur les grandes expériences ; nous ne partons pas de zéro car il existe des documents de capitalisation sur la vulgarisation.

## 1.1. Rappel sur les notions de vulgarisation et conseil

Avant toute chose, il est apparu important de rappeler ce que l'on attend par vulgarisation, conseil, conseil de gestion (CdG) et conseil à l'exploitation familiale (Cef) pour faciliter les discussions et échanges ultérieurs. En effet, comme vous le verrez dans le texte, le mot conseil est utilisé un peu à toutes les « sauces » ; la description des démarches et des activités montrant par la suite que tout ne relève par d'une démarche de conseil. C'est pourquoi, ce mot est souvent mis entre guillemet dans la présentation de certaines expériences : « conseil »

### 1.1.1. La vulgarisation

Le vocable associé aux différentes démarches d'appui aux producteurs ruraux n'est pas neutre, d'autant que rares sont les définitions reconnues par tous. On a longtemps parlé (et encore aujourd'hui) de vulgarisation, terme auquel s'adjoignent parfois les qualificatifs de « technique » ou de « masse ». *« La vulgarisation en Afrique a souvent été entendue comme le moyen de faire adopter par les producteurs des techniques mises au point par la recherche agronomique, grâce à un dispositif d'encadrement organisé à différentes échelles géographiques »* (Mercoiret, 1994).

Le schéma pyramidal de vulgarisation des sociétés cotonnières d'Afrique Francophone ou le système « *Training & Visit* » de la Banque Mondiale répondent à cette définition. Le paysan, premier (ou dernier) maillon de la chaîne voit son rôle réduit à l'exécution des différentes opérations préconisées par la structure. Ces méthodes ont fortement contribué à la diffusion d'innovations techniques, mais elles ne permettent pas d'une part de faire remonter l'information concernant les pratiques et objectifs des agriculteurs, préalable pourtant indispensable au diagnostic du fonctionnement de l'exploitation, donc au conseil et d'autre part de faire évoluer la gestion de l'exploitation agricole (les décisions portant sur le choix d'assolement, l'organisation du travail, les investissements, etc.).

### 1.1.2. Le conseil et le conseil de gestion

Le conseil a pour fonction d'aider le producteur à atteindre ses objectifs (Chombart de Lauwe et al, 1963). Il s'agit ici d'apporter un regard extérieur au paysan concernant sa situation et ses possibilités. Ce conseil peut prendre différentes formes : techniques, économiques...

Dans le langage courant, la notion de gestion est souvent réduite aux aspects économiques et financiers. L'assimilation gestion/comptabilité est d'ailleurs fréquente, position renforcée en Afrique par le fait que la dénomination conseil de gestion renvoie souvent à des pratiques de vérification des comptes des organisations de producteurs (OP) dans le souci de transparence vis-à-vis des membres. En fait, la gestion renvoie à une problématique plus générale puisqu'elle concerne le pilotage de l'exploitation. Elle peut être considérée comme la mise en cohérence des objectifs, des moyens et des connaissances du décideur. Gérer c'est décider, faire des choix en fonction d'objectifs, de moyens (atouts, contraintes) et de la perception de ce "qu'il serait possible de faire" compte tenu de ces données (Goud, 1997). Mais il y a souvent décalage entre l'optimisation du fonctionnement d'un modèle d'exploitation envisageable par des moyens informatique et la décision a priori rationnelle et celle du décideur qui dépends de nombreux facteurs sociaux, les aléas etc....

Le Conseil de gestion peut être défini comme une aide à la décision au cours d'un processus d'apprentissage faisant évoluer les représentations de l'agriculteur avec les étapes suivantes : prévision, action, évaluation des conséquences de la décision, confirmation ou modification des représentations. Kleene (1982) le définit comme suit : *"Méthode qui prend en compte l'ensemble de la situation d'une exploitation et cherche, en dialogue avec le paysan, un cheminement d'amélioration qui s'étend souvent sur plusieurs années."* Seul le

dialogue avec les paysans permettra d'accéder à leurs modes de raisonnement et leurs représentations donc d'identifier les facteurs de blocage ou les conditions de réussite de l'action envisagée. Il permet la confrontation entre le référentiel du conseiller et celui du (ou des) producteurs ; cette confrontation doit combiner nécessité du dialogue et de l'opérationnalité. Le conseiller ne se comporte pas en expert face à un producteur qui exécute, il dialogue avec lui et l'accompagne dans la réalisation de son projet. Le conseiller ne vient donc pas avec une solution toute faite mais il analyse le système pour en faire ressortir les points faibles (fonction de diagnostic) et trouver la solution adaptée. Ceci ne peut se faire que progressivement, c'est-à-dire sur un pas de temps de plusieurs années. L'impact du Conseil de gestion doit donc être appréhendé à moyen et long terme.

Lors de l'atelier sur le conseil à l'exploitation tenu du 19 au 23 novembre 2001 (Dugué et Faure 2003), le terme conseil de gestion (CdG), jugé trop restrictif, car connoté «comptabilité-gestion», ne reflétait pas la diversité des expériences présentées par les participants. Il a été proposé, à l'avenir, d'employer le terme de conseil aux exploitations familiales (Cef) qui recouvre plusieurs types de conseil conçus et mis en œuvre dans des contextes différents et selon des approches distinctes. Celui-ci s'efforce de renverser la perspective, en vigueur depuis de nombreuses années, qui faisait du technicien, adossé aux systèmes de recherche, le vecteur central du transfert de technologies vers les agriculteurs.

### **1.1.3. Complémentarité entre la vulgarisation et le conseil**

Sans s'opposer aux différentes modalités de transfert de technologies à travers la «vulgarisation classique», rendues souvent nécessaires face à l'évolution rapide de l'environnement de la production (raréfaction des terres, augmentation des intrants par exemple) le Cef est plutôt complémentaire. Il permet de renforcer la capacité du producteur à maîtriser le fonctionnement de son exploitation, à améliorer ses pratiques en combinant innovations paysannes et innovations extérieures, à prendre de meilleures décisions pour atteindre les objectifs qu'il se fixe avec sa famille. En ce sens, les démarches de type Cef visent à aller au-delà de la logique de la vulgarisation classique, en dotant les producteurs de capacités à définir leurs besoins, à préciser leurs objectifs tant au sein de leur exploitation que de leur famille, à maîtriser leurs actions et, plus largement, les processus de gestion concernant leurs unités familiales de production.

Dans le tableau ci-après, la comparaison entre le Training & Visit, système de vulgarisation mis en œuvre ces dernières décennies au Mali et qui est proche du système de vulgarisation des sociétés cotonnières et le conseil à l'exploitation permet de voir les similitudes et les différences entre deux extrêmes : la vulgarisation descendante (Training & Visit) et l'implication forte des paysans dans une approche participative (le conseil de gestion). Il est bien entendu qu'entre ces deux extrêmes, il existe de nombreuses approches intermédiaires.

Tableau 1. Comparaison du *Training & Visit System* et du CEF

Caractéristiques		Système national de vulgarisation (T&V)	Conseil à l'exploitation familiale (CEF)
Formations sont essentielles	Agents	Technicien Spécialisé En cascade	Tous les agents « horizontalement »
		Une fois/mois, 1 jour	Deux fois/an, 1 semaine
		En salle	En salle et sur le terrain
	Paysans	De façon descendante des vulgarisateurs aux paysans, puis de façon participative au niveau des groupes de contact	De façon participative - Entre conseiller et groupe de Cdg, - Entre paysans-animateurs et groupes de proximité
		Oral	Ecrit et oral
		Thèmes retenus suite à une enquête auprès des paysans	Thèmes décidés à partir d'une réflexion commune entre agents et paysans
		Tous les 15 jours	Tous les 15 jours
	Groupe cible	- Paysans contacts choisis par l'agent - Extension au sein des groupes de contact	- Paysans alphabétisés volontaires - Extension à des groupes de proximité volontaires, avec paysan-animateur
	Démonstrations	Champs écoles collectifs	Champs des participants Cdg
	Visites		Essentielles
Intra-village		Aux champs écoles	Aux champs des participants
Inter-village		Aucune	Avant introduction de nouveaux thèmes
Thèmes		- 1 à 2 - Essentiellement sur les cultures.	- Plusieurs, en fonction des groupes - Gestion exploitation, cultures, élevage, et aménagement de l'espace
Logistique	Fourniture intrants	- Absente - Supposée assurée spontanément par opérateurs économiques et les banques ...	- Limitée, mais essentielle - Intermédiation. - Appui à un approvisionnement organisé localement, par groupes de paysans. Appui direct limité selon modalité à fixer
	Collecte production	Aucune	Intermédiation, et recherche de solution au niveau local

Source : Inter-Réseaux 1996.

## **Chapitre 2. La création et le fonctionnement du groupe de travail**

L'idée de mettre en place un groupe de travail sur le conseil agricole a été soulevée le jeudi 12 janvier 2006 lors de la réunion de lancement de cette étude. La création de ce groupe de travail vise à le rendre ses membres acteurs de la réflexion sur le conseil agricole. Il doit permettre à ces membres de dialoguer et d'échanger sur l'appui aux exploitations agricoles : quelles méthodes et outils de conseil ? Qui pour les mettre en œuvre ? quels dispositifs ? Comment les financer ? Quelles tâches, quels rôles, quels statuts des conseillers, etc.

Pour ce faire, il a été proposé que ce groupe soit présidé par un représentant (un élu) des paysans et s'implique dans l'organisation de l'atelier de capitalisation (choix des thèmes et questions à discuter), et qu'il soit composé de l'APCAM, la CMDT, l'OHVN, l'ON, l'IER, le CRA, la DNA<sup>1</sup>, le PASE, le PASAOP, de la CNOP, de l'AOPP, de structures de formation et de prestataires privés.

### **2.1. Constitution et fonctionnement du groupe**

L'appui à la constitution du groupe de travail est fondamental, et son fonctionnement doit être précisé rapidement. Cette question du conseil étant très importante pour les années à venir, il est proposé que l'APCAM dégage un conseiller à plein temps sur ce dossier.

S'appuyant sur les recommandations de la réunion du 12 janvier, l'APCAM a organisé le 23 mars avec l'appui du consultant national une réunion du groupe de travail dont l'ordre du jour comprenait plusieurs points :

1. présenter l'aide-mémoire,
2. faire une première restitution des tournées de terrain du consultant national,
3. de réfléchir aux modalités pour rendre opérationnel le groupe (choix du président et du secrétaire),
4. discuter des thèmes qui seront débattus en groupes lors de l'atelier de capitalisation, et permettre de préciser la liste des participants à l'atelier de capitalisation.

Lors de sa présentation, le consultant national a rappelé que la situation délicate de la filière cotonnière, et les perspectives de privatisation n'ont pas facilité la collecte des informations avec la CMDT à cause de l'inquiétude des agents de cette structure sur l'avenir. D'où la nécessité que les structures et institutions concernés par le conseil s'impliquent concrètement dans le groupe, et le reconnaissent comme un outil pour animer la réflexion.

Pour les points 1 et 2, les observations suivantes ont été formulées

- il est important de préciser les éléments de coûts et les impacts du conseil, en fonction bien sûr des éléments disponibles ;
- qu'en est-il des zones non cotonnières et non irriguées ?

A cette question récurrente, il a été répondu que pour l'instant les expériences de conseil en cours n'ont pas ou peu concerné ces zones, mais il est important de les prendre en compte dans les réflexions ultérieures du groupe visant la mise en œuvre de nouvelles activités de conseil.

---

<sup>1</sup> Il a été précisé que la représentation de la DNA prendra en compte les préoccupations de : OPV, DNP, DNGR, DNCN, DNPIA, DNACPN, CSA/PSSA, DNSM, DNSV.

Pour le point 3, comme les représentants des institutions du groupe n'étaient pas tous les mêmes que lors de la première réunion, il a été nécessaire de réexpliquer la raison de mise en place de ce groupe et il n'a pas été possible de discuter du point 3. Il est important de rappeler une proposition faite lors de la réunion du 12 janvier à l'endroit de l'APCAM, et de la mettre en application « *Préparer une lettre aux structures membres de ce groupe pour qu'elles proposent un membre permanent, de préférence le responsable impliqué au plus niveau en matière de vulgarisation et de conseil, et aussi de veiller à rééquilibrer la composition du groupe majoritairement composé des sociétés et structures de l'Etat à l'issue de la réunion de lancement, les organisations paysannes et les prestataires étant insuffisamment représentés* ».

Pour le point 4, l'APCAM, au nom du groupe, a organisé du 4 au 6 avril à Sikasso un atelier sur l'étude de capitalisation.

## 2.2. Atelier sur la capitalisation des expériences de conseil

Les termes de référence de cet atelier ont été élaborés à partir des conclusions de la réunion du groupe et des premiers éléments de synthèse de l'étude. L'atelier a permis de présenter les résultats de l'étude et de favoriser les échanges entre structures intéressées par le conseil agricole afin de définir une stratégie pour le développement du CEF au Mali, mais aussi pour l'organisation d'une capitalisation continue<sup>2</sup>, du suivi des impacts et pour la recherche de solutions de financement durable. Le souci de l'APCAM de délocaliser l'atelier à Sikasso marque une volonté de se rapprocher des producteurs.

Cet atelier a réuni plus de 50 participants d'horizons divers : organisations paysannes, organisations professionnelles, syndicats agricoles, APCAM, Chambres d'agriculture, prestataires de services, projets, organisations non gouvernementales, Structures de l'Etat (DNA, DNPIA, CMDT, IER, OHVN, CNRA, etc.). Aucun des bailleurs de fonds invités n'était représenté. Les producteurs et les responsables d'OP se sont fortement impliqués dans les débats et les interventions des structures publiques ont été très constructives ; voire compte-rendu de l'atelier en Annexe 10.

Les présentations des résultats de l'étude et de structures présentes (CMDT, OHVN, Kafo Djiginew, CNOP) montrent que le conseil agricole n'a pas disparu du paysage malien. Des enseignements peuvent être tirés des expériences en cours ou récentes (CMDT, OHVN, CNOP, PASE, PASAOP, ON/URDOC, .....):

- un besoin d'échanger et de s'informer : les travaux de capitalisation antérieurs (actes de Bohicon, rapports des projets, etc.) sont peu connus,
- un besoin d'informations accessibles aux producteurs
- la nécessité d'avoir des structures de formation en mesure d'enseigner les bases de la gestion et du conseil (formation de base et professionnelle/continue)
- un soucis de préparer l'avenir (désengagement de l'Etat, privatisation, etc )

Face à ces reconfigurations institutionnelles une question importante est revenue régulièrement dans les débats : Qui va prendre la relève dans le domaine du conseil ? . Après ces présentations, l'atelier a débattu autour de 3 thèmes :

- T1 Les besoins en conseils, méthodes et outils
- T2 La gestion des dispositifs, leur gouvernance et financement
- T3 les besoins en ressources humaines (conseillers, formateurs, concepteurs,...)

---

<sup>2</sup> Au minimum des personnes responsabilisées pour recueillir et faire circuler les informations relatives au conseil agricole au Mali (nouveaux projets, démarche renouvelée) et dans la sous-région (Ceci pourrait être une tâche à confier au groupe de travail)



Trois groupes discutaient en même temps du même thème et les différents types de participants étaient mélangés dans chacun des groupes. Les débats très animés, en français et en Bambara, ont permis une participation effective des paysans et de leurs représentants. Lors de cet atelier, les producteurs ont acquis des connaissances qui leur donnent une meilleure vision du conseil. Mais, il est important qu'ils continuent de réfléchir afin d'intervenir efficacement dans le groupe de travail.

Sur les trois thèmes de l'atelier, les débats ont fait ressortir des éléments importants à prendre en compte par la suite :

### **Les besoins en conseils, méthodes et outils**

Les besoins en conseil sont diversifiés. Ils nécessitent un conseil (global) pour la gestion de l'exploitation combiné à des besoins spécifiques (technique, économique, marketing, juridique). Afin de répondre aux attentes des producteurs, le conseil mis en œuvre doit les intéresser, avec des outils accessibles, ce qui exige de les associer à la conception de la démarche et des outils. Il est aussi important de distinguer différents niveaux : un conseil pour le plus grand nombre ; un conseil plus ciblé pour certains sur des questions ou des situations spécifiques.

### **Gestion des dispositifs, gouvernance, financement**

Le conseil n'est plus seulement l'affaire de l'Etat et des services publics. Les OP, les Chambres d'Agriculture ont un rôle à jouer (facilitateur, voir maître d'œuvre) en contribuant à la conception, la mise en œuvre et au suivi-évaluation du conseil. Les producteurs et les OP conçoivent bien qu'il leur faut contribuer au financement du conseil. Mais dans la pratique il est difficile de récupérer les contributions financières des « producteurs conseillés ». Il y a donc lieu d'envisager des co-financements : Etat, filières (taxes), OP, producteurs.... La réduction du coût du conseil par exploitation implique de réfléchir à la simplification des outils de conseil et à la fonction d'animateur-paysan afin de favoriser la démultiplication de l'intervention du conseiller.

### **Besoins en ressources humaines**

Le conseiller doit être proche des producteurs, engagé, suivi, évalué et recyclé régulièrement, et donc bénéficier de formations continues. Les futurs conseillers doivent recevoir des formations adaptées, proches du milieu rural, et intégrant le conseil, la vulgarisation ..., ce qui demandent des concepteurs et des conseillers jeunes, dynamiques. Le conseil doit impliquer ingénieur, technicien supérieur, agent technique, animateur paysan. En parallèle, la formation des producteurs est indispensable pour leur permettre de mieux valoriser le conseil : alphabétisation mais aussi formation technique et autres.

### **Suite à donner**

Cet atelier n'est qu'une étape dans le travail de capitalisation. La réflexion continue. Pour ce faire, les actions ci-après sont proposées.

L'APCAM doit donner la priorité à la confirmation du groupe de travail sur le conseil agricole qui va assurer la suite de l'atelier et contribuer au développement du conseil agricole au Mali. Les objectifs de ce groupe étant de :

- Développer une stratégie pour accompagner les producteurs, faire vivre le conseil à l'exploitation, développer des synergies avec la formation et l'alphabétisation des paysans

- Mobiliser l'Etat et les bailleurs sur ces questions
- Préparer l'avenir proche (implication dans les futurs projets)

Rapidement, pour mettre en place le groupe, l'APCAM doit faire un courrier aux institutions impliquées en rappelant les règles ci-dessous et en faisant des propositions à discuter par le groupe.

Pour faire vivre ce groupe de travail, les institutions de divers secteurs de la production agricole (au sens large) doivent s'engager fermement, nommer des représentants permanents. Les producteurs et leurs OP doivent participer activement au groupe, y avoir leur place. Un animateur à plein temps ou temps partiel basé à l'APCAM doit être en charge de ce dossier (financement à rechercher). Enfin des moyens financiers doivent être mobilisés pour le fonctionnement du groupe.

Des propositions, non exhaustives, d'activités du groupe ont été émises en fin d'atelier (à discuter par le groupe en terme de hiérarchisation et programmation pour 2006) :

- Engager une réflexion sur l'alphabétisation (état des lieux, synergie avec le conseil)
- Faire circuler l'information par exemple sur les outils du conseil, et les expériences en cours, les nouveaux projets
- Initier un travail sur l'impact du conseil (nombre d'exploitations touchées, ....)
- Faire l'inventaire des formations existantes et les adapter pour le conseil, prendre en compte la stratégie nationale de la formation agricole
- Préparer un atelier pour les producteurs pour aller plus loin dans les démarches de conseil : visiter des groupes en conseil, comprendre les bases de la gestion, comprendre certains outils

En appui à ce groupe, le CIRAD assurera une veille sur les avancées méthodologiques et opérationnelles relatives au conseil dans la sous-région. Via l'APCAM, il transmettra régulièrement de l'information aux groupes de personnes et d'institutions mobilisés sur les questions de conseil aux producteurs au Mali, en vue de contribuer à la mise en réseau des opérateurs. Le CD Rom produit à l'issue de cette étude en est un premier exemple. Il comprend des documents sur le conseil dans différents pays : Mali, Burkina-Faso, Bénin et Cameroun.

### **Chapitre 3. Quelques enseignements d'expériences de Conseil à l'Exploitation Familiale menées en Afrique de l'Ouest et du Centre.**

Ce chapitre présente les enseignements tirés d'une analyse comparant une dizaine d'expériences de conseil à l'exploitation familiale (CEF) menées ces dix dernières années en Afrique de l'Ouest et du Centre. Cette analyse s'appuie sur le travail de capitalisation réalisé pour l'atelier régional de Bohicon tenu en novembre 2001 (Dugué et Faure, 2003) et sur l'actualisation des informations relatives aux dispositifs de conseil. Ces informations proviennent (i) d'entretiens récents des consultants avec des responsables de dispositif de conseil au Burkina Faso et au Cameroun, avec des participants ouest-africains au module de formation CEF de juin 2004 et Juin 2005 au CNEARC à Montpellier et de la consultation de documents disponible sur le site de l'Inter-réseaux pages CEF [www.inter-reseaux.org](http://www.inter-reseaux.org).

En absence d'informations fiables, les évolutions récentes de certaines expériences ne peuvent pas être évaluées. Par ailleurs certaines expériences n'ont pas connu de suite faute de financement. On peut, en outre, signaler le développement d'expériences de conseil à partir de 2002 et non prises en compte dans la capitalisation de Bohicon, entre autres en Guinée (Fouta Djallon et Guinée forestière), au Sénégal avec la Fongs et au Burkina Faso avec l'appui de l'AFDI avec de nouvelles fédérations de groupements de producteurs. L'objectif de ce document n'est pas de faire une évaluation précise en 2006 de l'évolution des expériences analysées lors de l'atelier de Bohicon (2001) mais de tirer quelques enseignements actualisés utiles pour les acteurs du développement rural au Mali.

#### **3.1. Une priorité accordée aux régions et aux exploitations relativement favorisées**

Les expériences analysées se situent toutes en Afrique sub-saharienne mais concernent des écologies très différentes depuis la zone sahéenne (en irrigué) jusqu'aux régions forestières tropicales humides (Tableau 2).

Elles se situent dans des régions avec un bon potentiel de production. Les zones fortement contraintes et marginales sont peu représentées (à l'exception du Yatenga au Burkina Faso mais il s'agit là de systèmes maraîchers irrigués). Les zones cotonnières sont particulièrement bien représentées (Burkina Faso, Bénin, Cameroun, Tchad, Côte d'Ivoire) sachant par ailleurs que des projets sont en cours de lancement au Mali et au Sénégal pour ce même type de région et de filière.

Dans tous les cas, les exploitations agricoles concernées par le CEF sont de type familial. Elles sont bien intégrées au marché dans la mesure où :

- une partie de la production est destinée à la vente (le coton, le riz, les cultures maraîchères, l'anacarde, l'ananas, l'huile de palme, la volaille et les porcs,...) ;
- elles ont besoin d'acquérir des intrants (engrais, aliments du bétail,...) et des équipements (outils de culture attelée, pulvérisateur,...) et pour cela peuvent recourir au crédit.

Bien que fortement intégrées au marché elles peuvent rencontrer des problèmes de gestion des stocks vivriers pour l'alimentation familiales (cas fréquent au Nord Cameroun). Le niveau de revenu peut être très variable au sein des groupes d'exploitation CEF et entre les expériences analysées. Les petites exploitations du Nord Cameroun (2 à 3,5 ha) disposent d'un revenu monétaire annuel compris entre 100 000 FCFA et 200 000 FCFA alors qu'un producteur d'ananas béninois peut obtenir un revenu annuel dépassant 1 million de FCFA.

Tableau 2. Situation des différentes expériences en 2001

Equipe	Région	Zone climatique	Système de production dominant
Mali CPS URDOC	Zone Office du Niger (Niono)	sahélienne	riziculture irriguée + maraîchages
Burkina UPPM devenu PANISE	Province du Mouhoun (Dédougou)	soudanienne	coton + céréales + élevage + sésame
Burkina FNG Naam	Yatenga	sahélienne	maraîchage
Burkina SOFITEX/UNPCB	Zone cotonnière	soudanienne	coton + céréales + élevage
Cote d'Ivoire SCGEAN	Région de Korhogo	soudano-guinéenne	élevage + autres cultures
Cote d'Ivoire APROCASUDE	Région d'Abengourou	tropicale humide	élevage + autres cultures
Cameroun DPGT/PRASAC	Zone cotonnière	soudanienne	coton + céréales + élevage
Cameroun APROSTOC	Diamaré (Région de Maroua)	sahélo-soudanienne	sorgho repiqué (" <i>muskuwari</i> ")
Tchad PRASAC	Zone soudanienne = zone cotonnière	soudanienne	coton, arachide, céréales, élevage
Bénin CAGEA *	Sud et Centre Bénin	guinéenne	ananas, palmier à huile, maraîchage, vivriers
Bénin CADG *	Nord et Centre Bénin	soudanienne	Coton, anacarde, vivrier (céréales et igname), et élevage

\*\* l'ensemble des activités de conseil CADG et CAGEA a été repris par le PADSE

Dans presque tous les cas, le chef d'exploitation (ou un membre de sa famille, souvent un actif principal) participant au CEF maîtrise assez bien l'écrit et le calcul (français ou langues locales nationales) (Tableau 3). Le français est la langue officielle dans tous les pays concernés, il est enseigné dans les écoles primaires. Les langues nationales correspondent aux langues locales ou vernaculaires les plus courantes qui ont été transcrites et font l'objet de programmes d'alphabétisation pour les jeunes et les adultes. Par facilité on emploiera par la suite le terme de langue locale.

Des réflexions sont en cours dans la plupart des équipes pour adapter leurs outils à un tel public en utilisant les langues nationales et en s'appuyant sur les structures d'alphabétisation.

Les zones disposant d'au moins une culture de rente significative ont fait l'objet de plus d'attention de la part des promoteurs du CEF. De plus ces projets et équipes CEF ont privilégié les exploitations disposant d'au moins un membre actif alphabétisé.

**Tableau 3. Paysans concernés par le CEF et niveau d'alphabétisation**

Equipe	Public cible	Alphabétisés (langues nationales) ou lettrés (français)
Mali CPS URDOC	riziculteur et maraîchers	En majorité sauf les femmes
Burkina UPPM	paysan "cotonnier"	une majorité
Burkina FNGN	maraîchers bien intégrés au marché	une minorité
Burkina UNPC/SOFITEX	paysan "cotonniers"	grande majorité
Cote d'Ivoire SCGEAN	jeunes voulant diversifier	tous
Cote d'Ivoire APROCASUDE	planteurs, éleveurs et diversification	tous
Cameroun DPGT/PRASAC	Tout paysan motivé	68%
Cameroun APROSTOC	producteur de sorgho intégré au marché	minorité
Tchad PRASAC	paysans "cotonniers" et arbo-maraîchers	grande majorité
Bénin CAGEA	paysan "novateur"	tous
Bénin CADG	paysan "novateur"	tous

Ces deux orientations ont amené à une sélection des types de producteurs partenaires des équipes de conseil. :

- la taille de leur exploitation (surface, cheptel) est supérieure à la moyenne régionale, sans toutefois être atypique ;
- ces exploitations sont mieux équipées (Tableau 4) ;
- elles ont tendance à diversifier leurs productions et leurs activités.

De ce fait, les petites exploitations plutôt tournées vers l'autoconsommation, dont les actifs ne sont pas alphabétisés mais qui souhaiteraient aussi évoluer, sont peu représentées dans ces groupes.

**Tableau 4. Caractéristiques des exploitations en CEF en zone cotonnière du Cameroun.**

Caractéristiques des exploitations	En CEF	Hors CEF (Moyenne observée terroirs PRASAC)
Age Chef d'exploitation (CE) (années)	39	43
CE scolarisés (> CM1)	56 %	32 %
Superficies cultivées (ha)	3,1	2,2
Propriétaires Traction Animale (%)	51	35
Revenu estimé/exploitation (FCFA)	570 000	370 000

Source : PRASAC. Pôle de Recherche Appliquée au Développement des Savanes d'Afrique Centrale.

### **3.2. Des choix méthodologiques aboutissant à plusieurs types de Conseil**

Les équipes béninoises (CAGEA, CADG puis PADSE) et du Burkina Faso comme FNGN et UPPM se sont inspirées des méthodes utilisées par les centres de gestion français dans les années 70. Dans ce cas la collecte de données économiques de l'exploitation et leur analyse comptable et économique constituent une étape importante pour élaborer un conseil. D'autres équipes dépendant d'institutions de recherche (Prasac, IRAD et ITRAD au Cameroun et Tchad, INERA au Burkina, Cirad) ou collaborant étroitement avec elles (CPS/URDOC, Sodecoton, Sofitex) se sont plutôt appuyées sur les acquis des économistes et des agronomes en terme d'approche globale de l'exploitation. Pour celles-ci, le conseil technique tient une place importante dans les dispositifs.

Ainsi les différentes expériences mobilisent une gamme d'outils pour aboutir à un conseil tenant compte des besoins et des capacités des agriculteurs :

- La caractérisation de l'exploitation en début d'intervention (inventaire des ressources et diagnostic partagé) ;
- Le suivi et l'analyse des données de fonctionnement de l'exploitation (suivi des activités et des flux) ;
- La prévision, l'élaboration du plan de campagne et le conseil prospectif ;
- L'amélioration des compétences et des références techniques des paysans (formations techniques, expérimentations,...) ;
- Le développement des échanges entre paysans d'un même groupe ou avec d'autres groupes (paysans innovateurs) ou d'autres intervenants (chercheurs, techniciens,...).

#### ***3.2.1. Un conseil de gestion axé sur les aspects comptables et économiques de l'exploitation***

Dans ce cas le conseil s'appuie avant tout sur une collecte régulière de données permettant d'établir les résultats économiques de l'exploitation et d'évaluer les différences ou les convergences entre ce que le chef d'exploitation avait prévu et espéré et ce qui a été effectivement réalisé et obtenu.

Le conseiller est chargé de former le chef d'exploitation (ou son fils) à la collecte des données et à leur interprétation et analyse. Un dialogue rapproché s'instaure entre le conseiller et le producteur.

Si les outils de collecte et d'analyse sont assez complexes, le conseiller joue un rôle prépondérant dans ces activités. Il peut d'en certains cas recourir à l'informatique ce qui va accroître la distance entre le producteur et les outils de gestion qu'il pourra utiliser. L'analyse des données peut être faite uniquement par le conseiller comme c'est le cas en France avec les centres de gestion. Ensuite le conseiller restitue ses analyses à l'agriculteur sous forme de « sorties papier » et lui en explique la teneur. Ces analyses doivent permettre à l'agriculteur de prendre les bonnes décisions pour la campagne agricole suivante.

L'accent mis sur les analyses économiques sélectionne de fait les exploitations qui maîtrisent bien l'écrit et la collecte des informations de base (prix de vente, quantités produites, quantités d'intrants utilisées, coût de la main d'œuvre et parfois temps de travaux). Dans bien des cas l'enregistrement du temps de travail des différents actifs familiaux s'est avéré trop complexe et a été abandonné ou réservé à certains ateliers ou productions.

Vu l'importance accordée à la collecte des données économiques et à leur interprétation, les conseillers n'ont pas le temps de s'intéresser au fonctionnement technique de l'exploitation, Ils peuvent aussi considérer que cela relève de la vulgarisation technique qui est mise en œuvre par d'autres structures.



### 3.2.2. Un conseil aux exploitations familiales axé sur la formation des agriculteurs et le conseil technico-économique

Le conseil s'appuie sur une approche globale de l'exploitation portant autant sur ses résultats économiques que sur ses performances techniques. Les contraintes à la production relatives au milieu physique sont analysées, prises en compte (parasitisme, baisse de fertilité du sol, prolifération des adventices par exemple). Le conseiller peut alors être amené à proposer aux agriculteurs des expérimentations, il s'appuie pour cela sur leurs connaissances et leurs savoirs. Si besoin le conseiller va mobiliser les compétences d'un technicien ou d'un chercheur s'il n'est pas en mesure d'organiser lui-même cette expérimentation ou d'apporter une réponse (ou une simple information) à la question technique posée.

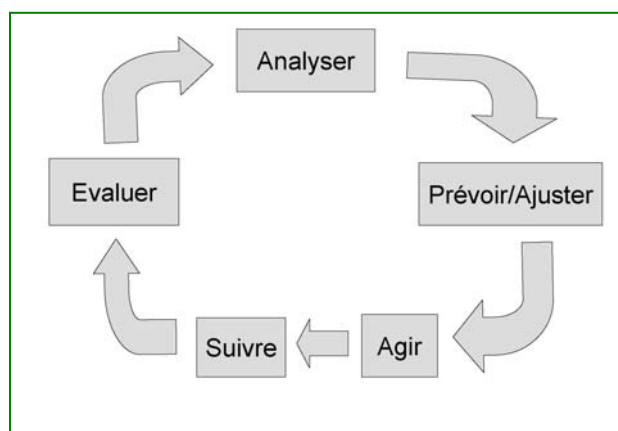
La collecte de données est moins poussée que dans le cas précédent. De ce fait l'écrit et le calcul à moins d'importance et l'on peut aboutir pour certaines exploitations à une collecte insuffisante ou erronée des données qui va compromettre une bonne analyse ensuite.

Ici, l'objectif du conseiller n'est pas de faire lui-même le traitement et l'analyse des données collectées mais de former le chef d'exploitation à l'utilisation de quelques outils de gestion (par exemple le calcul de la marge brute par ha, la conception d'un plan de campagne, etc.).

### 3.2.3. Des convergences entre les diverses expériences

Les principes de la gestion sont au cœur de tous les dispositifs quelles que soient leurs orientations méthodologiques (Figure 1).

Figure 1. Le cycle de la gestion



L'objectif du conseil est bien d'amener le chef d'exploitation à anticiper, à prévoir, à planifier, à mettre en œuvre ce qu'il a programmé et enfin, à évaluer les résultats obtenus et en tenir compte pour orienter ses décisions futures.

Ces décisions sont à la fois d'ordre technique mais aussi économique et organisationnel. De plus pour progresser **l'agriculteur doit innover** ce qui a amené bon nombre d'expériences de conseil à intégrer **une dimension technique** en développant des échanges entre producteurs entre eux mais aussi avec des

techniciens, des chercheurs etc.... Le principe des visites de parcelles ou d'ateliers d'élevage permettant à chacun de bien comprendre ce que fait son collègue est retenu par les différents promoteurs du CEF.

Le coût du conseil (principalement le salaire et le fonctionnement du conseiller) a amené les équipes CEF à infléchir les orientations méthodologiques de départ. Vu les ressources financières disponibles en Afrique subsaharienne pour former et conseiller les agriculteurs, il est apparu qu'un conseil uniquement individuel nécessitant beaucoup de temps de la part d'un conseiller salarié n'était pas réaliste. Il a été convenu de développer :

- **le travail en groupe** pour former les producteurs, pour développer les échanges etc... et peut-être à l'avenir pour confier à des groupes expérimentés le soin de former de nouveaux paysans adhérents au CEF ;
- de mettre un accent sur **la formation des chefs d'exploitation ou des gestionnaires** des exploitations agricoles

De ce fait le conseil n'est plus vu comme une prestation de service où le conseiller (prescripteur) analyse la situation de l'exploitation, élabore son diagnostic et émet des recommandations. Il est maintenant reconnu que le conseiller doit avoir un **rôle de formateur et de facilitateur** et de ce fait il doit être pédagogue et être un bon animateur afin :

- de faire progresser les agriculteurs individuellement en les formant à de nouveaux outils de gestion ;
- de faire progresser les groupes d'exploitants en conseil afin d'accompagner des dynamiques collectives de changement intégrant des dimensions techniques et organisationnelles. On fait ainsi le pari que ces groupes constitués de ruraux bien formés pourront jouer un rôle significatif et positif dans le fonctionnement des OP, des collectivités locales et de tous types d'associations travaillant pour le développement rural.

Compris dans ce sens le CEF contribue au renforcement des capacités des ruraux.

Afin de toucher un plus grand nombre de producteurs certaines pistes d'intervention ont vu le jour comme :

- l'adaptation des outils de gestion pour des producteurs non alphabétisés en français. Comment traduire les concepts et les termes de la gestion en langue locale ? Comment travailler avec des agriculteurs ne maîtrisant pas l'écrit quelle que soit leur langue d'usage ? Des expériences de ce type ont été menées au Bénin (PADSE) et au Burkina Faso (Sofitex) avec l'utilisation des langues locales ou de pictogrammes (dessin)
- les cycles de formation finalisés dans le temps. Le conseiller aura surtout pour fonction de former les agriculteurs de façon progressive et donc au cours de plusieurs cycles annuels de gestion de leur exploitation. Les expériences du Bénin et Nord Cameroun ont ainsi élaboré des programmes de formation sur 3 ans. Après cette période d'intense formation, le conseiller interviendra de façon plus ponctuelle en fonction de demandes précises liées à des choix importants d'orientation de l'exploitation. Ainsi le conseiller aura du temps pour prendre en charge de nouveaux groupes de CEF.

### **3.3. Le Positionnement institutionnel du Conseil à l'exploitation**

#### **3.3.1. La situation actuelle des différentes expériences décrites en 2001**

Les expériences décrites en 2001 n'ont pas toutes continué principalement pour des raisons de financement ou par manque de pérennité des institutions qui portaient le CEF à cette période.

#### **a) En Afrique Centrale**

Dans le cadre du Prasad (Projet de recherche) la mise au point des outils et d'une démarche de conseil s'est terminée en 2002/03. Tout projet de recherche à une fin et la question aujourd'hui est de savoir dans ce contexte qui pourra valoriser ces acquis :

- Au Tchad la filière coton rencontre de graves difficultés, pour le moment il n'y a pas de suites données aux expériences de conseil initiées par l'ITRAD/PRASAC. De plus les personnes qui ont mis au point la démarche ont été appelées à d'autres fonctions ;
- En zone cotonnière du Cameroun, l'expérience CEF du Prasad avait été suivie et soutenue par la Sodecoton et les projets de développement associés (DPGT puis ESA). Ainsi le projet ESA s'est inspiré des principes du conseil à l'exploitation pour

amener les paysans expérimentant les SCV à réfléchir collectivement sur l'adoption de ce type de système de culture. De plus la Sodecoton a fait le pari que la démarche CEF pouvait être utile aux producteurs de coton déjà bien organisés. Elle expérimente le conseil à l'exploitation dans les groupements de producteurs les mieux organisés (les GPA ou groupements de producteurs autonomes). Dans ce cas le groupement gère totalement l'approvisionnement et le crédit intrant, le suivi opérationnel de la campagne agricole, etc. De ce fait le chef de zone, salarié de la Sodecoton, dispose de temps pour former des producteurs volontaires des GPA à l'utilisation d'outils de gestion bien ciblés. La Sodecoton met un accent sur la gestion de la sole cotonnière. Le conseil de gestion pourra ainsi être expérimenté en 2006/07 auprès de paysans volontaires membres d'une centaine de GPA avec le personnel permanent de la Sodecoton et l'appui d'un bureau d'études ayant une compétence dans ce domaine. Le CEF s'inscrit donc dans les activités courantes de la Direction de la Production Agricole de la Sodecoton (au moins pour les groupements GPA)

- Le conseil apporté par l'organisation des producteurs stockeurs de céréales (APROSTOC) n'est plus fonctionnel du fait des difficultés rencontrées par cette jeune OP spécialisée dans le stockage et la commercialisation du sorgho. La surproduction céréalière en 2002/03 a entraîné une baisse du prix des céréales stockées entre mai et août à une période où les APROSTOC vendent les stocks de céréales achetés après la récolte.

## **b) En Afrique de l'Ouest**

Comme au Cameroun, l'expérience de CEF se poursuit en zone cotonnière du Burkina Faso grâce à l'engagement de la Sofitex. Cette société cotonnière fait le pari de créer en son sein un corps de « conseillers de gestion pour les exploitations » (une vingtaine dans un premier temps). Ce corps se distingue de celui des correspondants coton et chefs de zone qui supervisent la mise en place de la campagne agricole, assurent le suivi opérationnel et contribuent à l'organisation de la collecte du coton-graine et du paiement. La 3<sup>e</sup> phase du projet d'Appui aux Organisations de Producteurs de Coton (PAOPC) donnera des moyens supplémentaires pour le suivi de l'expérience de conseil à l'exploitation et son extension aux deux autres bassins où interviennent des sociétés privées (Socoma et Fasocoton). L'UNPCB maître d'ouvrage de cette 3<sup>e</sup> phase du PAOPC aura la charge d'en assurer le suivi-évaluation.

Au Burkina Faso en dehors de la zone cotonnière, les expériences de conseil de gestion mises en place par des Fédérations de groupements ont pu se poursuivre avec des financements extérieurs et l'assistance technique de l'AFDI (OP PANISE ex UPPM, Fédération Provinciale des Producteurs Agricoles de Sissili, Fédération des groupements de producteurs du Nyalala). Ces expériences restent limitées faute de financement conséquent et à cause de la dispersion géographique des exploitations : environ 200 exploitations avec PANISE, 61 avec FEPPASI, 34 avec FGPN (cf. site de l'Inter-Réseaux page CEF/Burkina Faso). Un choix a été fait de confier le conseil à des animateurs villageois proches des agriculteurs.

Au Bénin les expériences de conseil ont été portées financièrement par le Projet d'Amélioration et de Diversification des Systèmes d'Exploitation (PADSE) qui s'est terminé courant 2005. Ce projet a favorisé les échanges entre les différentes structures intéressées et impliquées dans ce type de service : des bureaux d'études privés, des ONG et des OP (qui ont pu aussi assurer la prestation de service en embauchant des conseillers), les services techniques publics et le Ministère du développement rural. Il existe dans ce pays un réseau dynamique d'échanges sur le conseil à l'exploitation.

Grâce à l'appui financier du PADSE, 2 700 exploitations étaient concernées début 2005 répartis dans 146 groupes dont 113 travaillant en langues locales. 12 langues locales ont été utilisées. Suite à l'arrêt du PADSE des discussions sont en cours pour que ces activités de

conseil soient pilotées par l'Interprofession cotonnière. Le projet qui prendra la suite du PADSE pourrait contribuer financièrement à la poursuite des expériences de CEF au Bénin. De jeunes structures professionnelles comme le Réseau des Producteurs d'Ananas du Bénin pourraient prendre le relais de projets mais pour cela il faudrait qu'elles disposent de financements dédiés au CEF ou qu'elles génèrent plus de ressources propres.

En Guinée le conseil à l'exploitation s'est surtout focalisé sur la gestion de sous-systèmes de production : les ateliers porcins en Guinée forestière et le maraîchage au Fouta Djallon. Ces expériences récentes ont été initiées par les projets d'appui aux OP et le CAOPA (Centre d'appui aux organisations professionnelles agricoles basé à N'Zérékoré). A ce stade il s'agit d'expériences localisées qui doivent amener les agriculteurs et les éleveurs à adopter une démarche économique et de gestionnaire pour des productions nécessitant des investissements en intrants, en travail et en bâtiment. La pérennité du conseil reste difficile à construire dans un contexte économique guinéen difficile. Ces expériences vont dépendre pour encore plusieurs années de financements extérieurs. Une réflexion plus globale est engagée par la Fédération des producteurs du Fouta Djallon sur la nature et la durabilité des services que cette OP peut apporter à ses membres.

Au Sénégal, la société cotonnière SODEFITEX avait dans le passé développé le conseil de gestion à l'exploitation. Cette expérience a perduré plusieurs années sur fonds propre. La privatisation de cette société a débouché sur la création d'une structure dédiée à la formation, à l'accompagnement et à l'organisation des producteurs. Dans tous les cas le dispositif de conseil à l'exploitation devra être raisonné au niveau de la filière coton avec toutes les parties prenantes. C'est bien l'accroissement de revenu attendu du CEF qui peut justifier le financement de ce service par les acteurs de la filière coton. A une autre échelle, la FONGS travaille depuis plusieurs années à la mise au point d'une démarche d'accompagnement de L'Exploitation Familiale (LEFA). Cette expérience se démarque des précédentes car elle accorde peu de place aux calculs économiques. Ses acquis mériteraient d'être mieux connus. L'objectif de l'animateur qui relève d'une OP membre de la FONGS est d'engager un dialogue avec la famille et non pas seulement le chef d'exploitation. La démarche LEFA vise à promouvoir des projets familiaux et une mise en cohérence entre projets collectifs et projets individuels (des femmes, des jeunes dépendants). Comme pour le CEF le chef d'exploitation et les membres de sa famille sont amenés à prévoir, à se fixer des objectifs, à imaginer des projets et ensuite à évaluer leur mise en œuvre et leurs résultats.

Cette vision régionale est certainement partielle, des expériences localisées de conseil à l'exploitation se sont certainement développées sans que l'on en ait connaissance.

Des expériences de conseil sectoriel et de recherche en partenariat se sont développées ça et là en misant sur une participation plus active des agriculteurs. Par exemple la Méthode d'apprentissage par l'action (APRA) pour la Gestion Intégrée de la Riziculture (GIR) dans les bas-fonds pluviaux (Wopereis et al., 2004) mise au point par l'ADRAO vise à faire réfléchir les riziculteurs sur la gestion et l'entretien des ressources naturelles mobilisées (eau, terre) et à les amener à modifier leurs pratiques rizicoles. Cette démarche se démarque totalement de la vulgarisation technique qui prône des normes techniques standard. Elle comprend différentes séances de groupe de paysans volontaires afin de planifier les travaux cultureux, d'observer les phénomènes naturels et agronomiques<sup>3</sup>, d'expérimenter et de prendre les décisions au cours de la campagne suite aux résultats des observations.

---

<sup>3</sup> en s'inspirant de la méthode promue par la FAO Farm Field School ou champs Ecoles

**Tableau 6 : Positionnement institutionnel des expériences de CEF en 2001**

Expériences		Positionnement en 2001
Mali CPS URDOC		Centres de prestation + Projet R-D
Burkina Faso	UPPM	Service au sein d'une OP
	FNGN	Service au sein d'une OP
	SOFITEX /UNPCB	Au sein de la Société cotonnière en concertation avec OP
Cote d'Ivoire	SCGEAN	OP spécifique au CEF
	APROCASUDE	Service au sein OP
Cameroun	DPGT/PRASAC	Projet R-D et projet de développement
	DPGT/APROSTOC	Service au sein d'une OP
Tchad PRASAC/ITRAD		Projet R-D
Bénin CAGEA et CADG		Projet de développement + prestataires de service

Légende : R-D : Recherche - Développement

Cette analyse montre encore aujourd'hui l'importance des financements extérieurs des services de conseil à l'exploitation. Les promoteurs du conseil ont cherché dans un premier temps à expérimenter à petite échelle la démarche CEF en l'adaptant de plus en plus aux capacités des producteurs (prise en compte des langues locales par exemple). Le nombre d'exploitations concernées est souvent inférieur au millier par projet. L'expérience de plus grande envergure est celle qui a été financée par le PADSE au Bénin. Les questions d'extension des dispositifs et de leur financement restent posées dans la plupart des situations. Certaines filières cotonnières semblent avoir une longueur d'avance pour organiser et pérenniser un service de conseil à l'exploitation.

### **3.3.2. L'émergence de 3 types d'organisation du CEF**

A partir des expériences analysées ci-dessus on peut distinguer trois constructions institutionnelles possibles :

- **un conseil pris en charge par une Interprofession et ancré dans une filière** : Ce type d'organisation est envisageable à moyen terme au Burkina Faso dans la mesure où plusieurs acteurs de la filière coton (sociétés cotonnières, UNPCB) sont intéressés. C'est aussi envisageable au Cameroun dans le cadre de la collaboration entre la Sodecoton et l'Organisation des Producteurs de Coton du Cameroun (OPCC) et peut être aussi au Bénin. L'avantage majeur de ce type d'organisation est la possibilité de financer en partie le CEF à partir de prélèvements réalisés sur la filière (à différents niveaux : producteurs, groupements de base, industriels et à l'exportation). Elle implique une interprofession fonctionnelle et une bonne coordination entre les acteurs impliqués.

- **Un service de conseil développé au sein d'une OP**. Les OP suffisamment bien structurées ont tendance aujourd'hui à développer des services en leur sein ou à contribuer à mise en place des centres de prestations de service autonomes mais relevant d'une ou de plusieurs OP. Les producteurs ont alors le pouvoir de décision : les objectifs visés et le



contenu du conseil, le public cible, le profil et le recrutement du conseiller, etc...dépendent d'eux. La principale contrainte est d'ordre financier car les moyens des OP sont avant tout mobilisés pour développer des services qui sont finançables rapidement (par exemple l'approvisionnement à crédit en intrants et en équipement) si la confiance du secteur bancaire est maintenue. Dans tous les cas, Il est exclu qu'une banque commerciale prête de l'argent pour aider au lancement du CEF. Les responsables des OP sont aussi confrontés à des problèmes de gestion du personnel dans la mesure où les conseillers et le coordinateur du service CEF seront leurs salariés.

- **Un conseil mis en œuvre par des prestataires de service privés** répondant aux besoins exprimés par diverses structures (OP, Projet, Sociétés privées). Ce cas de figure rappelant la situation du conseil à l'exploitation au Bénin. Le conseil s'inscrit alors dans une logique commerciale. Des prestataires privés reconnus pour leurs compétences et leurs expériences dans le CEF proposent leurs services. Ils sont en mesure de répondre rapidement à des demandes pour mettre en place un dispositif de CEF dans la mesure où leurs clients sont solvables. Un des avantages de ce montage est de pouvoir mettre ces prestataires en concurrence (s'ils sont suffisamment nombreux). On peut imaginer que certains types de producteurs ou d'OP puissent faire appel à un prestataire et le rétribuer directement mais cela ne va concerner qu'une minorité d'agriculteurs dans le contexte ouest africain : une association d'éleveurs de volaille en périphérie d'Abidjan avait envisagé ce montage il y a quelques années. Ces prestataires peuvent aussi répondre aux attentes d'une interprofession ou d'une OP dans la mesure où elles ont pu dégager un financement. Dans ce cas le prestataire de service doit faire la preuve de son savoir-faire ; Le client (interprofession, OP) doit être en mesure de suivre et d'évaluer le service rendu. La phase de concertation préalable et la rédaction d'un cahier des charges précis sont essentielles à la bonne exécution des activités et à leur pilotage.

Le tableau en Annexe 8 présente de façon plus détaillée les avantages et les inconvénients de chaque type de dispositif institutionnel présentés ci-dessus.

Ces différents types d'organisation ne font pas référence **aux structures publiques d'appui au développement rural** dans la mesure où dans les expériences passées ou en cours, elles n'apparaissent pas directement. Toutefois dans ces montages institutionnels, il ne faut pas oublier le rôle que peut jouer **l'Etat**. Ce positionnement va évidemment différer selon les politiques agricoles des pays et les choix en matière de service à l'agriculture (maintien ou non dans des structures publiques de vulgarisation/conseil). Certains pays disposent d'un personnel de terrain payé par l'Etat en nombre encore important qui permet d'envisager la mise à disposition de certains agents dans des structures gérées par des OP ou des interprofessions. Dans bien des cas actuellement ces agents ne disposent pas de moyen de travail suffisant voire d'un cadre d'intervention organisé.

Par ailleurs l'Etat a aussi pour objectif d'assurer la coordination entre les diverses initiatives en faveur du monde rural et de développer les synergies entre les opérateurs de développement.

En conclusion, les promoteurs du conseil à l'exploitation agricole ne peuvent pas faire l'impasse d'une réflexion sur l'ancrage institutionnel du dispositif qu'ils proposent. Plusieurs voies existent avec leurs avantages et leurs inconvénients. Il convient aux différents acteurs du développement rural à l'échelle d'une région ou d'un bassin de production d'évaluer objectivement les capacités des uns et des autres à d'une part contribuer au pilotage du dispositif de conseil et d'autre part, à le mettre en œuvre concrètement sur le terrain.

L'implication des producteurs dans ces constructions institutionnelles est indispensable et doit aller au-delà de leur participation aux grandes orientations (quels « types » de conseil ? Pour quel public cible ?). Leurs organisations doivent être présentes dans les instances de suivi-évaluation du conseil. Si elles le souhaitent elles peuvent mettre en place leur dispositif en s'appuyant sur des ressources humaines disponibles (prestataires, agent de l'Etat).



Chaque situation étant particulière il n'est pas envisageable de faire un choix a priori de dispositif pour l'ensemble d'un pays. De même il est risqué d'opérer des transferts de dispositif (méthodes, organisation du service) d'une région à une autre ou d'un pays à l'autre sans réflexion collective préalable. Le service de CEF à l'échelle d'une région est bien une construction collective.

### 3.4. Financement et pérennité du conseil

#### 3.4.1. Les coûts actuels

Les coûts du service (exprimés en FCFA/exploitation/an) présentés ici sont repris de l'analyse faite lors de l'atelier de Bohicon (Figure 2). Ils comprennent le salaire du conseiller, ses frais de déplacement, (les deux postes majeurs), les frais de formation des producteurs, les frais d'analyse des données etc. Le coût de l'assistance technique et du suivi n'a pas été pris en compte.

Le coût annuel du conseil par exploitation varie du simple au double selon les expériences ou projets (de 60 000 à 120 000 FCFA). Il est élevé si on le compare au revenu annuel moyen des exploitations agricoles adhérents à ces groupes CEF (très certainement en deçà de 500 000 FCFA/an en moyenne). Pour limiter le coût du conseil, condition nécessaire à la pérennisation des dispositifs, différentes équipes envisagent d'augmenter le nombre d'exploitations pris en charge par conseiller. Actuellement, le nombre d'exploitants par conseiller (salarié et à plein temps) varie de 20 à 60. Ainsi il est envisagé que pour un dispositif ayant plusieurs années d'expérience, un conseiller puisse intervenir auprès de 40 à 100 exploitations voire 200 dans le dispositif initialement prévu par PRASAC/DPGT (Figure 3). Le coût du conseil pourrait alors diminuer autour de 20 000 à 40 000 FCFA/an/exploitation (Figure 2).

Cet ordre de grandeur est confirmé par une évaluation récente du coût du conseil réalisé par le PADSE (CADG, 2004 ; Legile et Giraudy, 2005). Le coût du dispositif (hors assistance technique et maîtrise d'œuvre du PADSE) se monte à 10 500 FCFA/mois et par producteur soit plus de 120 000 FCFA/an. Ce coût comprend une contribution de 1 000 FCFA/mois du producteur adhérent (prise en charge de son transport et des frais de restauration) et 1 500 FCFA /mois pour l'appui méthodologique apporté par deux ingénieurs béninois travaillant au sein du Projet. En ne considérant que le montant versé à l'opérateur ou prestataire de service, le coût du conseil s'élève à 8 000 FCFA/mois/adhérent soit 96 000 FCFA/an.

Pour l'ensemble des expériences analysées, la répartition du coût du conseil entre les parties prenantes (producteur adhérent, OP, Etat, filière, projet, etc...) montrait en 2001 :

- les difficultés des gestionnaires des dispositifs CEF pour récupérer les cotisations des adhérents (de 2 000 à 12 000 FCFA/an selon les cas) même lorsque cela avait été prévu et annoncé aux paysans. Cela correspond entre 4 et 12% du coût total. Ces derniers sont, dans le principe, d'accord pour contribuer financièrement mais le paiement effectif est difficile à réaliser ;
- l'engagement financier des OP (le groupement de base, l'Union, etc...) est rare car le CEF intéresse une minorité d'agriculteurs : des volontaires issus de différents groupements villageois de base et qui se constituent en groupes CEF autonomes ;
- la contribution de l'Etat et des sociétés publiques n'avait été relevée que dans deux cas sur 12 : au Burkina Faso où la SOFITEX prenait en charge le coût total de l'expérience CEF, au sud de la Côte d'Ivoire où le Ministère de l'Agriculture avait mis à disposition du personnel fonctionnaire pour mener à bien le CEF au sein d'une OP.

De ce fait sauf dans ces deux derniers cas, les financements extérieurs couvraient entre 85% et 100% du coût du conseil (investissement en nature des producteurs non compris).

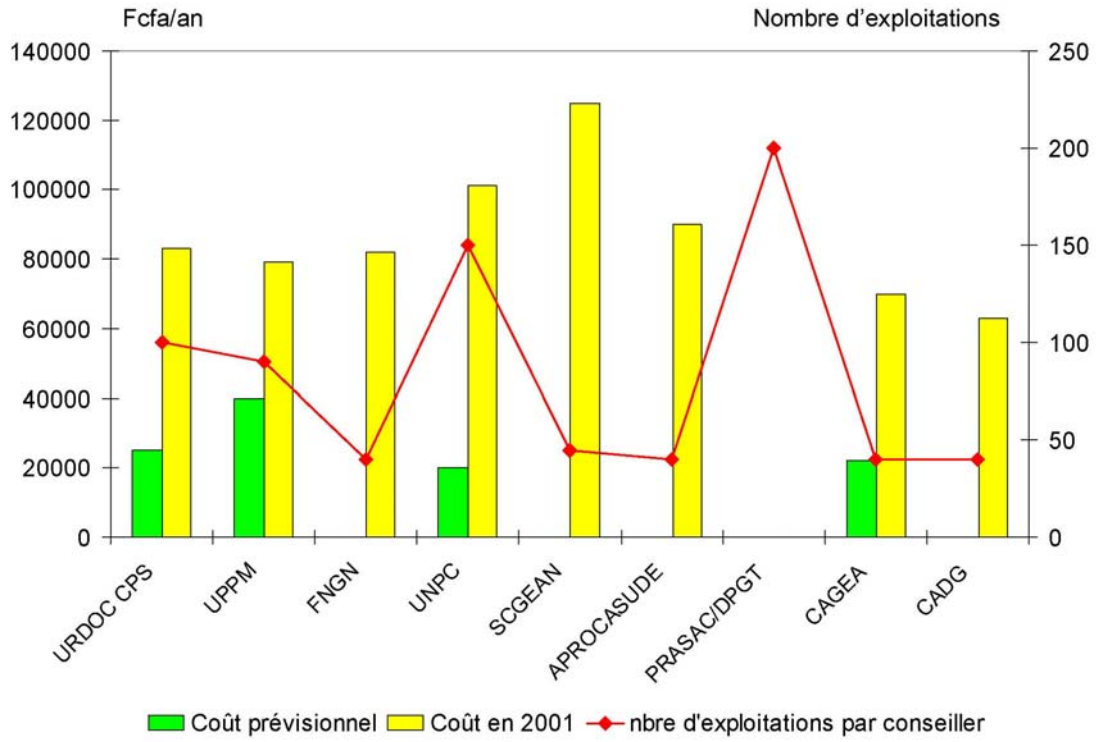


Figure 2. Coût du conseil en 2001 et perspectives

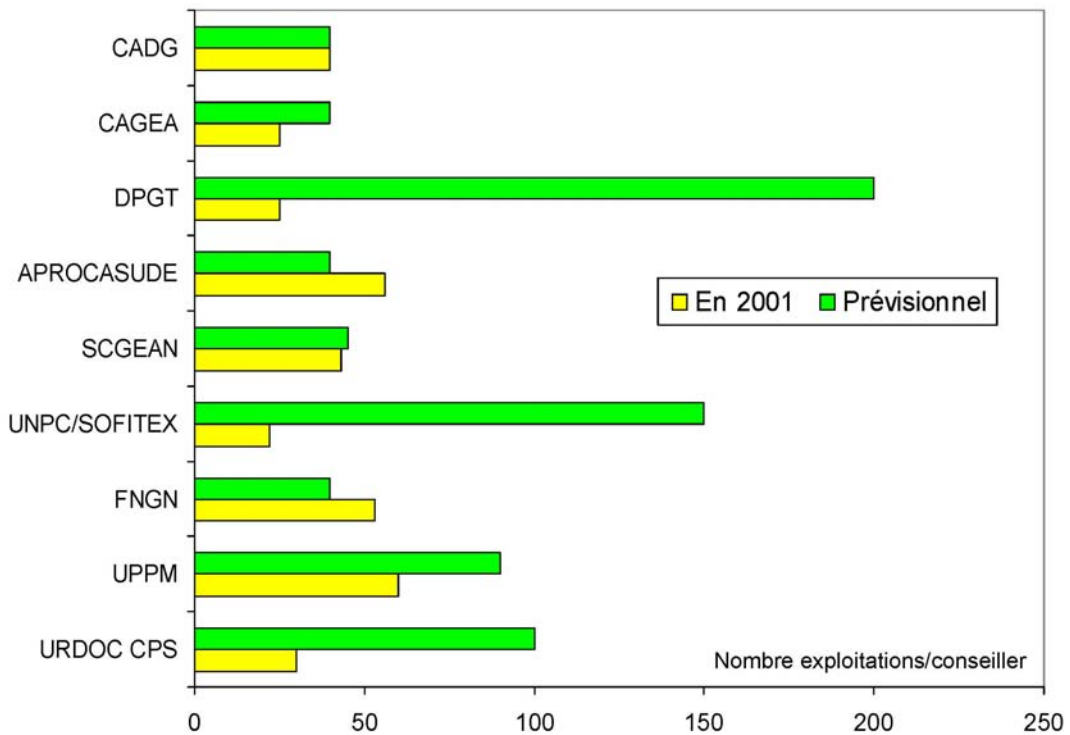


Figure 3. Nombre d'exploitations par conseiller

### 3.4.2. Quelques pistes pour assurer la pérennité des dispositifs de conseil

#### a) Des choix stratégiques

Face aux difficultés de pérenniser le CEF qui restent à ce jour fortement dépendant des financements extérieurs, des choix stratégiques sont à opérer. On peut ainsi opter pour :

- **un conseil pour une élite paysanne ou des entreprises agricoles.** Pour certains le conseil de gestion doit être proposé aux grandes exploitations (en surface et en revenu agricole) qui mobilisent à la fois des intrants, du crédit, de la main d'œuvre salariée, etc. Ces exploitations seraient plus en mesure d'une part de contribuer partiellement au coût du conseil et d'autre part, d'appliquer la démarche « conseil de gestion » avec une comptabilité stricte du fait de leur niveau d'alphabétisation ou du recours à un gérant. Mais cette option qui peut intéresser des prestataires privés, ne va concerner qu'un faible pourcentage des exploitations agricoles. Elle ne résout en rien les problèmes de gestion et d'amélioration des performances technico-économiques de la grande majorité des producteurs ;
- **un conseil pour un grand nombre d'exploitations familiales.** L'objectif est d'améliorer les capacités de gestion d'un grand nombre de producteurs ce qui implique d'élaborer des outils de gestion à la portée du plus grand nombre et de mettre l'accent sur leur formation. Un conseil individuel, rapproché et sur le long terme est peut être efficace mais impossible à financer (en dehors de projets expérimentaux). Le conseil de groupe (option retenue jusqu'à maintenant par la plupart des projets) permet de toucher plus d'exploitation et crée une dynamique de groupe.

Avec la dernière option, on vise à **accroître le nombre d'exploitations touchées par conseiller**. Cela implique soit de **simplifier la démarche de conseil** (moins de modules, des temps de formation plus courts) et de donc faire des choix, soit de mettre en place des **mécanismes de démultiplication de l'action du conseiller** (cf b) infra). Concernant la simplification de la démarche et si le conseiller ne peut pas aborder toutes les facettes de la gestion de l'exploitation, quels sont, selon les paysans concernés, les thèmes prioritaires à traiter (gestion du crédit, sécurité alimentaire ou certaines productions ou ateliers). Il est toutefois risqué de « spécialiser » le conseil (vers quelques productions) au risque de perdre la cohérence globale de la gestion de l'ensemble « exploitation ».

**L'engagement financier de l'Etat, des sociétés et structures de développement ou des filières** doit être évidemment recherché mais reste difficile à organiser du fait des contraintes budgétaires. Les mécanismes de prélèvement forfaitaire sur les principales filières au moment de la mise en marché, de la commercialisation au niveau national ou de l'exportation sont certainement les plus durables mais ils doivent être (i) bien gérés et (ii) acceptés par l'ensemble des acteurs de ces filières. On peut aussi imaginer une taxation des produits alimentaires importés qui concurrence les productions nationales. Enfin certains Etats ont mis en place un Fonds de formation des ruraux qui pourrait être mobilisé pour le CEF dans la mesure où il vise à former les producteurs.

Mais l'engagement financier de ces structures ne sera effectif que si le CEF devient moins élitiste et s'adresse à un plus grand nombre et une plus grande diversité de producteurs. Il est toutefois illusoire de vouloir toucher 20% ou 30% des producteurs ; Les systèmes de vulgarisation classiques étatiques ont rarement atteint ce taux de pénétration dans le monde agricole. Les promoteurs du CEF au PADSE (Bénin) considèrent qu'ils faudrait toucher 10% des exploitations soit environ 40 000 exploitations pour « constituer une masse critique suffisante pour asseoir le processus et rendre irréversible son appropriation [du CEF] par les bénéficiaires » (Violas et Gouthon, 2005).

**b) La démultiplication du travail du conseiller par des Animateurs-Paysans ou Paysans-Formateurs ou Animateurs-Relais**

La simplification de la démarche peut permettre aux conseillers de toucher non plus 40 exploitations mais 80 ou 100. Ce ratio dépendra du degré de simplification et de la fréquence des relations conseiller-producteurs. Pour aller au-delà le conseiller peut s'appuyer sur des producteurs qui maîtrisent bien les outils de la gestion et qui disposent de capacités pour former leurs collègues et contribuer à l'animation des groupes CEF. Deux expériences récentes (Bénin) et en cours de construction (zone cotonnière du Burkina Faso) peuvent illustrer cette proposition.

**Au Bénin**, le PADSE et les prestataires de service ont opté pour une extension du dispositif de conseil en constituant des groupes d'agriculteurs alphabétisés en langue locale et non plus seulement en français. Afin d'aider le conseiller dans ses tâches de formation (surtout lorsqu'il ne maîtrise pas différentes langues locales) il a été proposé aux groupes d'identifier en leur sein un animateur-relais. Cette personne est chargé de seconder le conseiller en rendant visite aux exploitants qui ont des difficultés de compréhension des notions présentées lors des séances de groupe, dans le recueil des données ou encore dans la maîtrise de certains outils d'analyse (calcul du revenu, montage de projets,...). Pour former et suivre efficacement un groupe de 20 exploitations le PADSE versait une indemnité de 20 000 FCFA/mois à ce paysan animateur-relais. Des difficultés peuvent apparaître rapidement si ce paysan revendique un salaire, des moyens de travail plus efficient, etc. Ou encore il peut se désengager de ses activités agricoles alors que son activité d'animateur n'est conçue que pour une petite partie de son temps. Dans le cas du PADSE le paysan animateur-relais a des tâches spécifiques d'appui à ses collègues mais ne fait pas le conseil qui reste le fait du conseiller.

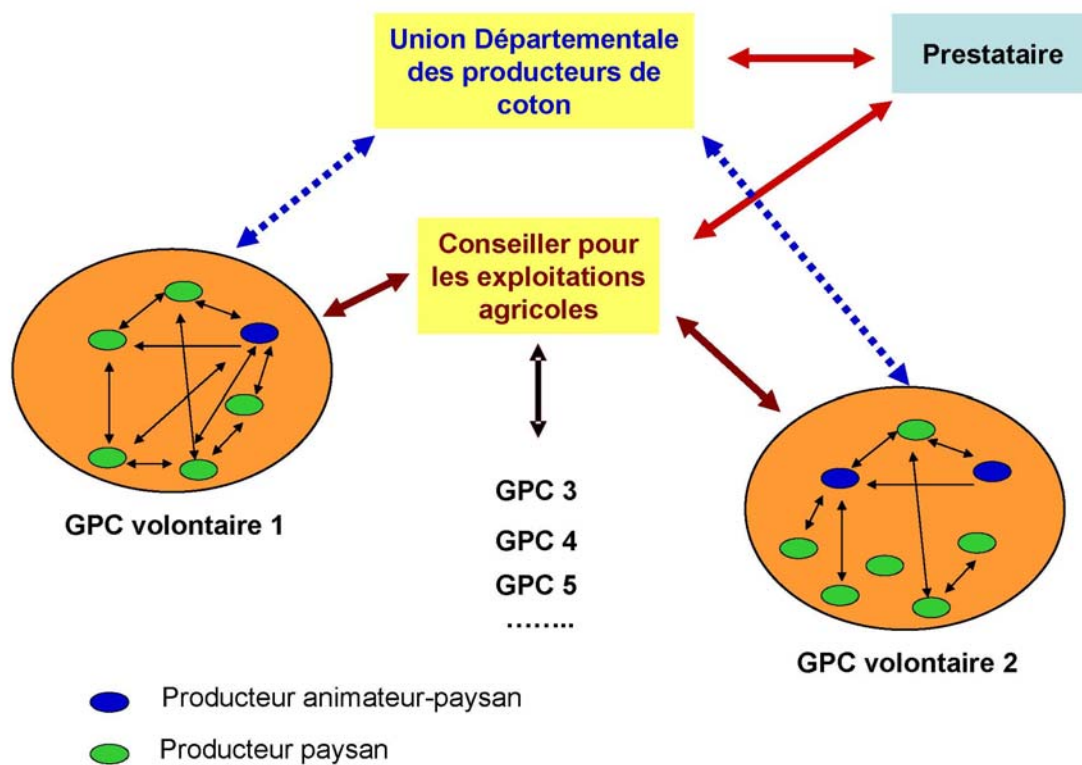
**Au Burkina Faso**, des réflexions sont en cours pour démultiplier l'action du conseiller par la mise en place d'Animateur Paysan au sein des groupements de producteurs de coton, (GPC ou groupement de base). Ce paysan n'est pas vu comme un relais du conseiller (ou son remplaçant ou supplétif) mais comme un acteur de premier plan au service de ses collègues aussi membres du même GPC que lui. Tout d'abord le GPC et son Union Départementale devront se porter volontaire pour adhérer au dispositif CEF et être éligible pour bénéficier de l'appui du Projet PAOPC (Figure 4). Ceci correspond à une bonne gestion de ces structures, à l'engagement de suivre les activités que seront menées avec l'appui du Projet et à brèves échéances, à contribuer financièrement au CEF.

La fonction d'Animateur-Paysan sera mise en place au sein du groupement comme ce qui a été fait pour la gestion de ses activités courantes (intrants, crédit, vente du coton, etc) en créant les fonctions de secrétaire, de trésorier et de président de GPC. Dans les groupements de producteurs ont a pu déjà constater que le secrétaire jouer un rôle important qui dépassait ses tâches de tenue des registres, de recensement des besoins, etc. Souvent il informe ses collègues et dans certains cas il peut les conseiller (en particulier sur la surface à emblaver et sur sa capacité d'endettement). Le secrétaire de GPC peut être un maillon important dans les réseaux d'échanges mais certainement pas le seul (Annexe 9).

Ainsi le conseiller salarié, même s'il peut à certains moments s'adresser directement aux producteurs, aura pour tâche principale de former et d'accompagner les animateurs paysans qui apporteront conseil et formation à leurs collègues de GPC. Le conseiller pourrait accompagner une quinzaine voire une vingtaine d'animateurs paysans qui interviennent chacun dans leur propre GPC. Ainsi l'objectif de démultiplication est atteint.

Ce dispositif novateur implique de revoir la démarche et certainement de simplifier les outils de gestion proposés aux producteurs. L'espoir est de toucher un grand nombre d'exploitants mais aussi d'ancrer le conseil au sein des structures professionnelles de la filière coton. Le CEF devrait améliorer les pratiques (techniques et gestionnaires) et donc les revenus des producteurs et par conséquence les revenus des GPC. De ce fait il est possible d'envisager

de faire contribuer financièrement le GPC au coût du conseil ?. Comme au Bénin des difficultés vont surgir en particulier dans les relations conseiller – animateur paysan et sur le besoin ou non d'indemniser ce producteur particulier (sous quelle forme ? par qui ? ....)



**Figure 4. Proposition d'organisation du conseil à l'exploitation dans le cas PAOPC (phase 3) Burkina Faso**

### **3.4.3. Le besoin d'évaluer les activités de conseil et de mesurer leurs impacts**

La pérennité d'un service dépend d'abord de son utilité sociale et économique et plus particulièrement de l'intérêt que les « financeurs » (Etat, bailleurs, OP, société de développement) accordent au CEF. Il est donc important d'évaluer les activités de conseil à l'exploitation et d'en mesurer les impacts sur les exploitations directement concernées voire leurs OP, leurs voisins, etc. Au delà de rendre des comptes aux financeurs et de conforter leur choix de s'intéresser au CEF (si les résultats sont positifs) l'évaluation permet aussi de :

- mieux piloter le dispositif de conseil ;
- le faire évoluer et l'adapter face aux évolutions du contexte économique, écologique ;
- mesurer ses impacts directs et indirects

En fait peu d'équipes ont pu mener à bien ce travail d'évaluation et de mesure d'impact qui implique de mobiliser des moyens (des enquêteurs, des économistes,...) et qui pose des problèmes méthodologiques. Le suivi-évaluation réalisé par les projets passés ou en cours vise d'abord à suivre le programme de travail (ce qui a été programmé a-t-il été réalisé ?) en évaluant le nombre de formations réalisées, le taux de présence des paysans aux séances de formation, etc. A cela s'ajoute une évaluation plus globale menée par les agents du projet à partir d'« entretiens-bilans » réalisés en fin d'année avec les acteurs concernés. Il s'agit d'évaluations qualitatives intéressantes qui montrent que les producteurs font évoluer



leurs pratiques (changement d'assolement), améliorent la gestion de leur revenu (réduction des dépenses pour cérémonie par exemple) et acquièrent des « façons de gérer » différentes ; les exemples sont nombreux dans les rapports d'activités des projets ou dans les évaluations réalisées par des consultants extérieurs aux projets.

Ce type d'évaluation semi-qualitative ne rassure pas beaucoup les financeurs du CEF qui souhaiteraient voire se développer des évaluations plus quantitatives. « Si j'investis x millions de FCFA dans le conseil d'exploitation, quelle sera la plus-value obtenue dans 4 ou 5 ans par les agriculteurs concernés et plus globalement dans la zone d'intervention ».

Ce type d'évaluation pose différents problèmes méthodologiques :

- l'impact du CEF sur le fonctionnement de l'exploitation peut être « perturbé » ou masqué par des contraintes économiques ou climatiques fortes ;
- inversement une exploitation dans un dispositif de conseil est souvent mieux informée, plus proche des décideurs et peut valoriser des opportunités qui s'offrent à elle (solliciter un projet, une Ong, une structure de crédit). Est-ce le CEF qui a favorisé cette ouverture, cette capacité à construire un projet pour l'exploitation ? En l'absence de CEF le chef d'exploitation aurait-il agi de la même façon ?
- Comme évaluer l'amélioration des connaissances et des façons de gérer d'un agriculteur ?
- Comparer les performances des exploitations en CEF et celles ayant des caractéristiques similaires mais non concernées par le conseil est envisageable mais cela implique de bien concevoir les échantillons à suivre, d'avoir la même précision dans les données pour les deux groupes suivis. Les projets CEF ont la capacité à acquérir les données fiables pour le groupe « exploitations CEF » mais ont beaucoup moins de garantie quant à la précision des données pour l'autre groupe.
- Dans cette évaluation doit-on prendre en compte les impacts indirects du conseil (sur le fonctionnement des OP, sur les autres exploitations du même village) et comment le faire ?

A ce jour quelques équipes ont réfléchi au dispositif et méthodes à mettre en place. Ainsi des bases de données sur les exploitations en conseil ont été constituées (au Bénin et au Nord Cameroun en particulier), Des études (Daouda Ousmanou, 2002 ; Djoukam Djoméni, 2003) ont été réalisées et des réflexions méthodologiques (Legile et Giraudy, 2005) sont en cours pour aboutir à un système d'évaluation performant mais pas trop coûteux. L'AFD a confié début 2006 à l'IRAM une étude sur la mesure de l'impact du conseil à l'exploitation et du conseil aux OP.

### **3.5. En Conclusion**

L'analyse des expériences de CEF menées en Afrique de l'Ouest du Centre montre les difficultés de pérennisation de ce type de service. Ces difficultés ne sont pas spécifiques au CEF mais concernent plus globalement les services de vulgarisation agricole et de formation des ruraux. L'ancrage du CEF au sein de filières organisées avec des opérateurs installés dans la durée et des interprofessions, est certainement la voie à privilégier lorsque ces structures existent. Mais même dans le cas de la filière coton, les difficultés de financer les services agricoles sont réelles du fait des contraintes économiques actuelles. Pour s'assurer de l'engagement dans la durée des financeurs du conseil, il faut les convaincre de l'intérêt de la démarche et mesurer avec eux les impacts techniques et économiques qu'elle engendre.

Cette analyse comparative permet de retenir quelques orientations ou chantiers en cours qui méritent d'être approfondis ou poursuivis :



- le recours aux langues locales lorsqu'elles sont pratiquées (à coupler avec des interventions en matière d'alphabétisation fonctionnelle) ;
- les mécanismes de démultiplication des activités du conseiller par le développement de la fonction d'animateur- paysan (à ce stade il faut d'abord expérimenter cette option) ;
- la réflexion autour du montage institutionnel dès le démarrage du CEF même dans le cas d'expérimentations localisées afin de travailler à la pérennisation du service ;
- la mesure de l'impact du conseil sur les performances des exploitations et des régions concernées.

Ces pistes de réflexions ne visent pas à aboutir à un seul type de conseil, à une seule démarche. Il est important de maintenir une diversité de dispositifs car les situations sont différentes d'un pays à l'autre et même entre les régions d'un même pays, les choix politiques diffèrent aussi. Il faut par ailleurs rappeler que « l'aide projet » reste utile pour appuyer ces dispositifs de conseil. Mais elle a du sens lorsque les acteurs permanents du monde agricole (société privées ou publiques, OP, prestataires de service, interprofession) se sont entendus sur une stratégie à long terme de développement de ce service pour les exploitations agricoles.

Ces constructions ont par ailleurs besoin de temps et de continuité dans l'action pour aboutir à des résultats convaincants.

## **Chapitre 4. Les expériences de conseil au Mali**

### **4.1. Synthèse des expériences de conseil au Mali**

Les expériences récentes de conseil au Mali rencontrées lors de cette étude de capitalisation se situent essentiellement en zone cotonnière (CMDT, PASAOP, PASE, CNOP), mais aussi en zone irriguée (PCPS, ON, GIPD). Quelques opérateurs interviennent dans d'autres régions du Mali (CNOP), dans les régions de Mopti (GIPD) et de Kayes (GIPD).

Sur ces expériences, il est difficile de faire ressortir les coûts réels et l'impact du conseil par manque de données et d'informations disponibles. Les impacts du conseil sont souvent appréciés de façon qualitative par des entretiens avec les paysans conseillés et souvent en fin de projet lors de leur évaluation. C'est aujourd'hui une limite forte à l'évaluation des expériences de conseil qui est vécue dans tous les pays de la sous-région concernés (Paragraphe 3.5 ; page 24).

#### **4.1.1. L'expérience CNOP**

Depuis deux ans, le CNOP mène une phase expérimentale visant à comprendre et à conseiller l'exploitation familiale. Ces expériences de conseil/diagnostic ont été entreprises dans plusieurs régions du Mali. Elles sont menées directement par des membres de la CNOP. L'objectif premier de cette expérience pour la CNOP est d'avoir une bonne vision de l'état des exploitations familiales dans les différentes régions du Mali.

L'entretien est conduit par deux personnes pendant une demi-journée avec les membres de l'exploitation familiale. L'entretien est conduit en 5 temps, en évitant d'entrer dans une logique d'enquête directive : i) la famille, ii) les moyens de production de l'exploitation familiale, iii) la terre et son utilisation, eau, équipement, cheptel, installations et bâtiments, main d'œuvre, iv) l'analyse de la dernière campagne, iv) le calcul et la restitution des résultats du bilan, v) les discussions avec la famille.

C'est la CNOP elle-même qui développe ce programme. Elle intervient dans ses propres organisations. L'expérience n'est pas terminée, les documents et les outils peuvent encore être modifiés.

Tableau 5. Synthèse des expériences récentes de conseil au Mali

Expérience de Conseil	IER/CMDT	URDOC/PCPS	GIPD	PASAOP	PASE
Zone d'intervention	Mali Sud	Office du Niger	Regions de Mopti, Segou, Sikasso, Koulikoro et Kayes et district Bamako	Koulikoro, Sikasso, Ségou Mopti et dist. Bko	Mali Sud ( Sikasso, Koutiala et Bougouni)
Principe d'intervention	prise en compte de l'ensemble des activités et du fonctionnement de l'EA	prise en compte de l'ensemble des activités et du fonctionnement de l'EA	Champ école des producteurs	Diagnostic villageois formations techniques	prise en compte de l'ensemble des activités et du fonctionnement de l'EA
Adhésion des producteurs	choix encadrement	Volontaire	volontaire	choix encadrement ?	Volontaire
Activités agricoles concernées	coton culture	riziculture et maraîchage	riziculture, coton, maraîchage	Demandes producteurs	cotonculture et autres
Responsable mise en œuvre	CMDT	Office du Niger et CPS	Encadrement, GIPD	Bureaux prestataires de Services	Bureaux prestataires de Services
Nombre de conseillers formés		13 ON, 8 CPS, 2 privés	75 agents facilitateurs 326 producteurs facilitateurs		14
Responsable pilotage	CMDT	Office du Niger et CPS	OPV	communes, DRA, DNA	CRA Sikasso
Source d'alimentation Technique	ESPGRN/IER Sikasso	URDOC, CRRA/IER, Niono	savoirs paysans et tests conjoints, FAO et partenaires	savoir bureaux prestataires	
Source de financement	CMDT, Pays-Bas	AFD, Producteurs (25 %), Etat (ON)	Pays-Bas	Banque mondiale, communes, producteurs	AFD, Producteurs
Coût du conseil		3,5 millions Fcfa/conseiller/an pour 80 à 100 producteurs	200 à 300 000 Fcfa/champ école		
Situation actuelle	en cours	suspendue	phase 2 en préparation	suspendue (en attendant résultats évaluation)	démarrage
Nombre de producteurs formés	2500		environ 10.000		
Impacts majeurs			Amélioration rendement et revenu des producteurs Réduction utilisation des pesticides (aspects santé humaine)		

Légende : EA. Exploitation agricole

#### **4.1.2. La CMDT et l'OHVN**

Les deux principales structures qui interviennent sur des zones géographiques complémentaires en zone cotonnière sur le conseil agricole sont la CMDT et l'OHVN.

La situation délicate dans la filière cotonnière au Mali n'a pas permis d'obtenir beaucoup d'informations lors des premiers entretiens et visites de terrain en janvier 2006, mais la CMDT a fourni des informations et documents lors de l'atelier d'avril à Sikasso (Annexe 7 et document sur le CDROM : *CMDT, 2006. Module de formation. Conseil de gestion à l'exploitation agricole. Bamako, 30 p.*). La crise cotonnière amène la CMDT à se recentrer sur l'appui à la production du coton, et à abandonner ses missions de service public comme le conseil ou le développement régional. En 2002, l'étude SOFRECO a montré que le conseil était cher, et ne répondait plus aux besoins des producteurs. La CMDT devait se retirer en 2002 du conseil ; elle l'a fait pour toutes les cultures, sauf le coton.

Deux approches d'appui aux producteurs existent.

##### **4.1.2.1. L'approche de vulgarisation classique**

Tiré du rapport SOFRECO (2002). L'organisation comme les modalités d'intervention de la CMDT et de l'OHVN sont assez comparables avec :

- une structure hiérarchisée de la direction à Bamako jusqu'aux agents de terrain, chef de ZAER ou AVB, qui animent une dizaine de villages, ce qui représente, en moyenne, 350 à 400 exploitations par agent,
- l'utilisation de relais villageois chargés d'effectuer un certain nombre de tâches et de contribuer à la diffusion des messages techniques,
- la sélection des thèmes à vulgariser sur la base d'un diagnostic global participatif chargé, en principe, de sélectionner les besoins prioritaires des producteurs,
- un domaine d'intervention qui couvre tous les aspects du développement rural. Par ailleurs, et en plus des activités d'interface avec la société cotonnière, l'encadrement a en charge de nombreuses missions de service public qui lui ont été confiées par l'Etat.

En ce début des années 2000, les effectifs totaux mobilisés par les deux structures atteignaient 1.780 agents, pour un coût annuel d'intervention (toutes missions confondues) compris entre 10 et 11 milliards de FCFA par an. Sur ce total, la part supportée par la filière coton est d'environ 7,5 milliards de FCFA, ce qui, sur la base de la production de la campagne en cours, représente un coût de 13 FCFA/kg.

Les interventions de la DTDR et de l'OHVN ont eu un impact indéniable, sur le développement de la culture du coton, ainsi d'ailleurs que sur le développement d'autres spéculations, comme les céréales dont la production dépasse désormais 1 million de tonnes. Les efforts accomplis ont permis au Mali d'être le premier producteur de coton des pays africains situés au sud du Sahara.

Des entretiens réalisés avec monsieur Diakité, correspondant de l'OHVN dans le groupe de travail, il est ressorti que le conseil agricole est actuellement assuré sur le terrain par (voir Annexe 5) :

- des chefs de secteur (10 de niveau ingénieur) qui sont secondés par des adjoints (niveau ingénieurs ou Technicien supérieur)
- des chefs Secteur de Base (SB) au nombre de 80, de niveau variable (moniteur, encadreur, agent technique d'agriculture)
- des animatrices, des agents de crédit et des chefs de zone d'alphabétisation fonctionnelle.

L'OHVN intervient au niveau des groupements villageois. Depuis plusieurs années elle cherche à rendre plus autonome les groupements et les exploitations agricoles en prévision du désengagement de l'Etat. Pour cela elle utilise des animateurs villageois qui doivent assurer une partie du conseil ou plutôt de la vulgarisation technique.

Les groupements se constituent selon les affinités sociales. Ce sont les membres du groupement qui identifient en leur sein un animateur villageois. L'animateur dispense la formation après l'avoir lui même reçu du chef de secteur ou des ingénieurs spécialisés de l'OHVN.

Mais se pose aujourd'hui la question de rémunération de ces animateurs villageois par les villages et les OP. Il n'est pas évident que ces structures puissent dégager les ressources financières pour indemniser les animateurs villageois.

#### **4.1.2.2. Le conseil de gestion en zone cotonnière**

L'IER au travers du CRRA de Sikasso mène des activités de conseil avec la CMDT depuis 1979/1980. Au départ le conseil était un outil de recherche-action adapté aux besoins de la vulgarisation par la CMDT pour les jeunes alphabétisés en langue nationale afin de leur permettre de faire un diagnostic et un suivi de leur exploitation. La CMDT trouvait que cet outil était trop lourd (trop complexe), ce qui l'a amené à l'adapter à son contexte et à le simplifier. Elle trouvait aussi qu'il y avait trop de temps pour les questions, le diagnostic par rapport à l'analyse et le conseil venant trop tard. Elle le trouvait aussi incomplet car il ne prenait pas en compte les aspects genre, l'élevage, les bas-fonds, etc. Pour réaliser les activités de conseil, le profil de Technicien Supérieur d'Agriculture était le plus indiqué. Les conseillers de niveau inférieur doivent compenser par leur expérience. La CMDT a surtout utilisé des agents techniques qui ont réalisé le conseil en plus de leurs activités habituelles, sans reconnaissance par la hiérarchie de ce travail supplémentaire, d'où l'importance d'avoir un statut pour le conseiller. Les paysans relais n'ont pas été utilisés dans le conseil.

En zone cotonnière la mise au point et le test des outils de conseil ont été poursuivis jusqu'en 1987 par l'IER et la CMDT et repris dans les années 90. Environ 2500 exploitations de cette zone ont pu participer au conseil à l'exploitation familiale souvent pendant plusieurs années de suite. Mais, cette approche n'a jamais été généralisée en zone Mali Sud.

En 2003, les effectifs d'encadrement de la CMDT ont été réduits de 600 agents. Aujourd'hui un chef de zone couvre 10 à 15 villages et de 300 à 350 exploitations. Parmi les départs, de agents ont été repris par les ONG et les bureaux prestataires intervenant dans la région, d'autres ont créé leur propre bureau.

Dans les années 90, la CMDT a mis en place le conseil de gestion (méthode participative). Les différentes phases du conseil sont :

- Le diagnostic d'exploitations
- La stratification des exploitations en plusieurs catégories par rapport au rendement en coton : moins de 700 kg/ha, de 700 à 1200 kg/ha, de 1200 à 1500 Kg/ha et plus de 1500 kg/ha
- La répartition des exploitations en plusieurs types sur la base de l'équipement et du cheptel bovin : les exploitations motorisées, celles possédant plusieurs attelages et animaux (type A), celles possédant un attelage (type B), celles ayant un équipement incomplet (type C) et celles en culture manuelle (type D).
- Les thèmes traités dans les séances de conseil se font par groupe d'exploitations selon les types ;
- Les visites conseil ; le conseiller visite individuellement chaque exploitant sur son lieu de travail (4 exploitations par jour)

- Chaque paysan a un cahier d'exploitation qu'il doit remplir, mais très peu de paysans le font ;

L'expérience conseil à l'exploitation continue à la CMDT. Aujourd'hui Il y a environ 800 agents de terrain (ZAER) qui y participent, en sus de leurs autres activités. Chaque agent suit de façon rapprochée 2 exploitations par groupement par an, par ailleurs chaque conseiller doit rencontrer au moins une fois par an toutes les exploitations de son secteur d'intervention. Deux approches complémentaires sont mises en œuvre :

- un conseil rapproché (conseil de gestion) qui doit concerner des exploitations en difficulté (rendement moyen en coton faible) dans des groupements en difficulté (rendement coton faible). L'objectif est de montrer qu'avec le conseil de gestion il est possible d'aider les paysans à relever le niveau de leur production. Cette démarche implique une prise de note de la part du producteur (alphabétisé), un traitement des données, un dialogue rapproché avec le conseiller et donc des visites régulières. Après une phase de diagnostic le producteur se fixe des objectifs, un plan de campagne est élaboré, sa mise en œuvre est évaluée en fin de campagne agricole ;
- une « visite conseil » : Le conseiller doit être capable de comprendre la situation et le fonctionnement de l'exploitation visitée lors d'un seul entretien de quelques heures. En recueillant quelques informations et en recourant à des normes (surface/actif ; surface/attelage ; % en coton, ...) il doit être en mesure en fin d'entretien de faire des recommandations au chef d'exploitation.

En mobilisant les régions CMDT il serait possible de recenser le nombre d'exploitations en conseil (rapproché), de les situer et par une étude complémentaire, d'évaluer l'impact du conseil de gestion depuis 15 ans.

Chaque année, la CMDT organise des formations sur le conseil pour le personnel d'encadrement. La CMDT ressent la nécessité d'adapter les démarches de conseil aux évolutions du contexte. En effet, les caractéristiques des exploitations et les stratégies des producteurs ont évolué. Les travaux récents de Dufumier (2005) sur les typologies basés sur des critères de taille, de types d'activités, etc ont été cités (voire Annexe 6, page 71) :

- Les exploitations gérées par de « grandes familles » possédant des troupeaux bovins de grande taille et de nombreux équipements attelés ;
- Les exploitations de taille moyenne dans lesquelles les revenus proviennent encore pour l'essentiel des cultures annuelles (cotonnier, céréales et légumineuses)
- Les exploitations de petite taille, peu équipées et ne disposant que de très peu d'animaux, dans lesquelles les systèmes de culture sont destinés prioritairement à l'autoconsommation familiale
- Les exploitations conduites par de grandes familles d'éleveurs Peuls transhumants
- Les quelques exploitations détenues par des propriétaires absentéistes « agriculteurs du dimanche »

Avec l'appui de l'APCAM, le consultant national a pu rencontrer l'encadrement CMDT et les producteurs des coopératives de producteurs de coton (CPC) du secteur de Kléla sur les activités de « conseil » aux producteurs.

Les activités d'appuis aux producteurs de coton sont assurées par un chef de secteur, un secrétaire technique, un chef de zone semences (coton), un conseiller polyvalent (collecte de données statistiques), onze chef de zone de production agricole (ZPA) relayés par des animateurs villageois (néolaphabètes) notamment pour les activités suivantes : inventaires des superficies, répartition des intrants, le suivi de la commercialisation, la distribution des recettes et le recouvrement des crédits.



Les membres des équipes techniques villageoises, sont formés au cours de stages collectifs et leur suivi pendant la campagne est assuré par les chefs ZPA. Chaque équipe rend compte au chef de ZPA.

Les activités d'un chef ZPA couvrent entre 8 à 17 CPC. Le nombre moyen d'exploitations agricoles suivi a été ramené à 300 par ZPA, depuis 2003. Ceci dans le souci d'améliorer la capacité de suivi.

*La démarche de conseil appliquée consiste à choisir quelques exploitations agricoles pour les démonstrations de thèmes techniques et faire en sorte que tous les autres exploitants participent aux séances.*

Les principales contraintes soulignées par l'encadrement portent sur :

- Le manque de concertation (dans une moindre mesure pour la Banque Nationale de Développement Agricole) entre le personnel de la CMDT et les structures chargées du crédit. Ceci occasionne chez certains agriculteurs l'application de faibles doses de fertilisants et une situation de surendettement.
- La réduction du nombre et la baisse du niveau des néo-alphabètes. L'absence de relève chez les jeunes présente des incertitudes pour l'avenir.
- L'absence de synergie entre les intervenants dans le domaine de l'appui technique aux producteurs. Ils sont nombreux mais ont du mal à apporter une diversité d'appui afin de répondre aux besoins des producteurs.

Les producteurs se déclarent ouverts à toutes les innovations même s'ils sont satisfaits des conseils techniques fournis par les agents de la CMDT. Cependant ils sont obligés d'observer une certaine prudence face à la diversité des intervenants soit parce que leurs interventions sont éphémères, soit parce qu'ils n'honorent pas tous leurs engagements « *il y a trop d'intervenants, on ne sait plus qui est bon et tout le monde cherche à nous enfoncer, etc. et notre avis n'est jamais pris en compte* »

Les producteurs sont marqués par les perturbations et les évolutions en cours et futures de la filière cotonnière raisons pour laquelle, ils ne sauraient exprimer des demandes précises de conseil avant les changements même s'ils ont des préoccupations (baisse de la fertilité des sols) et de fortes attentes en matière de diversification (riziculture et autres spéculations).

La CMDT essaie de répondre à de nouveaux besoins en conseil des paysans en élaborant des fiches techniques et un programme de formation : exemple du stockage villageois des céréales.

#### **4.1.3. Zone Office du Niger**

En zone Office du Niger, plusieurs approches d'appui aux producteurs ont existé au cours des dernières années.

##### **4.1.3.1. La vulgarisation classique**

C'est une émanation de l'approche PNVA, que le service technique (Conseil rural) de l'Office du Niger a adapté à sa spécificité. Elle s'applique à travers le diagnostic et la hiérarchisation des contraintes, mais aussi les démonstrations de thèmes techniques chez des paysans de contact avec la participation des paysans voisins. Si les résultats des démonstrations sont concluants, ils sont diffusés auprès des autres producteurs. Dans le cas contraire, le problème est remonté au niveau de la principale source d'alimentation en innovations techniques qui est le Centre Régional de la Recherche Agronomique (CRRRA/IER) de Niono et/ou l'Unité de Recherche Développement Observatoire du Changement (URDOC) ; cette

dernière jouant un rôle d'interface entre la Recherche et la Vulgarisation, mais son financement par l'AFD a pris fin en 2004.

La nouvelle approche de soumission des problèmes à cette structure nationale de recherche, à travers la Commission des Utilisateurs de la Recherche (CRU) et le Comité Régional de la Vulgarisation Agricole (CRVA), semble pénaliser l'Office du Niger qui déplore les insuffisances constatées dans le fonctionnement de ces instances

C'est l'approche la plus répandue. Elle couvre l'ensemble des villages situés dans le système irrigué. Ce conseil est assuré par une trentaine d'agents vulgarisateurs à raison de 7 à 8 villages, soit 700 à 800 voir 1000 exploitations agricoles par agent. Au total 30 agents composés de conseillers agricoles (Technicien Supérieur) et d'animatrices (monitrices d'agriculture) sont impliqués dans la diffusion de ce type de « conseil ».

Le financement est assuré par l'état à travers l'Office du Niger et surtout les partenaires techniques et financiers, notamment les Pays-Bas (jusqu'à un passé récent). Ce « conseil » souffre beaucoup de l'insuffisance des moyens logistiques mis à la disposition des agents.

#### **4.1.3.2. Le conseil à l'exploitation familiale**

En zone Office du Niger, le CEF a été introduit à partir de 1997. Il a été conçu comme un processus de formation et d'aide à la décision visant à renforcer les capacités des producteurs pour analyser leur situation, enregistrer leurs activités et leurs résultats (stocks de céréales, quantité d'intrants, marges et revenus) en vue d'améliorer les performances de leur exploitation.

Le dispositif est constitué de conseillers et animatrices des Centres de Prestation de Service (CPS), du Service Conseil Rural (SCR) de l'Office du Niger et des services privés.

#### **Conception et mise au point de la démarche et des outils**

Une phase expérimentale avec une approche centrée sur le conseil technico-économique aux exploitations avait été menée dans la zone de 1997 à 1999 par l'URDOC et le PCPS avec un groupe de 15 producteurs. C'est sur la base de cette expérience et des acquis obtenus sur le conseil de gestion dans les zones cotonnières du Mali et du Burkina Faso (Kleene 1985) qu'a été développée la démarche de CEF. Sa mise en œuvre par l'URDOC avec le PCPS repose sur une dynamique de groupe avec l'implication forte des producteurs dans toutes les phases de conseil et l'appui individuel des participants par le conseiller. Autrement dit, les producteurs assurent la plus grande part de l'animation avec une progression du groupe (et non individuelle) dans la construction du conseil. Cette méthode privilégie l'auto-analyse des pratiques et des résultats par les participants d'un groupe, en diminuant le temps de travail du conseiller, et donc le coût du conseil. Pour faciliter la dynamique de groupe, la constitution des groupes se fait en fonction de thématiques principales communes (selon des modules prédéfinis) ; ainsi les producteurs d'un même groupe ont, au départ tout au moins, un centre d'intérêt commun (riziculture, maraîchage, élevage...).

La démarche repose en premier lieu sur un diagnostic partagé de l'exploitation familiale avec les moyens de production, les pratiques agricoles et d'élevage, les performances mais aussi les pratiques ou les modalités de gestion (du travail, de la trésorerie, etc.). A partir de ce diagnostic et des référentiels disponibles, le conseiller et l'exploitant peuvent identifier des innovations (innovations technico-économiques mais aussi très souvent des changements dans les modes de gestion) pour améliorer la situation de l'exploitant. La poursuite de l'exercice dans la durée avec le suivi des « comptes » permet d'apprécier les effets des changements en les confrontant aux évolutions de l'environnement et des référentiels et donc de suivre un véritable processus d'amélioration de la situation de l'exploitation agricole familiale. Les démonstrations techniques et les visites d'échanges d'expériences dans les

champs ou dans les ateliers d'élevage complètent les formations (ou travaux de groupe) en salle des participants.

La méthode d'intervention repose sur des outils mis à la disposition des conseillers pour assurer l'animation et les formations et des paysans pour l'enregistrement et le traitement des informations. L'élaboration de ces outils constitue un résultat majeur de l'URDOC qu'il partage avec le PCPS. La conception, la mise au point et le test des outils ont constitué un « chantier » important. Les travaux ont été menés en équipe (URDOC, PCPS, SCR) de façon participative, avec les producteurs des premiers groupes, et itérative, c'est-à-dire de manière progressive en corrigeant le prototype après chaque test auprès des bénéficiaires. Avec cette démarche, les producteurs contribuent de manière très significative à l'élaboration de ce qui sera en final « leurs » outils, notamment dans le choix de vocabulaire et dans la définition des contenus et des supports pédagogiques (par exemple pour les tableaux d'enregistrement des données). Ce processus permet de s'assurer d'une bonne appropriation finale des outils mis en place.

La méthode d'intervention intègre une cotisation à la charge des producteurs, mais celle-ci est nettement insuffisante pour couvrir l'ensemble des coûts. Dans le cas d'une démarche de groupe comme celle-ci, il convient d'envisager une prise en charge financière partielle par les producteurs qui pourrait être complétée par diverses contributions, y compris, à terme, des prélèvements sur la ou les filières motrices du développement de la région. Le coût financier reste une contrainte majeure à la généralisation du CEF dans la configuration présentée ci-dessus.

### **Les outils produits**

Le Guide du conseiller et le livret du producteur sont les deux principaux outils élaborés et mis au point.

Le guide est un manuel d'instruction et de références destinés aux conseillers. Il est présenté en trois volumes (riziculture, productions animales, cultures maraîchères) et structuré en modules de formation subdivisés en thèmes. Chaque thème est introduit par un texte rédigé en appui à l'animation de groupe, suivi par des tableaux d'enregistrement, des notes et des références. Au total ce sont 15 modules et 64 thèmes qui ont été élaborés (Annexe 7). Pour les participantes femmes, les modules sur le maraîchage ont été élaborés en prenant en compte le fait que leur faible taux d'alphabétisation.

Le « livret du producteur » est structuré en 4 parties (connaissance de l'exploitation, conduite de la riziculture, gestion de la production rizicole, gestion de la trésorerie). Rédigé en langue bamanan, il est destiné aux participants des groupes de CEF pour qu'ils puissent enregistrer leurs données.

Ces outils sont des « acquis importants » du projet, et comme le note les évaluateurs des projets URDOC et PCPS en 2003, « la plupart des experts et des utilisateurs qui ont eu à consulter ou à utiliser ces documents en ont apprécié la qualité [...] même si leur contenu pédagogique semble perfectible ».

### **Appui à la mise en œuvre, formation et suivi accompagnement des conseillers**

L'URDOC a assuré la formation des conseillers et conseillères CEF (CPS, SCR/ON et privés) lors d'ateliers spécifiques et sur le terrain, mais aussi le suivi de ces conseillers.

Des rencontres mensuelles ont été organisées avec ces conseillers pour échanger des informations et actualiser les programmes.

L'appui à la mise en œuvre du dispositif s'est fait à l'occasion de visites régulières des agents URDOC auprès des responsables CEF des Centres Farafansi So et des Chefs SCR

des zones. Différents supports ont été conçus pour la programmation et le suivi des groupes et des conseillers (Tableau 6).

**Tableau 6. Evolution du dispositif de conseil de gestion aux exploitations agricoles familiales.**

Année	2000		2001		2002			2003/04			
	ON	CPS	ON	CPS	ON	CPS	Privés	ON	CPS	Privés	Total
Centres (CPS), Zones de l'ON et entreprises privées concernées	1	3	2	4	6	5	2	6	5	2	13
Groupes de conseils de gestion actifs	2	3	0	17	16	26	4	22	31	6	59
dont Groupes hommes (GH)	0	3	0	14	8	20	4	9	21	6	36
dont Groupes femmes (GF)	2	0	0	3	8	6	0	13	10	0	23
Conseillers Groupes Hommes formés	2	4	4	10	8	0	6	6	5	3	14
Conseillers et Animatrices (GF) formés	2	0	2	0	6	3	0	6	3	0	9

Toutes structures confondues, le conseil de gestion concernait en décembre 2003 un total de près de 800 producteurs et productrices de la zone ON répartis en 59 groupes dont 36 groupes hommes (384 participants) et 23 groupes femmes (414 participantes).

L'URDOC a formé quatorze conseillers pour les groupes hommes (dont 6 du SCR, 5 des CPS et 3 d'entreprises privées) et 9 animatrices ou conseillers pour les groupes de femmes (dont 6 du SCR et 3 des CPS). On notera qu'en décembre 2003, 11 personnes étaient encore en formation (6 pour les groupes et 5 animatrices ou conseillers pour les groupes de femmes). La formation a été poursuivie et achevée au cours de l'année 2004 avec la prolongation du projet URDOC sur des reliquats de financement.

Le taux de participation effective des producteurs et productrices aux réunions des groupes de conseils de gestion a dépassé 75% en dernière année.

### Suivi évaluation et appréciation de l'impact

L'évaluation et la mesure de l'impact d'un système de conseil ou de vulgarisation agricole sont des opérations relativement difficiles à mettre en œuvre et qui demandent un dispositif lourd. Pour cette expérience, un suivi opérationnel a été mis en place en même temps que le dispositif de conseil.

Parmi les composantes, il était prévu d'apprécier l'impact sur les performances technico-économiques des exploitations en conseil par la collecte et le traitement d'informations sur les pratiques et les résultats de ces exploitations (analyse de l'évolution sur plusieurs années pour les exploitations en conseils et comparaison avec des données pour l'ensemble de la zone).

Une enquête d'opinion a été réalisée en juillet/août 2002 auprès de 203 producteurs et 60 productrices dont une moitié participait à des groupes de CEF et l'autre moitié était

constituée avec des producteurs ou productrices des mêmes villages ne participant à aucun groupe. Elle note des effets indiscutables sur le fonctionnement des exploitations des participants notamment en terme de changement de pratiques, principalement des pratiques techniques (conduite de la pépinière, respect des calendriers culturels, etc.) et des modalités de gestion technico-économique (réduction des charges d'exploitation, meilleure gestion du stock céréalier, meilleure gestion de la main d'œuvre, etc.). Les actions de CEF ont permis de provoquer une prise de conscience des producteurs sur leurs propres pratiques et les effets qu'elles ont sur leur situation et leurs résultats.

L'ensemble des analyses faites sur cette expérience, se rejoignent pour conclure que les paysans apprécient le CEF. Ceux qui y participent demandent souvent son élargissement à d'autres thèmes, ceux qui n'y sont pas et qui en ont eu connaissance déclarent souvent vouloir adhérer à un groupe.

Cependant, ce service, relativement coûteux, nécessite un financement externe durable selon la conclusion de la mission d'évaluation de 2003. Celle-ci a estimé le coût annuel par exploitation agricole à 50 à 60 000 Fcfa (Coûts directs par conseiller (salaire, charges, et coût de fonctionnement) + Coûts indirects comprenant l'édition des carnets et autres documents et l'organisation des échanges et des ateliers). La cotisation demandée, environ 25 % de ce coût, est jugée généralement trop élevée par les paysans dans un contexte où de nombreux services et ONG proposent des formations gratuites et prennent en plus les frais de déplacements et d'hébergement des participants.

Les questions posées en fin de projet concernaient plus l'élargissement et la diversification du CEF (croissance du dispositif, prise en compte des producteurs et productrices non alphabétisés, diversification des types de conseil selon des types de bénéficiaires qui pourraient aller des petits paysans aux entreprises agricoles, etc.) que sur sa pertinence.

### **Propositions suite à la capitalisation de l'expérience URDOC/PCPS**

L'IRAM a mené des études sur la capitalisation et le suivi-évaluation du PCPS sur les groupements en conseil de gestion, les associations villageoises (AV) et les groupements féminins (Babin 2004).

Concernant le CEF, ces études montrent qu'une faîtière d'OP peut prendre en charge le conseil, mais elles n'abordent pas les questions de l'impact du CEF (génère-t-il plus de revenus pour les exploitations), ni de son financement (qui va prendre en charge le dispositif).

Elles mettent en évidence plusieurs phases (4) dans la mise en œuvre du conseil selon la situation des exploitations :

- Information et animation des exploitations intéressées par le conseil ; diagnostic de chaque exploitation ;
- Préparation au conseil par l'alphabétisation ; un membre de l'exploitation familiale adhère à un groupe constitué, mais n'est pas suffisamment alphabétisé pour profiter des conseils ;
- Maîtrise technico-économique des productions agricoles ; le groupe a accès aux conseils, mais les performances techniques et économiques des familles sont encore faibles ;
- Diversification des activités et accumulation ; les exploitations du groupe ont de bons résultats économiques dans les productions agricoles. Les revenus de ces productions ne sont pas suffisamment réinvestis dans d'autres spéculations et équipements.



En complément à ces activités, sont organisés des échanges inter-groupes et des expérimentations et démonstrations sont mises en place avec les paysans.

En terme de progressivité dans la démarche de conseil, on retrouve des similitudes avec l'exemple du Nord-Cameroun (cf différents documents disponibles sur le CDROM) :

- Sensibilisation/information sur le conseil ; constitutions des groupes (2 à 3 mois) ;
- Formation aux bases de la gestion en animation de groupe sur des thèmes communs à la majorité des exploitations (1 à 2 ans suivant les cas) : gestion de la trésorerie, gestion des récoltes (sécurité alimentaire), programmation prévisionnelle de la campagne, puis sur des thèmes spécifiques à chaque groupe (embouche bovine, pépinières, techniques culturales arachides, etc), explication de fiches techniques, etc.
- Passage au conseil plus individualisé à partir de la troisième année sur la diversification des activités, les projets d'investissements, d'accumulations, etc
- Des visites inter-groupes sont organisées, et des actions techniques (expérimentations de techniques culturales, multiplication de semences, etc) sont mises en place.

#### **4.1.4. L'approche Gestion Intégrée de la Production et des Déprédateurs (GIDP)**

Ce programme de Gestion Intégrée de la Production et des Déprédateurs fait suite au projet pilote de la FAO en 1999 à l'ON. La première phase (2001-2005) faisait partie d'un programme sous-régional sur financement des Pays-Bas. Une seconde phase doit commencer prochainement.

Ce programme est domicilié au niveau de la Direction Nationale de l'Agriculture (DNA) qui assure le pilotage en partenariat avec l'Office de la protection des végétaux (OPV). Pour l'ensemble des périmètres concernés, le coût global est de 200 000 dollars US par an.

La phase 1 a porté sur 3 cultures (riz, coton, cultures maraîchères) sur Koulikoro, Sikasso, Mopti, Ségou. Le programme ne comprend que 3 personnes (coordonnateur, expert associé, administratif). Il s'appuyait sur les offices et les sociétés de développement intervenant dans ces provinces :

- Riz et cultures maraîchères : Offices de Baguineda, de Sélingué, Office du Niger, Offices riz Ségou, riz Mopti, OHVN
- Coton : CMDT

L'objectif du programme vise la rationalisation de l'utilisation des intrants (pesticides, engrais), et la recherche d'alternatives à l'utilisation des intrants chimiques à travers une démarche de formation « champs écoles ». Ce programme porte donc sur le conseil à l'utilisation d'intrants et n'intègre pas l'ensemble des problèmes posés au niveau de l'exploitation agricole.

Les agents facilitateurs salariés du projet des offices qui les payent sont au nombre de 75 : riz (17); maraîchage (38); Coton (20), et les producteurs facilitateurs au nombre de 326 : Riz (196), maraîchage (90) et coton (40). Pendant la première phase 10 000 producteurs ont été formés. Par exemple à l'Office du Niger uniquement, 15 agents facilitateurs et 2000 producteurs ont été formés. En zone cotonnière sept membres des SYCOV ont été formés

Ce programme cherche à travailler en synergie avec d'autres programmes : PSSA, IFDC, Institut du Sahel, IER pour la formation des facilitateurs, IPR Katibougou, SNV (formation d'agents d'OP, ARPON à l'ON), etc. Des perspectives de collaboration sont envisagées avec PASE, PNIR (sur techniques d'aménagement au Nord), des ONG.



La source d'alimentation technique se compose des résultats de l'IER, des résultats d'expérimentations conduites avec le groupe de paysans et le savoir faire des producteurs.

L'approche est la suivante. Tout d'abord un groupe d'une vingtaine de producteurs se constitue pour travailler sur cette question de gestion des intrants sur une culture retenue en fonction du bassin de production. Avant d'intervenir, un diagnostic est réalisé avec les producteurs. Dans ces champs sous la responsabilité des producteurs sont comparées les techniques recommandées avec celles habituellement pratiquées par les producteurs. Chaque semaine, le facilitateur réalise au champ une journée la formation avec une vingtaine de paysans qui font des travaux et des observations sur les parcelles. Sur la durée du cycle cultural ont lieu 16 à 18 séances. Pour tenir compte des autres activités des facilitateurs (agents des offices), ceux-ci ne suivent que 3 groupes.

Au cours de cette première phase, les coûts sont supportés par la FAO (intrants, fournitures, frais d'animation des facilitateurs), soit entre 200 et 300 000 Fcfa / champ école.

Une étude d'impact de ces champs écoles a été réalisée par l'Université de Hanovre, mais elle n'est pas encore disponible. Les responsables rencontrés ont annoncé une augmentation des rendements en riz chez les participants, une réduction de l'utilisation des pesticides sur le coton. Mais nous n'avons pas pu avoir de réponse sur ce qui pousse les offices et leurs agents à participer à ce programme, ni sur la perception paysanne de ces actions. Une seconde phase du projet a été élaborée, et elle devrait démarrer sous peu.

#### **4.1.5. PASE**

Pour le renforcement des performances techniques et économiques des exploitations agricoles de la zone cotonnière, le PASE mène un test de conseil à l'exploitation familiale.

Pendant une période de seize (16) mois, c'est à dire du 01 août 2005 au 30 novembre 2006, environ 600 exploitations agricoles devraient être formées à cette approche à travers des séances animées en groupe (25 exploitants) et des suivis sur le terrain.

Le test de conseil à l'exploitation familiale est rentré dans sa phase opérationnelle, avec la formation des conseillers prestataires et leur déploiement sur le terrain qui a permis le choix des villages, la constitution des groupes d'adhérents, la validation des outils pédagogiques élaborées par l'ESPGRN/CRA/IER, Sikasso, la collecte des données de structure sur les exploitations agricoles.

Conformément aux dispositions contractuelles, ces activités sont menées sous la supervision de l'Opérateur Assemblé (Nyeta Conseils) qui travaille en étroite collaboration avec l'agronome du PASE et la CRA de Sikasso.

Dans les différentes localités, aussi bien les élus que les bureaux de prestataires, tous ont souhaité une information "officielle" des producteurs (à défaut de l'APCAM) par la chambre régionale d'agriculture de Sikasso. Elle se traduit par une certaine prudence des agriculteurs vis à vis du programme, et une relative réticence au paiement des frais d'adhésion (5000 F CFA/participant) pour les raisons suivantes sur Bougouni, Koutiala et Sikasso : i) les difficultés liées à la commercialisation du coton (retard de paiement et chute des prix) ; ii) le caractère novateur d'une participation des producteurs au financement du conseil (tout était assuré par la CMDT) ; iii) les incertitudes sur l'avenir d'un programme (annoncé seulement pour une campagne) ; iv) les grandes interrogations sur l'avenir de la filière cotonnière ; v) des actions de désinformation autour du programme.

Les agriculteurs que nous avons rencontrés dans les différentes localités, après échanges sur les contours du programme, se sont montrés très intéressés par le programme, car *« tous reconnaissent que l'agriculture est devenue une activité commerciale et doit être gérée et analysée comme telle »*

Les premières informations fournies par les conseillers et celles recueillies au cours de nos missions indiquent que le faible niveau des néo-alphabètes et même leur absence dans certaines exploitations, est un handicap pour la réalisation correcte du test.

BEACIL, est un des prestataires chargé de la mise en œuvre de tests du conseil. Il intervient sur Bougouni avec un superviseur (Ingénieur Agronome de Katibougou) et deux conseillers, soit 4 groupes (100 exploitations) par conseiller. Ces deux conseillers ont suivi la première formation organisée par le PASE du 26 au 30 décembre à Sikasso. Les deux conseillers retenus sont des Techniciens Supérieurs d'Agriculture, dont un est un ex-agent CMDT. La démarche à mettre en œuvre commence par des réunions de sensibilisation dans les villages qui participeront aux tests. A ces réunions participent la mairie, les syndicats, le suivi/évaluation de la CMDT. Après ces réunions, seront constitués les groupes de conseil composés de volontaires, et les informations sur les exploitations participantes seront collectées (une fiche est prévue à cet effet). Les activités de conseil débuteront en mai 2006 après l'atelier de formation.

#### **4.1.6. PASAOP**

Suite à la réduction des fonctions d'encadrement et de conseil de la CMDT, le PASAOP est intervenu en zone cotonnière. Une réunion a eu lieu en janvier 2003 pour définir les rôles de la CMDT, du PASAOP, du PASE, etc. Le PASE s'occupait de l'appui aux OP et du test de conseil à la exploitation agricole familiale. La CMDT continuant l'appui à la production cotonnière. Le PASAOP prenant en charge la vulgarisation sur les autres cultures et activités. Dans la zone cotonnière, le PASAOP a mis en oeuvre 38 contrats de prestation.

Le PASAOP mène des tests de vulgarisation dans cinq régions par le biais de contrats avec des prestataires car le dispositif de vulgarisateurs des directions régionales d'agriculture est insuffisant. Ce sont les producteurs qui estiment leurs besoins.

Dans la région de Sikasso en 2003, 9 communes ont été choisies avec la CMDT dans les cercles de Sikasso, Bougouni, Niéna, Kléla, Kadiolo et Koutiala sur les critères suivants : accessibilité, existence d'activités génératrices de revenus, entente, acquittement des taxes et impôts. Pour la CMDT, ce sont des communes qui sont rapidement capables de s'autogérer. En 2005, trois communes ont été ajoutées au dispositif : Karangana, Wassouloubalé, Kolongnéta. Dans cette dernière commune qui comprend 23 villages, le prestataire retenu est un consortium d'ONG. En 2005, le montant disponible pour ces formations est d'environ 40 millions de Fcfa.

Dans le cadre des tests du PASAOP, ce sont les agents de l'Etat (services agriculture et élevage) qui ont réalisé le diagnostic participatif villageois qui s'est traduit par un ensemble de contraintes hiérarchisés au niveau villageois, puis commune, puis cercle, puis à la DRA de Sikasso.

Les thèmes retenus sont essentiellement techniques : i) Insuffisance de semences améliorées de maïs, de riz, ii) Amélioration des techniques culturales maraîchères, iii) Lutte contre le striga, iv) Erosion des sols, v) faible maîtrise de l'utilisation des pesticides, vi) Insuffisance de matière organique, vii) Mortalité des arbres fruitiers, viii) Difficultés d'alimentation du bétail, ix) Mauvaise qualité du beurre de karité

Le recours aux prestataires se déroule comme suit : i) lancement d'un appel à propositions pour faire de la vulgarisation dans les communes ; ii) les propositions techniques sont analysées par une équipe composée de la DRA, de la CMDT, de la CRA, de représentants d'ONG ; iii) choix des propositions. Les contrats signés par les prestataires sont souvent trop courts (8 mois la première année, 4 mois la seconde et 9 mois la dernière année), et un prestataire n'est jamais certain d'être reconduit dans les mêmes villages d'une année sur l'autre. Cette situation ne facilite pas la continuité dans les programmes, ni l'établissement de la confiance entre les agents chargés des tests et les paysans. N'étant pas sûr d'être reconduit l'année suivante, le prestataire n'investit pas d'une année à l'autre.

Les aspects techniques portent sur des formations sur les thèmes retenus par les communes, avec des parcelles de démonstration : 30 personnes par site. Le coût des formations et démonstrations se décompose en intrants, prise en charge des conseillers (salaire, déplacements, etc). Il est demandé aux communes de participer à 20 % des coûts, soit en nature, soit en espèces, et de verser ce montant directement aux prestataires. Les 80% restant sont versés aux prestataires comme suit : 30% au démarrage, 40 % au rapport d'étape trois mois après environ, et 30 % à la remise du rapport provisoire.

Chaque thème est répété trois fois afin d'avoir des groupes de paysans d'au maximum 10 personnes pour faciliter la formation et le suivi. Les agents des prestataires chargés de ces formations et démonstrations ne sont pas souvent bien qualifiés : ce sont en majorité de jeunes diplômés sans expérience, les anciens agents de vulgarisation (CMDT et autres) ont des difficultés à s'adapter aux méthodes et démarches mises en œuvre par les prestataires.

Les diagnostics réalisés ne sont pas toujours bien formulés. Les prestataires sont alors obligés de rediscuter avec les paysans le programme de travail. Les paysans qui participent aux tests sont choisis en assemblée générale du village. Les premiers résultats montrent que les paysans participent aux formations mais peu mettent en œuvre les techniques enseignées. Dans certains cas, des paysans ont refusé les semences proposées (arrivées trop tard). Les thèmes sur la fabrication des aliments du bétail et la lutte contre le striga semblent moins intéressés les paysans. Des hypothèses pouvant expliquer cela peuvent être formulées mais elles restent à vérifier :

- Sur les 30 paysans de chaque groupe, une bonne partie n'est pas réellement intéressée par les thèmes ;
- Les paysans ne prennent pas suffisamment au sérieux le programme : retard dans la mise en œuvre, pas de continuité dans les agents et prestataires intervenants ;

Ces premières expériences montrent que les mesures d'accompagnement de ces opérations sont nécessaires. En effet, il est difficile pour de nombreux maires de donner 20 % du montant des interventions (5%, voire 10% seraient mieux adaptés dans un premier temps). De plus, les élus sur le budget de leur commune préfèrent financer des infrastructures (école, dispensaire, pistes, etc) qui se voient mieux que des formations et qui peuvent servir à un plus grand nombre de personnes. Dans le contexte actuel, les mairies sont-elles vraiment un lieu approprié pour le conseil agricole ?.

Dans la zone de Sikasso, les tests de « conseil » avec le PASAOP ont mis en évidence le retrait de l'encadrement, une forte demande des paysans d'appui-conseil en dehors du coton, les dynamiques de diversification étant importantes dans la région. Il est trop encore pour juger des résultats de ces tests.

Dans la région, le retrait de la CMDT de la formation, de l'alphabétisation laisse un grand vide ; les paysans formés laissent progressivement la place à des jeunes non formés, peu alphabétisés ; il s'en suit de nouveaux besoins d'appui technique et même de formation de base des producteurs, même sur le coton ce que confirme les projets d'appui aux OP du PASE orientés sur les techniques de production du coton, la lutte anti-érosive. De plus, il y a eu beaucoup de scission d'OP et il est difficile de trouver suffisamment de paysans formés pour assurer les fonctions au sein des OP.

La mise en place prévue de l'interprofession coton et de l'Union des Producteurs de Coton repose la question du conseil appuyé par ces structures (coton plus céréales sèches ?). Dans tous les cas, il sera difficile pour ces structures de justifier du conseil pour des exploitations ne faisant pas de coton. Comment se fera alors le conseil pour les autres activités des exploitations : riz, arboriculture fruitière, élevage, etc

## **4.2. Les démarches, méthodes et outils de conseil à l'exploitation**

Plusieurs types de démarches, méthodes et outils ont été utilisés dans les expériences présentées.

### **4.2.1. Formation par la pratique au moyen d'approches participatives**

Les interventions du PASAOP et de la protection des végétaux (GIPD) sont essentiellement de la formation par la pratique visant la participation et la prise en charge des tests par les paysans. L'ensemble des activités de l'exploitation agricole n'est pas pris en compte :

- Dans le cadre du PASAOP, les thèmes sont identifiés à partir des diagnostics des contraintes effectués par les agents des DRA ; ces diagnostics portant sur des thèmes techniques ont été validés par les villages, les communes, les cercles et les DRA ; les tests sont réalisés par des prestataires sous contrat, et les producteurs participent à hauteur de 20% au-travers des communes ;
- L'OPV s'appuie sur la démarche « champ école » sur le même thème sur tous les sites : la gestion intégrée de la production et des déprédateurs ; les champs écoles sont animés par les agents des structures de développement des régions concernés, les paysans ne versent pas d'argent, mais participent aux travaux sur les champs écoles ;

### **4.2.2. Le conseil de gestion IER/CMDT**

Le conseil de gestion IER/CMDT (méthode participative) est entièrement sous le contrôle et à la charge de la CMDT. Il est réalisé par les agents de la CMDT auprès de groupes de paysans alphabétisés. Il comprend plusieurs phases (voir tableau 1) :

- Le diagnostic d'exploitations
- La stratification des exploitations en plusieurs catégories par rapport au rendement en coton : moins de 700 kg/ha, de 700 à 1200 kg/ha, de 1200 à 1500 Kg/ha et plus de 1500 kg/ha
- La répartition des exploitations en plusieurs types sur la base de l'équipement et du cheptel bovin : les exploitations motorisées, celles possédant plusieurs attelages et animaux (type A), celles possédant un attelage (type B), celles ayant un équipement incomplet (type C) et celles en culture manuelle (type D).
- Les thèmes traités dans les séances de conseil se font par groupe d'exploitations selon les types ;
- Les visites conseil ; le conseiller visite individuellement chaque exploitant sur son lieu de travail (4 exploitations par jour)
- Chaque paysan a un cahier d'exploitation qu'il doit remplir, mais très peu de paysans le font ;

Aujourd'hui le programme de conseil est supervisé au niveau de chaque secteur. Chaque année a lieu une formation de mise à niveau de l'encadrement.

### **4.2.3. Le conseil PCPS/URDOC**

En zone Office du Niger, le CEF est réalisé auprès de groupes de paysans alphabétisés. Il comprend plusieurs étapes :

- le diagnostic d'exploitations

- Les thèmes traités dans les séances de conseil se font par groupe d'exploitations selon les besoins exprimés par les paysans ;
- Les visites conseil ; le conseiller visite individuellement chaque exploitant régulièrement ;
- Chaque paysan a un cahier d'exploitation qu'il doit remplir.

Ce conseil est réalisé par les conseillers d'un prestataires de service, le PCPS, et les paysans prennent en charge 25 % du coût du conseiller, estimé aux environs de 60 000 Fcfa/exploitation et par an.

#### **4.3. Mettre en relation ces expériences de conseil avec une analyse de la diversité des exploitations concernées**

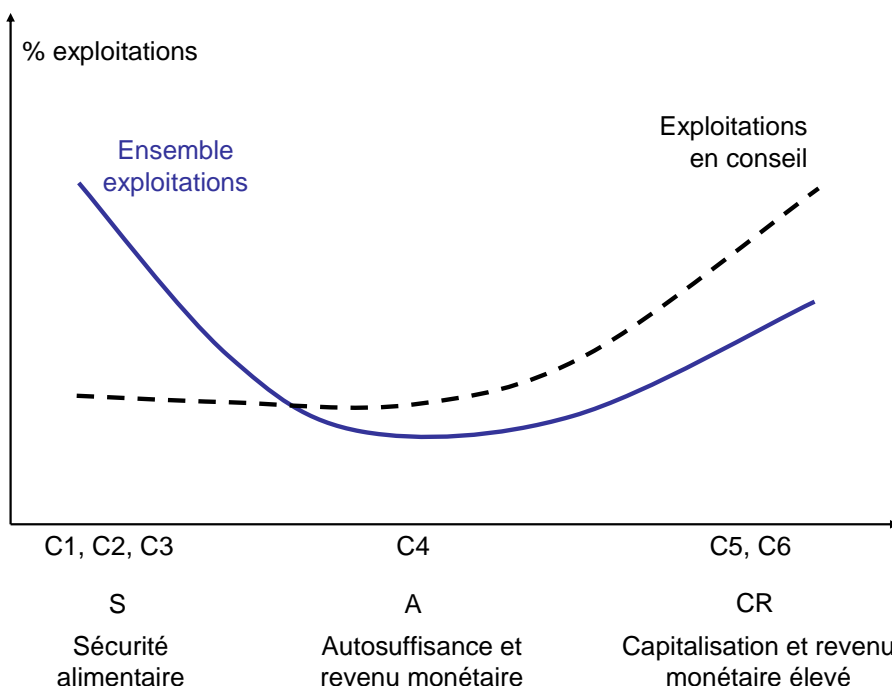
Parmi toutes les expériences analysées, seules celles de l'IER/CMDT et du PCPS/URDOC s'intéressent à l'ensemble de l'exploitation agricole c'est-à-dire à sa gestion technico-économique, et prennent en compte la diversité des exploitations mais pas de la même manière.

- L'expérience IER/CMDT a utilisé la typologie sur les critères de structures (équipement, cheptel bovin) pour le conseil sur l'hypothèse suivante : le passage du type D, le moins équipé, au type A, le plus équipé se fait par étapes. Les conseils sont prodigués en conséquence ; aujourd'hui, cette démarche ne s'avère plus adaptée, et les typologies doivent être revues sur des critères mettant en avant les dynamiques des exploitations agricoles ;
- Le PCPS/URDOC a adapté les modules et activités de conseil aux besoins et attentes des exploitations : riz pour certaines, maraîchages pour d'autres, etc..

Mais attention, de ne pas enfermer le conseil dans le carcan des typologies, mais laisser la possibilité aux agriculteurs de se regrouper, de s'organiser pour le conseil sur des critères qui leurs sont propres. L'utilisation des typologies peut se faire à posteriori pour voir dans quels types se trouvent les exploitations volontaires pour le conseil. Dans le cas du volontariat, il est important de savoir quels sont les exploitants qui participent aux activités de conseil, à quels types ou quelles catégories ils appartiennent, de voir aussi si certains types d'exploitations sont exclus (voir exemple au Cameroun ci-dessous). Ceci peut permettre de réajuster la démarche et les outils mis en œuvre.

### Encadré 1. Exemple de l'utilisation des typologies en appui au conseil au Nord-Cameroun

L'outil typologique a permis d'aider à la caractérisation des exploitations engagées dans le conseil, par rapport à l'ensemble des exploitations de la zone d'intervention comme cela a été fait au Cameroun, ce qui permet de procéder aux ajustements nécessaires (Ousmanou, 2002).



**Figure 5. Représentation schématique de la répartition des exploitations agricoles et de celles en conseil en fonction de leurs objectifs.**

Tous les types de fonctionnement, excepté les exploitations en phase de déclin (C1) sont représentés dans les groupes de conseil. Mais, les exploitations dégagant des surplus alimentaires et des revenus relativement importants (C5 et C6) et celles des jeunes en phase de croissance (C4) sont les plus intéressées par le conseil. En revanche celles en situation difficile (C2 et C3) ne dégagent pas ou peu de revenus, ne voient pas bien ce que le conseil peut leur apporter ; la fatalité prend souvent le dessus.

Dans le cadre de la vulgarisation, les typologies permettent de diversifier et de mieux cibler les actions de formation et d'introduction d'innovations en fonction des types d'exploitations définis, et aussi de mettre en évidence quelles sont les exploitations réellement concernées par les thèmes et les innovations vulgarisées, ainsi que celles qui ne le sont pas.

Dans le cas de la zone cotonnière au Mali, plusieurs travaux et enquêtes ont été menés en zone cotonnière (MRSC 2002) pour identifier les besoins en conseil. Ils montrent que les producteurs aspirent à d'autres types de formation et de conseil que des conseils techniques sur les cultures. Il s'agit de conseil sur la restauration de la fertilité des sols, la promotion de la filière céréale, etc. Les problèmes de la filière coton ont fait surgir de nouveaux besoins



(nouvelles sources de revenus) permettant aux producteurs de ne pas rester totalement dépendant de la filière coton : les activités d'élevage, la diversification des activités, le conseil d'exploitation pour aider les paysans dans leurs stratégies de diversification, etc.

#### 4.4. Dispositifs permettant d'organiser le conseil et d'assurer sa pertinence

Les expériences antérieures de conseil étaient placées, sous tutelle de l'état ; leur mise en œuvre dépendait des sociétés de développement (CMDT), des offices (ON), etc. Par contre, les expériences récentes et en cours voient des évolutions importantes dans les dispositifs visant une prise en charge par les producteurs, une implication de prestataires privés et un suivi par des organisations professionnelles. Ces évolutions posent des questions d'ancrage institutionnel, de coordination des activités, de ressources humaines et de financement qui méritent une attention particulière.

Les expériences en cours et récentes ont mis l'accent sur le transfert du pilotage des activités de l'Etat vers les institutions représentatives des producteurs, et celui de la mise en œuvre des services d'encadrement de l'Etat vers des prestataires privés.

L'expérience CEF menée dans la zone de l'ON de 1997 à 2004 était rattachée à l'ON, mise œuvre par les conseillers des Centres de Prestations de Services avec l'appui de l'URDOC sur financement AFD. L'arrêt du financement s'est traduit par l'arrêt de l'expérience.

Le PASAOP, financement Banque Mondiale, dont le maître d'ouvrage est la DNA met aussi en œuvre des tests de conseil agricole, essentiellement des formations théoriques et pratiques sur des thèmes techniques (multiplication de semences, alimentation des animaux, etc). Ces tests sont placés sous la supervision des chambres d'agriculture régionale et mis en œuvre par les conseillers de prestataires (bureaux d'études locaux). Les communautés villageoises participent à 20 % du coût des tests. Comme à l'ON la poursuite de ces tests dépend de financements extérieurs.

Le PASE, financement AFD, met en œuvre en 2005 des tests de conseil à l'exploitation familiale en zone cotonnière. Ces tests sont placés sous la supervision des chambres d'agriculture régionales et mis en œuvre par les conseillers de prestataires formés au préalable. L'arrêt du financement du PASE fin 2005 pose la question de la continuité de ces tests.

La DPV, sur financement des Pays-Bas au-travers de la FAO a piloté entre 1999 et 2005 un conseil technique à la production agricole en s'appuyant sur la démarche des champs écoles. Ces champs écoles sur la Gestion Intégrée des Productions et des Déprédateurs sur le riz, le coton et les cultures maraîchères sont mis en œuvre par les agents des sociétés de développement et des offices. Une seconde phase sur financement de la FAO est prévue à partir de 2006. Les coûts lors de cette première phase étaient supportés par la FAO

Sur ce point, le choix des acteurs institutionnels pour le pilotage des actions apparaît fondamental afin que les expériences de conseil ne s'arrêtent pas à la fin des projets. L'appropriation institutionnelle par les acteurs est l'enjeu le plus important pour la pérennisation. Ceux qui financent les dispositifs décident du contenu et de la méthode, donc orientent le choix des outils appropriés. Ce lien fort entre la gouvernance, les méthodes et les outils nécessite que la démarche soit suffisamment souple pour s'adapter aux différentes situations rencontrées. Ce que confirme la MRSC (2002) dans l'étude sur l'organisation future du conseil agricole au Mali : « *Le conseil agricole doit être réorienté dans sa forme (implication plus grande des bénéficiaires dans la gestion du dispositif) et dans le fonds (meilleure adéquation des thèmes aux besoins réels). Cette réorientation devra cependant être progressive et surtout tenir compte des situation spécifiques à certaines zones géographiques* ».

Se pose aussi la question de la capacité des organisations de producteurs existantes à prendre en charge tout ou partie des activités de conseil ou du moins leur pilotage et leur

coordination. En effet, pour inverser la tendance actuelle, il est nécessaire de lancer un programme de formation des professionnels (diversité des démarches de conseil, fonctionnement et organisation d'un dispositif de conseil, etc) sous la responsabilité des chambres d'agriculture. Cette vision permettra de prendre en charge les questions de financement et de participation des producteurs, bref l'aspect pérennisation des dispositifs.

#### **4.5. Analyser les forces et faiblesses de chaque expérience de conseil**

Les systèmes de vulgarisation classique de la CMDT, de l'OHVN, de l'ON, etc ont eu un impact indéniable, sur le développement de la culture du coton et du riz, ainsi d'ailleurs que sur le développement d'autres spéculations, comme les céréales. Ces systèmes ont permis de toucher un très grand nombre d'agriculteurs. Mais, on constate aujourd'hui que ces dispositifs de vulgarisation sont devenus lourds et coûteux et qu'ils ne sont plus en mesure de répondre à une demande qui a évolué : dans de nombreuses zones les cultures de coton et de riz sont désormais bien maîtrisées par les producteurs qui remettent en cause un encadrement jugé onéreux et inutile alors que leurs attentes en matière de diversification des cultures, de restauration de la fertilité des sols, d'appui à la commercialisation... ne sont pas satisfaites. D'autre part, les méthodes appliquées sur le terrain restent très traditionnelles (vulgarisation descendante) et sont en décalage par rapport aux instructions des directions qui ont des difficultés à contrôler le dispositif. Ce diagnostic confirme la nécessité de réorienter le conseil agricole dans la forme (implication plus grande des bénéficiaires dans la gestion du dispositif) et dans le fonds (meilleure adéquation des thèmes aux besoins réels).

Les expériences de conseil à l'exploitation familiale (IER/CMDT, URDOC/PCPS,...) permettent d'avoir des contacts plus rapprochés avec les agriculteurs, et de mieux répondre à la diversité des besoins et des attentes des producteurs qu'avec les systèmes classiques de vulgarisation. Les relations conseillers/paysans s'améliorent généralement par le dialogue instauré. Mais, les principales difficultés résident dans la prise de note pour de nombreux paysans même alphabétisés, dans le coût élevé de ce conseil, et dans la maîtrise de la démarche par les conseillers. A partir de 1999, l'IER et la CMDT ont cherché à prendre en compte les insuffisances constatées. L'IER a développé des outils spécifiques sur la gestion de la fertilité, la gestion du troupeau, la gestion de l'espace agro-sylvopastoral. Il est apparu nécessaire de revoir la démarche et de diversifier les outils suivant les situations. Dans tous les cas, il est indispensable d'avoir une vision globale de l'exploitation agricole, et accepter que toutes les exploitations ne pourront avoir accès au conseil.

Les expériences de formation par la pratique (GIPD, PSAOP) permettent des échanges entre paysans, et avec les conseillers et facilitateurs sur des thèmes intéressants les paysans. Elles ne permettent pas de prendre en compte les besoins des exploitations dans leur ensemble. Elles ne répondent que de façon sectorielle aux attentes des producteurs. Elles sont plutôt des outils qui peuvent être utiles dans une démarche de conseil à l'exploitation.

#### **4.6. Analyser les profils de prestataires/conseillers correspondant aux différents types de conseil et discuter de leur adaptation**

Traditionnellement, la vulgarisation était réalisée par des agents techniques d'agriculture et d'élevage dont les principales fonctions étaient de diffuser des messages techniques aux producteurs, de mettre en place des expérimentations, de réaliser quelques formations, en appui essentiellement au développement d'une ou plusieurs cultures. Mais, depuis une quinzaine d'années, lors de leurs départs, ces agents techniques sont remplacés par des techniciens supérieurs, voire des ingénieurs agronomes à la CMDT. Ce besoin d'avoir des agents, des animateurs, et des conseillers de niveau supérieur se ressent dans toutes les structures et organismes intervenant dans le conseil.

Mettre en œuvre à grande échelle le CEF demande d'ici 4 à 5 ans de disposer de conseillers aux profils appropriés : capacité d'animation et connaissances des démarches d'appui-conseil, connaissances sur les exploitations de la zone d'intervention, connaissances techniques sur l'agriculture et l'élevage, capacité de synthèses et d'initiative, etc. Les agents d'encadrement et de vulgarisation des Directions Régionales d'Agriculture, et des Sociétés de Développement n'ont pas forcément ces profils, et beaucoup sont âgés. Des exceptions existent néanmoins en zone CMDT avec les agents ayant pratiqué le conseil, et dans la zone ON (conseillers CPCS et ON), mais leur nombre est insuffisant. De plus, les diplômés sortant des écoles d'agriculture et de l'IPR/IFRA auxquels font appel de nombreux prestataires ne sont pas formés à ces approches.

Il est urgent et prioritaire d'adapter les programmes d'enseignements en vulgarisation agricole de l'IPR/IFRA afin de mieux préparer les ingénieurs aux différents métiers de conseillers agricoles. Il est aussi important de prévoir des cycles de formation continue permettant le recyclage des agents et des conseillers en exercice. Car comme le disait déjà Chombart de Lauwe en 1963 à propos des conseillers de gestion : *« que de qualités sont nécessaires (...) Où trouver des hommes possédant toutes ces aptitudes ? La plus grande difficulté sera du côté des hommes, non pas des agriculteurs (...) mais des vulgarisateurs »*.

Ceci se confirme en zone cotonnière (MRSC 2002 ; p.8). *« D'autre part, les méthodes appliquées sur le terrain restent très traditionnelles (vulgarisation descendante) et sont en décalage par rapport aux instructions de la direction (CMDT) qui des difficultés à contrôler le dispositif ; le diagnostic participatif est rarement mis en application par les agents de terrain qui imposent régulièrement les mêmes thèmes chaque année et qui se comportent plus comme des chefs de culture que comme des conseillers avec lesquels devrait s'engager un véritable dialogue »*.

Le problème de ressources humaines constitue le facteur limitant non seulement en terme de qualification mais également de coût. Pour réunir les aptitudes nécessaires, les projets PCPS et PGR ont du investir des montants non négligeables dans la formation des conseillers.

#### **4.7. Analyser les mécanismes de financement correspondant aux différents dispositifs de conseil et discuter de leur viabilité.**

Jusqu'à présent, le financement est le problème majeur de toutes les expériences de conseil. Aucun ne permet la viabilité à long terme, même pour les dispositifs des sociétés de développement remis en cause par leur coût élevé.

Les différentes expériences en cours, visant une plus ou moins grande participation des producteurs, ont des difficultés à faire payer les producteurs, même pour une faible part.

L'appui de l'Etat et des partenaires bailleurs de fonds demeure indispensable si l'on veut rendre accessible le conseil à l'exploitation familiale à un grand nombre de producteurs.

## **Chapitre 5. Des pistes d'action pour le développement des démarches de CEF et de conseil/vulgarisation au Mali.**

Les pistes d'action proposées ci-après sont tirées de l'analyse des expériences de conseil au Mali et dans la sous-région, mais aussi de l'atelier tenu à Sikasso du 4 au 6 avril 2006.

L'APCAM doit d'abord donner la priorité à la mise en place effective du groupe de travail sur le conseil agricole qui va poursuivre la réflexion initiée lors de l'atelier et ainsi contribuer au développement du conseil agricole au Mali.

Les conclusions de l'analyse des expériences de CEF au Mali rejoignent celles des analyses menées en Afrique de l'Ouest du Centre (page 24).

La première chose à faire, la plus importante nous semble-t-il, est d'assurer la formation des paysans (éducation de base, alphabétisation, formation professionnelle), préalable indispensable à toute action de développement durable ; formation insuffisamment prise en compte, voire négligée aujourd'hui, par les structures de l'Etat et les bailleurs de fonds. Vouloir faire du CEF sans formation des paysans, c'est comme mettre une carrosserie de Mercedes sur un moteur de 2 ch ; quoiqu'on fasse, il ne sera pas possible de dépasser la vitesse permise par le moteur de la 2 ch.

Au-delà, cette analyse met en évidence plusieurs points sur lesquels le groupe de travail devrait s'appesantir :

- les difficultés de pérennisation de ce service, et donc la nécessité de réfléchir au montage institutionnel ; « l'aide projet » reste utile pour appuyer les dispositifs de conseil, mais elle a du sens lorsque les acteurs permanents du monde agricole (société privées ou publiques, OP, prestataires de service, interprofession) se sont entendus sur une stratégie à long terme de développement de ce service pour les exploitations agricoles ;
- qu'il faut privilégier l'ancrage du CEF au sein de filières organisées (coton et riz) avec des opérateurs installés dans la durée et des interprofessions ;
- qu'il faut encore convaincre les financeurs du conseil de l'intérêt de la démarche pour qu'ils s'engagent dans la durée, et pour ce faire, mesurer avec eux les impacts techniques et économiques qu'elle engendre ;
- qu'il n'y a pas un seul type de conseil, une seule démarche, et donc qu'il est important de maintenir une diversité de dispositifs correspondants à la diversité des situations rencontrées et des attentes des producteurs ;
- sur les mécanismes de démultiplication des activités du conseiller : animateur-relais, animateur-paysan, etc, mais il est nécessaire de continuer à expérimenter ces options qui ne sont pas encore validées aujourd'hui ;
- le recours aux langues locales lorsqu'elles sont pratiquées, à coupler avec des interventions en matière d'alphabétisation fonctionnelle.

Ces constructions ont par ailleurs besoin de temps et de continuité dans l'action pour aboutir à des résultats convaincants, ce que ne permettent pas aujourd'hui la plupart des projets dont la durée d'une phase est généralement comprise entre 3 et 5 ans. Même si un projet comprend plusieurs phases, donc une durée de vie pouvant aller jusqu'à 10 ans et plus, il y a régulièrement des ruptures de 1 an voire plus entre deux phases. Ces ruptures sont incompatibles avec la mise en œuvre d'une démarche de CEF qui nécessite de maintenir un contact régulier avec les paysans pour gagner leur confiance, condition nécessaire pour maintenir un intérêt durable des paysans.

## **5.1. Le groupe de travail**

Rapidement, pour mettre en place le groupe, l'APCAM doit faire un courrier aux institutions impliquées en rappelant les règles ci-dessous et en faisant des propositions à discuter par le groupe.

Pour que ce groupe de travail vive, les institutions de divers secteurs de la production agricole (au sens large) doivent s'engager fermement, nommer des représentants permanents. Les producteurs et leurs OP doivent participer activement au groupe, y avoir leur place. Un animateur à plein temps ou temps partiel basé à l'APCAM doit être en charge de ce dossier (financement à rechercher ?). Enfin des moyens financiers doivent être mobilisés pour le fonctionnement du groupe, au moins pour 2 à 3 réunions en 2006 (financement du PASE ?). Dans un premier temps, pour démarrer rapidement ses activités, un groupe restreint (comité exécutif) pourrait être constitué de 4 à 5 personnes représentant les structures les plus impliquées dans les activités de conseil.

Des propositions d'activités du groupe, non exhaustives, à discuter ont été émises à la fin de l'atelier de Sikasso (paragraphe 2.2 page 6).

En appui à ce groupe, le CIRAD va contribuer à la mise en réseau des opérateurs. Pour ce faire, il assurera une veille sur le conseil dans la sous-région.

## **5.2. Un préalable, relancer l'alphabétisation des producteurs**

Quelque soient les structures rencontrées sur le terrain, toutes ont mentionné des problèmes dans la mise en œuvre de leurs activités liés à un faible niveau d'alphabétisation des paysans qui serait même en recul dans certaines zones.

En zone CMDT, l'alphabétisation par la CMDT a continué jusqu'en 2001, date de la tenue des états généraux du coton. Mais depuis plusieurs années déjà l'alphabétisation était moins intense. Après l'abandon de cette activité par la CMDT, certaines ONG ont repris l'alphabétisation mais à plus petites échelles. La mise en œuvre de la lutte étagée ciblée (LEC) pour le contrôle des insectes du cotonnier nécessite des paysans néo-alphabètes. La CMDT constate une baisse de niveau des producteurs et rencontre des difficultés de tenue des documents dans certaines OP.

Il est donc très important de relancer des programmes d'alphabétisation des producteurs si l'on veut étendre le conseil. Se pose, comme pour les autres appuis aux agriculteurs, la question du financement et de mise en œuvre de ces programmes. En zone cotonnière, les AV pourraient prévoir un budget pour l'alphabétisation à confier à des prestataires (ONG, bureaux d'études, etc) ? Certains bailleurs et Institutions publics pourraient se positionner sur ce type d'intervention ? La réflexion est ouverte sur cette importante question.

## **5.3. Continuer les réflexions sur l'appui aux producteurs**

Au Mali comme dans la plupart des pays de la sous-région, l'appui aux producteurs (vulgarisation, formation, conseil) est en crise avec la libéralisation et le désengagement de l'Etat. Cette crise a des répercussions à plusieurs niveaux :

- Le retrait progressif de l'Etat au-travers de ses services de l'agriculture et de l'élevage et des sociétés de développement (CMDT, ON, OHVN, etc) de l'appui aux producteurs ;
- Des difficultés pour financer durablement l'appui aux producteurs : les finances publiques ne le permettant plus, ces fonctions sont assurés sur des périodes courtes, sur des zones limitées par des projets ;



- Des méthodes et outils de vulgarisation qui sont remis en cause car les besoins et les attentes des producteurs évoluent rapidement avec les changements de leur environnement socio-économiques ;
- Des expériences de renouvellement des approches d'appui aux producteurs sont mises en œuvre sur de courtes périodes, sur des zones limitées le plus souvent sur financement extérieur, et ne sont pas coordonnées entre elles.

Il apparaît donc important de continuer et d'accentuer les réflexions sur l'appui aux producteurs au sens large et coordonner les activités dans ce domaine. Le PASAOP a pensé à un schéma comme celui de la recherche agricole avec le CNRA, en l'occurrence un comité national de vulgarisation agricole qui ne soit pas lié à une institution de l'Etat. Ce type de réflexion sur la vulgarisation agricole est inscrit dans l'agenda du PASAOP. Qui pour présider ce comité : les représentants des paysans ?.

Est-ce que des réflexions spécifiques sur le conseil initiées par le groupe de travail ne pourraient-elles pas être menées dans le cadre de comité ? Le groupe de travail proposé dans le cadre de cette étude de capitalisation ne pourra pas être absent de ce comité. Il devra y apporter sa contribution et ces premières conclusions et propositions. En décidant de créer un groupe travail chargé d'animer la réflexion sur les différents aspects du conseil agricole au Mali, l'APCAM se donne les moyens de mieux répondre aux aspirations des producteurs, notamment ceux évoluant dans les grandes filières de manière à rendre les exploitations agricoles plus viables et sécuriser leur viabilité voir favoriser leur reproductibilité.

Avec le désengagement de l'Etat, le conseil doit s'orienter vers le renforcement de la capacité des producteurs. Le désengagement se faisant progressivement avec une phase intermédiaire de co-gestion. L'Etat se désengage complètement de la production, de la commercialisation et de l'approvisionnement en intrants. Des fonctions seront partagées avec les producteurs : éducation, formation, conseil. Il est important de fixer le contenu du conseil avec les producteurs ; les rendre responsables.

#### **5.4. La gouvernance et le fonctionnement des dispositifs**

Le conseil n'est plus seulement l'affaire de l'Etat et des services publics. Les OP, les Chambres d'Agriculture ont un rôle à jouer (facilitateur, voir maître d'œuvre) en contribuant à la conception, la mise en œuvre et au suivi-évaluation du conseil. Les producteurs et les OP conçoivent bien qu'il leur faut contribuer au financement du conseil. Mais dans la pratique il est difficile de récupérer les contributions financières des « producteurs conseillés ». Il y a donc lieu d'envisager des co-financements : Etat, filières (taxes), OP, producteurs.... La réduction du coût du conseil par exploitation implique de réfléchir à la fonction d'animateur-paysan afin de favoriser la démultiplication de l'intervention du conseiller.

Sans attendre les résultats de ces réflexions, il faut privilégier, dès à présent, une option qui a fait ses preuves et qui continue à le faire, c'est-à-dire l'ancrage du CEF au sein de filières organisées (coton, riz, maraîchage, fruits et élevage péri-urbain) avec des opérateurs installés dans la durée et des interprofessions, car il n'est pas envisageable aujourd'hui que les producteurs prennent en charge la totalité de ce service.

Ceci veut dire que la zone cotonnière et la zone Office du Niger sont celles où le conseil à l'exploitation semble indiqué, voire aussi certaines zones péri-urbaines dynamiques de production de légumes, de fruits et d'élevage où les producteurs sont organisés, et disposent de revenus relativement importants.

Pour les autres zones, où de nouvelles démarches de vulgarisation ont été peu, voire pas du tout, expérimentées, et où les exploitations agricoles sont moins intégrées au marché et où les paysans sont peu organisés, l'accent doit être mis dans un premier temps sur l'alphabétisation et la formation des paysans par la pratique au travers de démarches de



groupes (moindre coût de mise en œuvre et nombre important de paysans touchés) autour de champs écoles et d'expérimentation paysanne, dont la quasi-totalité des coûts doivent être subventionnés. La prise en charge par les producteurs ne pouvant, dans ce cas, ne concerner qu'une petite partie du coût, même faible.

#### **5.4.1. L'implication des organisations paysannes**

Des interprofessions, quand elles existent pourraient prendre en charge le conseil agricole, mais à quelles conditions ?

L'interprofession du coton (faïtière des sociétés cotonnières, faïtière des OP et des producteurs, UPC) qui se met en place devrait assurer plusieurs fonctions : appuyer la recherche, la politique semencière, l'approvisionnement en intrants, le conseil agricole, la réfection des routes, etc. A l'avenir, les transporteurs, les huileries, les fournisseurs pourront peut-être se rattacher à l'interprofession.

Avec le processus de structuration des organisations de producteurs en cours, une des questions de fonds est la capacité des organisations de producteurs existantes à prendre en charge tout ou partie des activités de conseil assurées jusqu'à maintenant par des structures publiques. D'une manière générale, les OP sont encore fragiles et insuffisamment structurées. Malgré leurs difficultés les Associations Villageoises (AV) et groupements de producteurs à la base apparaissent comme l'élément de base incontournable de la structuration du monde rural en zone cotonnière. Selon le rapport de la SOFRECO (2002), ces OP constituent, en tous cas, le type d'organisation le plus habilité à prendre en charge la responsabilité future du conseil agricole. **Il est important ici de préciser que les AV peuvent être le lieu où se mènent les activités de conseil (éventuellement avec des facilitateurs paysans), mais ce n'est pas suffisant. En effet, il faudra aussi, à un niveau au-dessus (au niveau de la faïtières ou des centres de prestations de service, etc) des conseillers, des formateurs, des cadres chargés de la conception, du suivi, de l'évaluation du dispositif de conseil.** Mais, le mouvement paysan doit bien faire la différence entre les fonctions économiques, sociales et techniques. Cette différenciation doit se traduire par la création d'organisations spécialisées ou, par la mise en place de commissions spécialisées au sein d'organisations poursuivant des objectifs plus larges.

En zone cotonnière, le rapport (SOFRECO 2002) précise que pour que les AV, voire les APC, prennent le futur conseil agricole, un important effort va devoir être accompli pour qu'elles soient en mesure d'assurer cette tâche. Parmi les actions prioritaires il faut citer :

- leur reconnaissance juridique, soit par l'ordonnance de 1959 qui leur conférerait le statut d'association, soit par la loi récente sur les coopératives,
- leur organisation en faïtières reconnues, au niveau régional puis national (sous-entendu niveau ou pourrait se situer le staff de conseillers et cadres).

Ces expériences de transfert des activités de conseil aux organisations de producteurs ne seront pas la solution à tous les problèmes. Il est important de les continuer mais avec une assistance extérieure pendant encore quelques années, les producteurs ne pouvant prendre en charge la totalité des coûts de ce conseil.

Il est important aussi sur ces questions de discuter du rôle de l'Etat dans la mise en œuvre d'activités de conseil ?

#### **5.4.2. L'implication des communautés rurales**

Avec la décentralisation, les communautés peuvent avoir accès aux fonds publics, donc les producteurs pourraient y trouver une possibilité de financer le conseil. L'expérience du PASAOP sur l'implication des collectivités territoriales dans le conseil est à suivre sur ce

sujet. Il semble toutefois que les communes rurales mettent en avant les projets d'infrastructures sociales et se sentent peu préparées à appuyer la production agricole.

#### **5.4.3. La mise en place de centres de prestations de service, de bureaux de prestataires**

Plusieurs expériences en cours utilisent des prestataires (PCPS, PASE, PASAOP) de service pour réaliser le conseil. Ces centres et bureaux de prestations fonctionnent grâce aux cotisations des producteurs (parts faibles), mais également avec l'appui des bailleurs de fonds (PASAOP, AFD).

Ce sont des alternatives intéressantes qu'il est important de bien suivre en vue d'en tirer des enseignements.

Dans le cas du PCPS dans la zone Office du Niger, les prestations étaient plus étendues que le conseil agricole, puisque les conseillers ont des profils de gestionnaires, d'agronomes, de juristes et de spécialistes en groupements féminins. L'intervention de conseillers d'exploitation est également prévue à court terme.

### **5.5. Les démarches et outils de conseil**

Les besoins en conseil sont diversifiés. Ils nécessitent un conseil (global) pour la gestion de l'exploitation combiné à des besoins spécifiques (technique, économique, marketing, juridique). Afin de répondre aux attentes des producteurs, le conseil mis en œuvre doit les intéresser, avec des outils accessibles, ce qui exige de les associer à la conception de la démarche et des outils. Il est aussi important de distinguer différents niveaux : un conseil pour le plus grand nombre d'agriculteurs ; un conseil plus ciblé pour certains agriculteurs sur des questions ou des situations spécifiques.

Pour répondre à ces diverses préoccupations, la mise en place du CEF doit être progressive selon plusieurs étapes, et nécessite dans certains cas des préalables. Selon les étapes, le CEF peut-être mis en œuvre au travers de l'animation de groupes de paysans, ou individuellement.

La proposition ci-après a été adaptée de l'évaluation du PCPS. Elle peut servir de cadre aux différentes expériences, sachant que les préalables et les premières étapes peuvent être allégées, voire sautées, pour les cas où elles ne sont pas nécessaires. Ceci veut dire que le conseil peut être initié directement aux étapes 2 et 3 si les conditions locales (niveau et connaissances des paysans, caractéristiques et performances des exploitations agricoles) le permettent.

#### **5.5.1. Préalables**

Les préalables visent à expliquer aux producteurs ce qu'est le CEF et à donner aux paysans, par l'alphabétisation et la formation les bases nécessaires pour entrer dans un processus de CEF et être capable de comprendre et utiliser les outils indispensables. Ces préalables comprennent deux étapes menées en animation de groupes de paysans :

- Sensibilisation des producteurs à la démarche de CEF au-travers d'un auto-diagnostic de l'exploitation
- Alphabétisation et formation des producteurs ; la majorité des intervenants constatent un recul de l'alphabétisation des producteurs car la plupart des jeunes chefs d'exploitation qui s'installent n'ont pas suivi de programmes d'alphabétisation (des difficultés sont notées par les structures rencontrées pour la gestion des OP), alors

que ceux qui ont été formés sont de moins en moins nombreux (décès, trop âgés, etc) ;

### **5.5.2. Les étapes**

#### **1. Apprentissage mutuel de la démarche par les conseillers et les paysans : 1 à 2 ans**

Cette étape se mène en animation de groupes. Si les paysans sont peu ou pas alphabétisés, le recours à l'écrit sera réduit au minimum.

Cet apprentissage vise à ce que les paysans et les conseillers se comprennent mieux. Travailler sur les méthodes et les outils apparaît aussi comme un bon moyen de formation des conseillers à la démarche :

- Diagnostic participatif de l'exploitation visant à rapprocher les représentations des exploitations entre les paysans et les conseillers ;
- Formation des producteurs aux bases de la gestion (prévision, action, suivi et évaluation) sur des thèmes communs à la majorité des exploitations (gestion des produits et de la sécurité alimentaire, gestion de la trésorerie, gestion de l'organisation du travail, programme prévisionnel de la campagne agricole, etc)
- Mis en œuvre d'actions techniques (expérimentations, tests, etc).

#### **2. Activités de conseil tactique : une à plusieurs années en fonction des demandes**

Cette seconde étape se mène aussi en animation de groupes. Il est important que les paysans soient capables de prendre des notes quand des suivis sont mis en place.

C'est avec cette seconde étape que le conseil commence réellement. Il peut toucher différents domaines et activités de l'exploitation agricole : des techniques culturales, la conduite d'une culture,

- Conseil technique : techniques de cultures de l'oignon, soins aux animaux,
- Gestion d'activités : atelier d'embouche, conduite de l'élevage, suivi de la trésorerie,

#### **3. Activités de conseil stratégique : à la demande des paysans**

Ce conseil stratégique a concerné très peu d'expériences jusqu'à présent. Il se mène individuellement, donc il est coûteux. Il intervient à des étapes importantes dans la vie de l'exploitation : succession, installation, réorientation, investissement, etc...

Ce conseil vise donc à faire un diagnostic approfondi de l'exploitation, diagnostic partagé entre le conseiller et le paysan, à faire une étude de faisabilité du ou des projets de l'exploitant, et à assurer le suivi de son exécution.

### **5.6. Diversifier les profils des conseillers**

La progressivité dans la démarche de conseil (préalables, étapes, etc) fait apparaître différents types de conseil. Ceci se traduit par des besoins de compétences et d'aptitudes variées donc des conseillers aux profils différents, et ayant des niveaux scolaires relativement élevés. Ce besoin d'élévation du niveau des agents et conseillers est ressenti par toutes les structures (les recrutements de la CMDT se font plus au niveau Technicien Supérieur qu'agent technique), et les prestataires qui même en recrutant au niveau Technicien Supérieur et Ingénieur agricole rencontrent des difficultés liées pour une bonne part au manque d'expériences.

Pour les préalables et l'étape 1, les conseillers doivent avoir au moins le BEPC (trois ans avant le Bac), des compétences en animation de groupes, et des connaissances générales en agriculture et élevage.

Pour l'étape 2, les conseillers doivent avoir au moins le Bac, voire le niveau technicien supérieur, des compétences en animation de groupes, et des connaissances approfondies dans plusieurs domaines de l'agriculture et de l'élevage ; sur des domaines qu'ils maîtrisent moins bien, ils doivent pouvoir faire appel à des collègues compétents.

L'étape 3 n'a pas été expérimentée mais elle exige des conseillers ayant au moins le niveau de Technicien Supérieur, voire Ingénieur Agronome. Ces conseillers doivent être capables de synthétiser les données des exploitations, d'en tirer des indicateurs, et de formuler des conseils appropriés. Ce dernier stade apparaît difficilement envisageable aujourd'hui pour la majorité des exploitations au Mali pour des questions de coûts.

Ceci montre que suivant les étapes et activités de conseil, les profils des conseillers sont différents. On passe de généralistes, animateurs de groupes de paysans, à des conseillers très compétents dans quelques domaines pour conseiller plutôt individuellement des agriculteurs (surtout des entreprises agricoles ou de grandes exploitations).

Le conseiller doit être proche des producteurs, engagé, suivi, évalué et recyclé régulièrement, et donc bénéficier de formations continues. Les futurs conseillers doivent recevoir des formations adaptées, proches du milieu rural, et intégrant le conseil, la vulgarisation ..., ce qui demandent des concepteurs et des conseillers jeunes, dynamiques. Le conseil doit impliquer ingénieur, technicien supérieur, agent technique, animateur paysan.

Se posent alors les questions suivantes : comment et où trouver et comment et où former ces différents types de conseillers ? Si les moyens sont disponibles pour étendre rapidement (dans les cinq ans) les expériences de conseil à l'exploitation, où trouver les ressources humaines pour le faire. A l'IPR où une filière vulgarisation a été ouverte avec l'appui du PASAOP ? Il est important de continuer la réflexion sur une politique de formation rurale afin d'adapter les cursus aux besoins actuels. La PASAOP peut appuyer l'alphabétisation (équipements, prise en charge des formateurs, etc).

## **5.7. Des besoins renouvelés de recherche**

En matière de CEF, les recherches d'accompagnement sont indispensables pour :

- alimenter le conseil en thèmes et modules à développer ;
- élaborer et actualiser les références sur les exploitations agricoles en tenant compte de la diversité de ces dernières (typologies), en remplacement des normes standards qui ne permettent pas de répondre à la diversité des situations rencontrées ; voir l'intérêt suscités auprès des différents responsables rencontrés par les typologies des systèmes de production élaborées par Dufumier (2005) ;
- actualiser les diagnostics des contraintes rencontrées par les exploitations agricoles ;
- analyser les processus de capitalisation des connaissances (savoirs) entre les générations de paysans, et les réseaux de diffusion de l'information ; le niveau d'alphabétisation semble baisser et les besoins de conseil sur les techniques de production du coton réapparaissent avec l'installation de nouveaux agriculteurs ;
- Elaborer et faire évoluer les démarches de conseil, et dans ce cadre réfléchir aux possibilités du conseil individuel et au conseil pour les non-alphabétisés.
- Participer à l'évaluation des impacts du conseil ; ce besoin de connaître les impacts est fortement ressenti par les bailleurs de fonds.

## Bibliographie

Babin Pascal, Diarra Bréhima, 2004. Mission d'appui à la capitalisation et au suivi-évaluation du PCPS. Document A : Rapport de mission, 81 p. Document B : Outils du dispositif de suivi-évaluation, 85 p. IRAM – BSIC, Montpellier.

Birner Regina, Kristin Davis, John Pender, Ephraim Nkonya, Ponniah Anandajayasekeram, Javier Ekboir, Adiel Mbabu, David Spielman, Daniela Horna, Samuel Bénin, 2006. From Best Practice to Best Fit : A Framework for Analyzing Agricultural Advisory Services Worldwide. IFPRI, 60 p.

Brossier J., 1973. Un essai de liaison entre la recherche, la formation et l'action à partir de l'analyse des décisions économiques des agriculteurs. In Annales d'Economie et Sociologie Rurales. INRA, ESR, 2 (2), pp 111-113.

Brossier J., Chia E., Marshall E., Petit M., 1997. Gestion de l'exploitation agricole familiale. Eléments théoriques et méthodologiques. ENESAD-CNERTA, 217 p.

CADG, 2004. Rapport d'achèvement du contrat N°31 CADG/PADSE/2003, Parakou, Bénin, 88 p

Chombart De Lauwe J., Poitevin J., Tirel J.C., 1963. Nouvelle gestion des exploitations agricoles. Deuxième Editions. Dunod, Paris, 509 p.

CIRAD-TERA, Nyeta Conseil, 2005. Les principaux résultats de la deuxième phase du Projet Unité Recherche Développement et Observatoire du Changement (URDOC2) 2000 – 2004. 7 p.

CMDT 2003. L'organisation du travail des agents d'encadrement. Document provisoire amendé. DPA, CMDT, 46 p.

CMDT, 2006. Module de formation. Conseil de gestion à l'exploitation agricole. Bamako, 30 p.

CMDT/IER, 2003. Le système d'auto-analyse pour la gestion de l'exploitation. Projet de recherche/Développement. 14 p.

Daouda Ousmanou, 2002. Caractérisation des exploitations agricoles en conseil de gestion dans la zone cotonnière (Cameroun) et mise au point d'une grille d'analyse. Université de Dschang, Cameroun.

Djoukam D.A N, 2003. Etude du conseil adapté à la gestion des exploitations familiales dans la filière cotonnière du Cameroun. Université catholique de Yaoundé, Cameroun.

Dufumier M., 2005. Etude des systèmes agraires et typologie des systèmes de production agricole dans la région cotonnière du Mali. INA-PG, PASE, 83 p.

Dugué P. et Faure G. (éditeurs scientifiques), 2003. Le Conseil aux exploitations familiales. Actes de l'atelier sur le conseil aux exploitations agricoles en Afrique de l'Ouest et du centre 19-23 novembre, Bohicon, Bénin. Montpellier France Cirad, Coll. Colloques, 78 p + CDROM.

Faure G., Beauval V., 2002. Mission CIRAD/IRAM d'appui à l'URDOC et au PCPS pour le conseil de gestion aux exploitations agricoles. Montpellier, CIRAD, 2002.- 67 p.

Gallagher Kevin, ???. Champ école des producteurs (CEP) : un processus de vulgarisation en groupe, basé sur des méthodes éducation non-formelles. Secrétariat bureau Mondial du GIPD, 5 p.

Giraudy F, Toure M., 2004. Formation des représentants des producteurs de coton au Mali. Document de formation : la production de coton dans le monde, les échanges internationaux, le coton en Afrique, le coût de revient de la fibre. DAGRIS, Paris, 25 p.

Goud B., 1997. Projet d'Action Thématique Programmée sur le conseil de gestion. Montpellier, Document de travail interne au CIRAD, 6 p.

GSCVM, APCAM, PASE, AFD, 2005. Bilan de la réflexion stratégique des organisations de producteurs sur l'avenir de la filière coton au Mali. Document de synthèse. Forum National

GSCVM, APCAM, PASE, AFD, 2005. Réflexion stratégique des organisations de producteurs sur l'avenir de la filière coton au Mali. Actes du Forum National tenu les 25-26 et 27 Avril 2005 à Bamako. GERAD/CIEPAC

- Havard M., Djonnéwa A., Mbéti-Bessane E., Leroy J., Djondang K., Vandou, Tarla F., 2001. Le conseil de gestion en régions chaudes : méthodes, outils, références bibliographiques, et enjeux pour le développement dans la zone Prasac. N'Djaména, Irad, Itrad, Icra, Prasac, Document de travail, 22 p.
- Havard M., Coulibaly Y., 2006. Aide-mémoire Aide Mémoire mission de lancement de l'étude capitalisation des expériences de conseil agricole au Mali. Bamako, Assemblée permanente des chambres d'agriculture du Mali, CIRAD, 39 p.
- Heizmann I., et al, 1992. Agroéquipement et organisation du travail en Bourgogne : vers un service d'aide à la décision. Rapport ISARA, Chambre d'Agriculture de Bourgogne, 49 p., annexes.
- Hemidy L., 1996. Le conseil de gestion. Quelle évolution pour demain ? Paysans (239), p. 59-67.
- Kébé Demba, Fomba Baba, Kébé Marie-Cécile, Djouara Hamady, 1999. Le conseil de gestion aux exploitations agricoles. Un outil de vulgarisation. Note méthodologique. Sikasso, Institut d'Economie Rurale, 35 p.
- Kleene P., 1982. Le conseil de gestion aux exploitations. Bamako, Mali, ministère de l'agriculture, document de travail n°82.6, 17 p.
- Legile A., 1999. Mise au point d'un dispositif d'aide à la décision pour les exploitations agricoles du Nord-Cameroun. *In* Références technico-économiques et conseil aux exploitations agricoles. Actes de l'atelier 1<sup>er</sup> septembre 1999. DUGUE P. (Ed), Montpellier, France, Cirad, pp 81–93
- Legile A., Giraudy F., 2005. Evolution du conseil de gestion au Bénin, rapport de mission d'appui au volet conseil de gestion du PADSE, 59 p.
- Mercoiret M.R., 1994. L'appui aux producteurs ruraux. Guide à l'usage des agents de développement et des responsables de groupements. Paris, Editions Khartala, 464 p.
- Ministère de l'Economie et des Finances, 2005. Chronogramme révisé du processus de réforme du secteur coton élaboré par la mission conjointe Mali-PTF, 16 au 23 novembre 2005, adopté par le Conseil des Ministres en sa séance du 28 décembre 2005. Ministère de l'Economie et des Finances, Secrétariat Général, 29 p.
- MRSC, 2002. Etude sur l'organisation future du conseil agricole en zone cotonnière au Mali. Rapport final. Etude SOFRECO, 142 p.
- PASE, 2005. Tests de Conseil à l'Exploitation Familiale. Note méthodologique, 8 p.
- PASE, 2006. Projet « Caractérisation des dynamiques agraires en zones cotonnières du Mali ». Activité 3 : Analyse affinée des stratégies et des pratiques paysannes. PCP, IER, 9 p.
- Sernes/GRET, 2004. Evaluation à mi-parcours des projets Unité de Recherche Développement/observatoire du Changement et Centres de prestations de Services ( PCPS) en zone Office du Niger. 153 p.
- Violas D, Gouthon P, 2005. Le conseil de gestion, facteur d'émancipation des agriculteurs béninois (à paraître
- Violas D., 2005. Test de conseil à l'exploitation familiale. Echanges d'expériences et appui à la mise en œuvre. Rapport de Mission. APCAM, PASE, GEDUR, BDPA, 42 p.
- Wopereis, M., Defoer, T., Idinoba, P. and Kadisha, T., 2004. Participatory Learning and Action Research (PLAR) for Integrated Rice Management in inland valleys in sub-saharan Africa: Technical manual. WARDA- the Africa Rice Center, Bouaké, Côte d'Ivoire.



## Annexe 1. Liste des sigles et abréviations

AFD	Agence Française de Développement	GSCVM	Groupement des Syndicats de Coton et Vivriers du Mali
APCAM	Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali	IDEAS	Innovations et Dynamiques des Exploitations Agricoles
AOPP	Association des organisations professionnelles paysannes	IFRA	Institut de Formation et de Recherche Agricole
BEACIL	Bureau d'Etudes et d'Appui Conseils aux Initiatives Locales	IER	Institut d'Economie Rurale
BNDA	Banque Nationale de Développement Agricole	IPR	Institut Polytechnique Rural
CdG	Conseil de gestion	LPDSC	Lettre de Politique de Développement du Secteur Coton
CEF	Conseil à l'Exploitation Familiale	MRSC	Mission de Restructuration du Secteur Coton
CMDT	Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles	OHVN	Office de la Haute Vallée du Niger
CNEARC	Centre National d'Etudes Agronomiques des Régions Chaudes	ON	Office du Niger
CNOP	Coordination nationale des organisations paysannes	OP	Organisation Paysanne
CNRA	Comité National de la Recherche Agronomique	OPV	Office de Protection des Végétaux
CPC	Coopérative des Producteurs de Coton	PASAOP	Programme d'Appui aux Services Agricoles et aux Organisations Paysannes
CPS	Centre de Prestation de Services	PASE	Programme d'amélioration des systèmes d'exploitation en zone cotonnière
CRA	Chambre Régionale d'Agriculture	PCDA	Programme de Compétitivité et Diversification Agricole
CRRA	Centre Régional de Recherche Agricole	PCP	Pôle de Compétence en Partenariat
CSA	Commissariat à la Sécurité Alimentaire	PCPS	Projet Centre de Prestation de Service
DNA	Direction Nationale d'Agriculture	PME	Petite et Moyenne Entreprise
DNAMR	Direction Nationale d'Appui au Monde Rural	PNIR	Programme
DPA	Division de la Production Agricole	PSSA	Programme Spécial de Sécurité Alimentaire
DRA	Direction Régionale d'Agriculture	SCV	Systèmes de Culture sous Couverture Végétale
DURAS	Développement Durable dans les systèmes de Recherche Agricole du Sud	SNV	Service Néerlandais des Volontaires
ESPGRNE	Equipe Systèmes de Production et Gestion des Ressources Naturelles	UNP	Unité de Production
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture	UPC	Union des Producteurs de Coton
GIPD	Gestion Intégrée de la Production et des Déprédateurs	URDOC	Unité de Recherche Développement – Observatoire du Changement

## **Annexe 2. TDR appui du Cirad à l'APCAM pour la capitalisation des expériences de conseil agricole au Mali et au volet « Tests de conseil à l'exploitation familiale » du PASE**

### **Introduction**

Le PASE et l'APCAM ont sollicité<sup>4</sup> le Cirad pour appuyer le Volet « conseil à l'Exploitation familiale (CEF) durant les 18 prochains mois. Ils souhaitent mobiliser le savoir-faire du Cirad dans les domaines de la capitalisation, de l'appui méthodologique au dispositif CEF et de la mise en œuvre du suivi-évaluation de ce type de dispositif. Le Cirad et plus particulièrement son département Tera (Territoires, Environnement, Acteurs) a acquis une expérience dans ces différents domaines soit en intervenant directement dans des dispositifs CEF (en zone cotonnière au Cameroun et au Burkina Faso en collaboration avec les sociétés cotonnières et les OP, expériences URDOC/PCPS en zone irriguée), soit en apportant des appuis ponctuels à différents projets (Sénégal, Guinée). De plus le Cirad a animé ces dernières années différents travaux de capitalisation sur les expériences CEF menées en Afrique de l'Ouest et du Centre (Atelier de Bohicon, synthèse en zone Prasad, participation au Groupe de Neufchâtel, rencontre à la Banque Mondiale,...) qui se sont concrétisés par des publications et ouvrages. Une réflexion est en cours avec l'Inter-Réseaux pour faciliter l'accès à ces travaux et aux publications récentes aux équipes intéressées par ces approches de CEF. Enfin, le Cirad en partenariat avec le Cnearc organise un module de 4 semaines sur l'aide à la décision et le conseil aux exploitations agricoles. Ce module est réalisé jusqu'à maintenant à Montpellier mais pourrait être délocalisé dans un pays de la zone sous-région en fonction des demandes.

### **1. Contexte**

#### ***Les expériences passées***

Au Mali, la vulgarisation agricole a été longtemps le domaine réservé des offices, des sociétés et des projets de développement rural. Elle a été vue comme un moyen de faire adopter par les producteurs les techniques mises au point par la recherche agronomique à travers un dispositif d'encadrement organisé à différentes échelles géographiques. Au cours des années 80, des systèmes nationaux de vulgarisation ont vu le jour avec l'appui de la Banque Mondiale à travers le Programme National de Vulgarisation Agricole qui cherchait à toucher le plus grand nombre d'agriculteurs à travers des séances de formation et des parcelles de démonstration. Ce modèle de vulgarisation centré sur les services techniques de l'Etat, très descendant et valorisant peu les savoirs paysans a été progressivement abandonné. En zone cotonnière, la CMDT a maintenu pendant longtemps un dispositif important de vulgarisateurs visant à améliorer les systèmes techniques de production et plus particulièrement la production cotonnière. Ce travail a bénéficié des acquis obtenus par la recherche malienne et internationale.

Durant cette même période (1984 – 2004) des expériences de Conseil de Gestion (CdG) à l'exploitation agricole ont été développées en zone cotonnière (Mali Sud) dans le cadre d'un partenariat entre l'IER et la CMDT et en zone Office du Niger dans le cadre d'un programme collaboratif entre le PCPS et l'URDOC avec un financement de l'Agence Française de Développement :

- En zone cotonnière la mise au point et le test des outils de conseil ont été poursuivis jusqu'en 1987 par l'IER et la CMDT et repris dans les années 90. Environ 2500 exploitations de cette zone ont pu participer au CdG, souvent pendant plusieurs années de suite. Toutefois cette approche n'a jamais été généralisée en zone Mali Sud, malgré l'intérêt que les producteurs y ont portée.

---

<sup>4</sup> Cette proposition a été rédigée suite à différents échanges entre le PASE, l'APCAM et le Cirad en particulier une réunion de concertation tenue le 14 juillet à Bamako.

- En zone Office du Niger, le CdG a été introduit à partir de 1997. Il a été conçu comme un processus de formation et d'aide à la décision visant à renforcer les capacités des producteurs pour analyser leur situation, enregistrer leurs activités et leurs résultats (stocks de céréales, quantité d'intrants, marges et revenus) en vue d'améliorer les performances de leur exploitation.

Dans les deux cas la démarche repose sur une approche globale de l'exploitation. Elle privilégie des formations technico-économiques en groupes couplées avec des suivis et du conseil individuels réalisés par des conseillers. Elle comprend également des visites inter-paysannes et des démonstrations ou expérimentations d'innovations techniques. Elle valorise autant que possible les savoirs paysans. La finalité recherchée par ce type de conseil est d'aider les agriculteurs à prendre des décisions pour améliorer leurs performances en tenant compte de leurs objectifs, moyens, connaissances et de leur environnement. De ce fait les méthodes et principes du CdG se distinguent de ceux de la vulgarisation agricole qui s'est surtout focalisée sur le conseil technique et le transfert de technologies.

### ***Quelques enseignements<sup>5</sup> des expériences de conseil menées dans la sous-région***

L'atelier de capitalisation sur les expériences CdG d'Afrique francophone (Bohicon 2001) auquel ont participé des représentants de l'URDOC, CPCS, CMDT, IER et des agriculteurs maliens a été l'occasion de montrer la diversité des méthodes de conseil agricole. Les participants à cet atelier ont précisé les principes de base du conseil dénommé CEF (Conseil à l'exploitation familiale) dont les principes de base sont :

- Le renforcement des capacités des producteurs à décider, à négocier et à mieux gérer leur exploitation ; pour cela le CEF combine conseil technique, économique et financier ;
- Les familles rurales sont placées au centre de la fonction de conseil : le CEF a l'ambition d'englober leurs différentes activités (production agricole, transformation, commercialisation, autres activités génératrices de revenus), l'organisation du travail et la gestion des flux monétaires afin de faciliter l'atteinte des objectifs familiaux.
- Le CEF cherche à renforcer l'autonomie des producteurs et de leurs organisations par rapport aux autres acteurs.

L'atelier a aussi permis de constater que dans de nombreux pays, les expériences de CEF se développent dans le cadre de projets financés par l'aide extérieure. Ces structures temporaires sont appelées à disparaître et devront donc à terme mettre en œuvre des dispositifs qui seront gérés et contrôlés par les producteurs et leurs organisations. La question du financement durable et de la gouvernance des dispositifs de conseil reste donc posée. A ce jour les expériences de CEF ont concerné un très faible pourcentage des exploitations des régions touchées par ces projets. Les prochaines expériences devront s'atteler à la réduction du coût du conseil par exploitation et par ce biais à accroître l'impact du conseil (évalué en nombre de producteurs directement ou indirectement touchés).

Tout en étant convaincu de la nécessité de mettre en place des dispositifs pilotés par les producteurs, l'atelier a noté qu'une prise en charge totale du financement par les producteurs n'est pas envisageable à moyen terme. Une pluralité de sources d'appui et de financement est donc nécessaire (filière, Etat, bailleurs, OP, etc.).

---

<sup>5</sup> On pourra se référer aux ouvrages suivants : 1/ Dugué P., Faure G. (ed), 2001. Le conseil aux exploitations familiales. Atelier de Bohicon. Bénin. Collection Colloques. Cirad-Iram-Inter-Réseaux, 84p + Cd-Rom

2/Djamen P., Djonéwa A., Havard M., Legile A., 2003. Former et conseiller les agriculteurs du Nord-Cameroun pour renforcer leurs capacités de prise de décision. Cahiers Agricultures, 12 : 241-5. (cet article est sur le CD Rom)

3/ Faure G., Dugué P., Beauval V., 2004. Conseil à l'exploitation familiale, expériences en Afrique de l'Ouest et du Centre, Manuel pratique. Coll. Agridoc GRET, CIRAD, France, 127 p

## La situation actuelle au Mali

Au début des années 2000, la DNAMR avec l'appui du Projet d'appui aux services agricoles et aux organisations paysannes (PASAOP, financement Banque Mondiale), a conduit des tests de conseil agricole en transférant l'activité de vulgarisation/conseil à des prestataires de services privés. Au Mali, quatre régions sont concernées par ces tests : Koulikoro, Sikasso, Ségou et Mopti. Des synergies entre cette approche plus orientée vers le conseil technique et les approches de conseil global à l'exploitation (CEF) soutenus par des projets financés par l'AFD (PASE, PADON) seront à développer.

D'autres projets de développement et des interventions plus localisées d'ONG apportent sous différentes formes, des conseils aux agriculteurs et aux éleveurs. Par ailleurs la CMDT comme l'Office du Niger maintiennent un conseil agricole de base relatif à la production cotonnière et à la gestion des périmètres irrigués. Une bonne connaissance de ces différents dispositifs est nécessaire pour tout opérateur et projet qui souhaite travailler à la mise en place d'une opération de CEF, comme c'est le cas pour le PASE.

En 2005, le PASE met en place son volet « Tests de conseil à l'exploitation familiale » en vue d'améliorer la productivité et la durabilité des systèmes d'exploitation intégrant la culture du coton. Ce volet devra développer des synergies et collaborations avec d'autres volets du PASE portant sur la caractérisation des dynamiques agraires et la mise au point des systèmes de culture innovant à base de coton (les SCV en particulier). En 2004 l'UA du PASE a organisé des échanges avec certaines structures nationales comme la CMDT, l'OHVN, la DRAMR de Sikasso, l'IER (ESGRN) et l'URDOC et un voyage au Burkina Faso. Ces rencontres ont été essentiellement axées sur les activités de conseil agricole/vulgarisation et de conseil à l'exploitation mises en œuvre par les différentes structures. Suite à ces échanges l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM) a jugé pertinent de capitaliser les acquis obtenus au Mali dans le domaine du conseil afin de les mettre à la disposition des bénéficiaires à l'échelle locale, nationale, voire régionale. A la suite de ce travail, il est prévu l'organisation d'un atelier national d'échanges et de réflexion stratégique sur la problématique du conseil au Mali. Parallèlement le PASE mettra en place dans trois régions (Bougouni, Sikasso, Koutiala) une expérimentation de CEF comprenant 6 conseillers, 12 groupes de producteurs pour un total d'environ 600 exploitations agricoles. Cette expérimentation est menée en partenariat avec la CRA (Chambre régionale d'Agriculture) de Sikasso et les CCI (Cadres de Concertation Interprofessionnels) des 3 localités citées.

### 2. Objectif de l'appui proposé

L'appui apporté par le Cirad vise à améliorer les performances du dispositif de conseil expérimenté dans le cadre du PASE et à contribuer à la réflexion sur la construction de dispositifs de conseil originaux et novateurs avec les différents opérateurs de développement au Mali dont l'APCAM.

Cet appui comprendra trois activités complémentaires :

- un travail de capitalisation des expériences de conseil agricole au Mali et dans la sous-région à mener d'ici fin 2005
- un appui au volet « Tests de conseil à l'exploitation familiale » du PASE programmé jusqu'en fin 2006
- une contribution à la réflexion sur les dispositifs de conseil pour les producteurs maliens en concertation avec l'APCAM, la DNA Direction Nationale de l'Agriculture), les OP, les Structures d'appui au développement agricole comprenant la formation des intervenants de terrain et une veille des avancées méthodologiques à l'échelle de la sous-région.

### 3. Les activités d'appui proposées

#### Appui à l'initiative de l'APCAM de capitalisation des expériences de conseil Agricole au Mali

Le Cirad sera chargé d'animer et d'organiser le travail de capitalisation que l'APCAM se propose d'assumer et de mettre en place à partir des différentes actions de conseil développées au Mali. Il appuiera à ce titre la constitution d'un groupe de travail composé des principaux intervenants dans le domaine du conseil agricole (APCAM, CMDT, OHVN, IER, Prestataires comme ex-URDOC, ON, CRA, DNA (ex DNAMR), PASE), de manière à les placer en position d'acteurs de cette capitalisation.

Il s'agira de :

- Décrire et analyser les différents types et méthodes de conseil mis en œuvre au Mali ;
- Décrire les dispositifs permettant d'organiser le conseil (liens contractuels avec la recherche, les équipes R-D, observatoire des prix et filières, etc.) et d'assurer sa pertinence ;
- Analyser les forces et faiblesses de chaque expérience de conseil ;
- De mettre en relation ces expériences de conseil avec une analyse de la diversité des exploitations concernées (typologies, capacités de collecte de données, niveau d'alphabétisation...);
- Analyser les profils de prestataires/conseillers (statut, formation, etc.) correspondant aux différents types de conseil et discuter de leur adaptation ;
- Analyser les mécanismes de financement correspondant aux différents dispositifs de conseil et discuter de leur viabilité ;
- Proposer des pistes d'action pour le développement des démarches de CEF et de conseil/vulgarisation au Mali ;
- Lors d'un atelier, présenter les résultats de cette étude et animer les échanges entre structures intéressées par le conseil agricole afin de définir une stratégie pour le développement du CEF au Mali, pour l'organisation de la capitalisation continue, du suivi des impacts et pour la recherche de solutions de financement durable.

Pour cela le Cirad mobilisera un expert qui a une bonne expérience dans le domaine du CEF et de la vulgarisation et qui connaît bien les zones cotonnières et le Mali. Cet expert du Cirad sera associé à un consultant malien qui a une expérience dans le conseil agricole et de bonnes capacités rédactionnelles. Le programme de travail comprendra les phases suivantes :

- mission de lancement de l'étude (10 jours : expert Cirad + consultant malien) : contact avec les différents partenaires de l'étude, mise au point de la méthodologie, inventaire des expériences, analyse de quelques expériences de conseil/vulgarisation
- poursuite de l'analyse des expériences (15 jours : consultant malien)
- rédaction de la synthèse (expert Cirad, à partir de son lieu de travail habituel)
- mission pour l'animation d'un atelier de restitution portant sur la capitalisation des expériences de conseil (5 jours fin 2005 : 2 experts Cirad + consultant malien). Cet atelier vise à partager avec tous les acteurs concernés les informations sur les méthodes, les outils et les orientations en matière d'appui-conseil aux exploitations.

L'atelier regroupera pendant 3 jours à Bamako ou à Sikasso, une cinquantaine de représentants des services de l'Etat (8) ; de l'APCAM et Chambres consulaires (10) ; des Organisations de Producteurs (10) ; producteurs et personnes ressources par grand type de dispositif de conseil agricole (5) ; des personnes ressources du Bénin et du Burkina (2) ; des prestataires de services (5) ; des projets et ONGs (5) ; des bailleurs de fonds (5). L'animation d'un tel atelier constitue une lourde tâche, de ce fait nous proposons que l'expert principal



Cirad soit appuyé par un autre expert Cirad qui dispose d'une bonne capacité d'animation et qui connaisse bien le sujet de l'atelier.

Le Cirad s'engage à fournir un rapport de capitalisation sur la base duquel se tiendra l'atelier de restitution. Il produira ensuite un rapport définitif qui prendra en compte les observations formulées au cours de l'atelier un mois au plus tard après la fin de l'atelier en cinq exemplaires (5) et en version électronique sur CD.

### **Appui au volet « Tests de conseil à l'exploitation familiale » du PASE**

L'expert Cirad chargé de l'animation de l'étude de capitalisation présentée ci-dessus disposera d'une bonne connaissance du contexte institutionnel et des projets travaillant dans le domaine du conseil aux producteurs au Mali. Il sera tout indiqué pour apporter un appui au démarrage des tests de CEF du PASE. Pour cela il poursuivra sa 2<sup>e</sup> mission au Mali pendant 10 jours supplémentaires pour un travail d'appui à l'assemblier, l'IER ESPGRN et les prestataires chargés de mettre place le dispositif de conseil du PASE. L'objectif de cette première mission d'appui sera d'aider à la programmation des activités des conseillers en fonction des attentes des groupes de producteurs formés d'ici là. L'appui apporté portera à la fois (1) sur la méthodologie et les outils de conseil, (2) l'analyse, l'exploitation et la restitution des données individuelles, (3) l'animation d'analyses de groupe ainsi que sur la définition d'indicateurs de suivi et de changement de l'exploitation et de ses membres.

Une attention particulière sera apportée au développement de synergies entre ces tests CEF et les autres activités du PASE : l'expérimentation participative de SCV, la caractérisation des dynamiques agraires et le Système d'information régional

Une deuxième mission est proposée pour le 4<sup>e</sup> trimestre 2006 (15 jours) dont l'objectif sera d'évaluer les activités menées durant la première année d'expérimentation du CEF. Cette évaluation se fera de façon participative en s'appuyant sur les Groupes de producteurs, les conseillers de terrain, l'assemblier et les chercheurs de L'IER. Elle permettra au consultant du Cirad de contribuer avec l'UA du PASE et l'APCAM à la conception d'une suite des expériences CEF à plus grande échelle dans le cadre de la continuation de l'appui de l'AFD aux producteurs de la zone cotonnière. Ces travaux focalisés sur le volet CEF du PASE prendront en compte les avis des responsables de la CRA, la CMDT, la DRAMR, des Centres de gestion rurale, etc.

Pour mener à bien cette étude d'évaluation et de prospective sur le CEF en zone cotonnière, le Cirad proposera des termes de référence pour un binôme d'étudiants (IPR Katibougou + Ecole/Université française) qui pourraient être chargés d'étudier les pratiques de gestion des producteurs de quelques groupes et la façon dont ils ont commencé à adopter les nouveaux outils de gestion (voire certaines innovations techniques) proposés par les conseillers. Le contenu précis et la période du stage seront validés ultérieurement.

Le Cirad s'engage à fournir un rapport pour chacune de ces missions en cinq exemplaires (5) et en version électronique sur CD.

### **Contribution à une capitalisation et à une concertation sous-régionales**

Cet appui dépasse le cadre du PASE et de la zone cotonnière malienne. Il vise à élargir à la sous-région la capitalisation des expériences de conseil agricole puis à poursuivre le dialogue et les réflexions avec les institutions maliennes chargées du conseil aux producteurs après l'atelier de fin 2005. Il consistera à assurer une veille sur les avancées méthodologiques et opérationnelles relatives au CEF dans la sous-région et transmettre régulièrement de l'information aux groupes de personnes et d'institutions mobilisés sur les questions de conseil aux producteurs au Mali et dans les autres pays de la sous-région, en vue de contribuer à la mise en réseau des opérateurs et de permettre des échanges directs qui se prolongeront au delà de la prestation du CIRAD.



#### 4. Proposition des experts chargés de l'ensemble des appuis proposés

L'unité de recherche Innovations et Dynamiques des Exploitations Agricoles (IDEAS) du Cirad-Tera mobilisera une équipe de chercheurs ayant une expérience dans le conseil aux exploitations agricoles familiales. Michel Havard (agro-économiste) **consultant principal chargé de réaliser les missions au Mali**. M Havard a travaillé 5 ans au Cameroun en zone cotonnière (Garoua) à la conception d'une méthode de conseil actuellement testée par la Sodecoton. Il est intervenu dans ce cadre en appui au volet SCV du projet ESA. Il bénéficiera de l'appui de deux collègues du Cirad ;

- Eduardo Chia (économiste) INRA/Cirad qui dispose d'une expérience dans la conception du partenariat recherche-développement et des dispositifs de conseil dans l'agriculture française.
- Patrick Dugué (agronome) qui a contribué au travail de capitalisation sur les expériences de conseil en Afrique de l'Ouest et du Centre initié par l'atelier de Bohicon.
- Jean-François Bélières (Economiste basé à Bamako) qui dispose d'une vision globale des problèmes de développement en zone cotonnière et de l'évolution de la filière coton assurera l'interface avec le Cirad-Tera/Montpellier et les institutions maliennes concernées (APCAM, PASE en particulier). Il représentera le Cirad dans les réunions d'échange et de concertation qui se tiendront au Mali.

#### 5. Récapitulatif des appuis proposés et calendrier révisé

Activités		Personne, lieu et Nombre de jours travail	Période
Etude de Capitalisation	Mission de lancement	C Cirad + CM, Mali, 10 jours	janvier 2006
	Poursuite du Travail de terrain	CM, Mali, 15 jours	Février 2006
	Synthèse et rédaction	C Cirad, France, 5 jours	Mars 2006
	Atelier de restitution	2 C Cirad + CM, Mali, 5 jours	28-30 mars 2006
	Finalisation rapport	C Cirad, 3 jours	30 avril 2006
Appui au volet « Tests de conseil à l'exploitation familiale »	Mission d'appui N°1	C Cirad, Mali, 10 jours	Avril 2006
	Stages étudiants	étudiants IPR + Ecole/université française	Mai – Sept. 2006
	Mission d'appui N°2 (évaluation, perspectives)	C Cirad, Mali, 15 jours	Nov 2006
Contribution à la réflexion sur les dispositifs de conseil	veille « méthodologique et opérationnelle »	C Cirad, France	2006
	module de formation Cirad/Cnearc	2 opérateurs maliens (4 semaines)	Juin 2006

C Cirad : consultant Cirad

CM : consultant malien

### **Annexe 3. Compte-rendu de la réunion de lancement de l'étude de capitalisation des différents types de conseil agricole au Mali et dans la sous-région**

Jeudi 12 janvier 2006, Salle de conférence de l'APCAM

#### **Programme prévisionnel de la réunion**

9 h 30 – 10 h 00	Accueil et mise en place des invités
10 h – 10 h 15	Mot de bienvenue du président Ouverture par le Ministre
10 h 15 – 10 h 45	Présentation des objectifs, résultats attendus, méthodologie, calendrier et produits finis par le CIRAD
10 h 45 – 11 h 30	Questions d'éclaircissement
11 h 30 – 11 h 45	Clôture

#### **Déroulement de la réunion**

La réunion de lancement de l'étude capitalisation a été ouverte par le Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture et présidée par Monsieur Mamadou Baba Koné, président de la chambre d'agriculture de Ségou.

Les partenaires invités étaient les structures techniques, les organisations professionnelles et les partenaires financiers. Etaient absents la Direction de l'Office du Niger, les coordinations du PASAOP et du PNIR, la coordination nationale des organisations paysannes, l'association des organisations professionnelles agricoles, la représentation de la Banque Mondiale au Mali, l'Ambassade des Pays-Bas (voire liste des partenaires invités et liste des participants en annexe).

##### **1. Présentations**

Le président a rappelé les objectifs de l'ensemble de l'étude comprenant cette étude de capitalisation qui en constitue la première partie, puis un suivi des tests de l'expérience de CEF mise en place par le PASE en 2006. Il a insisté sur l'importance d'aboutir au terme de cette étude à la construction de dispositifs novateurs de conseil.

Les objectifs de cette réunion de lancement étaient :

- la présentation des objectifs, résultats attendus, méthodologie et calendrier de l'étude capitalisation par le CIRAD
- identification des membres du groupe de travail composé des principaux intervenants dans le domaine du conseil agricole de manière à les placer en position d'acteurs de cette capitalisation.

La présentation des TDR de l'étude capitalisation par le consultant CIRAD (voir diapos en annexe) s'est terminée par les questions suivantes comme support des débats :

- Etude Capitalisation
  - Commentaires sur le programme de l'étude : quels cas étudiés ? Quels autres cas non cités dans les TDR intéressants à analyser ?
  - Comment les différents intervenants vont-ils contribuer à cette étude ?
  - Comment faire fonctionner le groupe de travail des intervenants pour les placer en position d'acteurs ? Comment coordonner leurs actions ?

- Evolution du conseil
  - Quelle évolution institutionnelle de la vulgarisation et du conseil (place des chambres d'agriculture) ?
  - Quels besoins d'informations, de connaissances sur la vulgarisation, le conseil pour les intervenants ? Quelles ressources humaines réellement disponibles pour développer le conseil ?

## 2 Débats et discussions

Les débats et discussions qui ont suivi la présentation sont résumés ci-dessous :

### - le contenu de l'étude

*Bino Témé (IER)*. Attention de ne pas opposer le CEF à la vulgarisation. Ces deux démarches sont complémentaires. Dans la mise en œuvre de l'étude, bien faire ressortir qu'il existe des types et contenus de conseils différents. Le conseil peut porter sur l'élevage, la fertilité, etc. Les besoins en conseil n'existent pas qu'au niveau des exploitations, mais aussi des associations villageoises.

Quelles sont les relations entre les deux parties de l'étude ? L'étude capitalisation est-elle un préalable à la mise en œuvre des tests de conseil par le PASE ?

Réponse : La méthodologie, les outils et le dispositif pour les tests PASE ont été définis lors d'une mission d'un consultant en 2005<sup>6</sup>. La formation des conseillers a commencé en décembre 2005. Les résultats de l'étude capitalisation serviront lors du suivi des tests PASE réalisés par le CIRAD jusqu'en fin 2006.

*Van't Riet (FAO/GIPD)*. Un programme de Gestion Intégrée de la Production et des Déprédateurs est mis en œuvre depuis 1999 avec la FAO (financement Pays-Bas) par l'approche « champs écoles (Farmer Field School) ». Ce programme sera pris en compte dans l'étude.

*Humbert (AFD)*. Dans cette étude, il est important de

1. mieux clarifier les différents types de conseil, et d'identifier les acteurs qui ont intérêt à développer le conseil.
2. Faire le point dans le cas du PASAOP des expériences conduites par les collectivités territoriales ; le conseil agricole a-t-il été concerné ?
3. D'essayer de tirer les enseignements de l'expérience CMDT quand elle avait plus de moyens, en terme de coût, d'impacts, de difficultés, etc...

Réponse. Les points 1 et 2 ci-dessus font partie des TDR seront traités. Pour le point 3, selon les TDR l'accent est mis sur les expériences de la CMDT et de l'ON sur le conseil agricole. L'analyse détaillée des différentes expériences de vulgarisation de ces structures demanderait plus de temps que prévu dans l'étude. Néanmoins, cette suggestion est intéressante, et un premier dégrossissage peut être réalisé afin d'élaborer, si nécessaire, des TDR pour des analyses plus approfondies de ces expériences.

*Renou (CIRAD)*. Quels indicateurs seront utilisés dans ce travail d'analyse des expériences de conseil ?

Réponse : Cette capitalisation n'est pas une évaluation. Il s'agit de tirer les enseignements des différentes expériences pour les propositions futures sur les dispositifs de conseil.

---

<sup>6</sup> VIOLAS Dominique, 2005. Test de conseil à l'exploitation familiale. Echanges d'expériences et appui à la mise en œuvre. Rapport de Mission. APCAM, PASE, GEDUR, BDPA, 42 p.

### - Les limites de l'étude

Plusieurs questions ont porté sur les cas étudiés lors de cette étude :

Mme Sow (DNPIA). L'étude semble se focaliser sur les zones Sud et Office du Niger. Comment prendre en compte la zone Nord du Mali ?

Dramé Hamadou. Est-ce que les anciennes activités de vulgarisation peuvent bénéficier de cette expérience ? Est-ce que les expériences de prestataires seront prises en compte ? Est-ce que les agriculteurs péri-urbains sont concernés ?

Ces questions d'extension de l'étude au Mali, et aux expériences de vulgarisation au sens large ont amené les réactions de plusieurs participants allant dans le même sens. Cette étude ayant une durée limitée ne peut tout aborder. Elle fait le point à un moment donné sur des expériences de conseil, mais le travail de capitalisation ne s'arrête pas là. Il doit continuer après cette étude sur d'autres expériences de vulgarisation. Pour ce faire, il est important que :

- l'étude en cours permette de donner un cadre méthodologique, définisse des pistes et des TDR d'études pour continuer la capitalisation sur une période de un à deux ans
- les ministères, les offices, et sociétés concernés fournissent les informations sur les grandes expériences ; nous ne partons pas zéro car il existe des documents de capitalisation sur la vulgarisation au sens large.

### - La constitution du groupe de travail

Le groupe de travail identifié à l'occasion de cette réunion est composé de l'APCAM, la CMDT, l'OHVN, l'ON, l'IER, le CRA, la DNA\*, le PASE, la CNOP, l'AOPP, les structures de formation et les prestataires.

\* Les différentes divisions et programmes de la DNA sont : OPV, DNP, DNGR, DNCN, DNPIA, DNACPN, CSA/PSSA, DNSM, DNSV

Pour le moment, le groupe est majoritairement composé des sociétés et structures de l'Etat, les organisations paysannes, les structures de formation et les prestataires n'étant pas présents. Pour rendre ce groupe de travail réellement acteur et le responsabiliser dans ce travail de capitalisation, les acteurs absents doivent être conviés aux réunions de concertations devant se tenir avant l'atelier national prévu en mars 2006.

## Liste des partenaires invités au lancement de la capitalisation des différents types de conseil agricole au Mali et dans la sous-région

### 1. Structures techniques

- Mission de Restructuration du Secteur Coton (MRSC)
- Direction Nationale de l'Agriculture
- Comité National de la Recherche Agronomique
- Institut d'Economie Rurale
- Cellule de Planification et de Statistiques
- Direction de la CMDT
- Direction de l'OHVN
- Direction de l'Office du Niger

- Coordination du PASE
- Coordination PASAOP
- Coordination PNIR

## 2. Organisations Professionnelles

- Chambre régionale d'agriculture du District
- Coordination National des organisations paysannes (CNOP)
- Association des Organisations Professionnelles Paysannes (AOPP)
- Groupement des Syndicats de Coton et Vivriers du Mali (GSCVM)

## 3. Partenaires financiers

- Agence Française de Développement (AFD)
- Représentation Banque Mondiale au Mali
- Ambassade des Pays-Bas

**Tableau 7. Participants à la réunion de lancement de l'étude capitalisation le 12 janvier**

Noms et Prénoms	Fonction	Service	Adresse
Dramé Hamadou	Chargé de Programme Conseil Agricole	DNA	<a href="mailto:hadrae@yahoo.fr">hadrae@yahoo.fr</a> ; 222 28 77 / 648 90 93
Diarranatha Diarra	Conseiller technique	GSCVM	<a href="mailto:diarranatha@yahoo.fr">diarranatha@yahoo.fr</a> ; 674 97 02 / 601 54 61
Keita Madi Maténé	Directeur Adjoint	DNP	<a href="mailto:madikeita13@yahoo.fr">madikeita13@yahoo.fr</a> ; 222 20 67 / 672 63 07
Humbert Lucien	Responsable secteur rural	AFD	<a href="mailto:humbertl@groupe-afd.org">humbertl@groupe-afd.org</a> ; 221 28 42
Noel Naomi	Secteur rural	AFD	<a href="mailto:noeln@groupe-afd.org">noeln@groupe-afd.org</a> ; 221 28 42
Demay Sébastien	Chargé d'étude (dossier ON)	AFD	<a href="mailto:demays@groupe-afd.org">demays@groupe-afd.org</a> ; 221 28 42
Dieraert Patrick	Conseiller Technique	PASE	<a href="mailto:pdieraert@pasemali.org">pdieraert@pasemali.org</a> ; 603 68 03
Traoré Adama	Responsable formation	CMDT	BP 487 Bamako ; 221 95 25
Babin Pascal	Conseiller Economie Coton	SNV	<a href="mailto:pbabin@snvworld.org">pbabin@snvworld.org</a> ; 223 33 47 / 48 BP 2220
Susan Van't Riet	Expert Associé	FAO/GIPD	<a href="mailto:svantriet@yahoo.co.uk">svantriet@yahoo.co.uk</a> ; 222 65 76 BP 1820
Renou Alain	Correspondant	CIRAD	<a href="mailto:Alain.renou@cirad.fr">Alain.renou@cirad.fr</a>
Diakité Noumoutié	CAI GC	OHVN	222 40 64
Mme Sow Rokia Tran-Thi-Co Drabo	Directeur National Adjoint	DNPIA	<a href="mailto:rokiadrabo@yahoo.fr">rokiadrabo@yahoo.fr</a> 223 12 17 / 602 19 05

Traoré Adama	Secrétaire Exécutif	CNRA	<a href="mailto:adama.traore@cnra-mali.org">adama.traore@cnra-mali.org</a>
Témé Bino	Directeur Général	IER	<a href="mailto:bino.teme@ier.ml">bino.teme@ier.ml</a> ; 222 01 16
René Alphonse	Président	CRA Bamako	barberen2001@yahoo.fr ; 221 17 71
Koné Mamadou Baba	Président	CRA Ségou	232 03 02 / 679 17 12
Coulibaly Seydou	Président	CRA Koulikoro	613 28 32
Traoré Fousseyni	Secrétaire Général	APCAM	<a href="mailto:apcam@apcam.org">apcam@apcam.org</a> ; 221 87 25 BP 3299
Napo Amadou	Conseiller Technique	APCAM	<a href="mailto:amadou.napo@apcam.org">amadou.napo@apcam.org</a> 221 87 25 BP 3299
Banet Luc	Conseiller Technique	APCAM	<a href="mailto:lucbanet@wanadoo.fr">lucbanet@wanadoo.fr</a>
Tembely Aïbon	Conseiller	APCAM	221 87 25
Tamboura El Hadji	Conseiller Technique	APCAM	<a href="mailto:tamboura@apcam.org">tamboura@apcam.org</a> ; 221 87 25 / 642 22 04
Daman K. Issiaka		APCAM	221 87 25
Keita Abdoulaye		APCAM	221 87 25
Dr. Kontao Aly	Conseiller Technique	MRSC	<a href="mailto:mrsc@datatech.net.ml">mrsc@datatech.net.ml</a> ; 223 86 14 BP E368
Tangoro Adama	Président	DLCA BLA	232 55 77
Coulibaly Yacouba	Consultant	Nyeta Conseil	235 21 27 / 642 84 49
Havard Michel	Consultat	CIRAD	<a href="mailto:michel.havard@cirad.fr">michel.havard@cirad.fr</a>



#### **Annexe 4. Compte-rendu de la réunion du groupe de travail sur conseil agricole au Mali et dans la sous-région**

**Date** : Jeudi 23 mars

**Lieu** : Bamako, salle IER/ECOFIL

**Participants** : voir liste jointe

##### **Objet**

L'idée de mettre en place un groupe de travail sur le conseil agricole a été soulevée le jeudi 12 janvier lors de la réunion de lancement. La création de ce groupe de travail vise à le rendre acteur de la réflexion sur le conseil agricole.

Initialement prévue pour fin février, la première réunion du groupe de travail s'est finalement tenu le jeudi 23 mars 2006, à l'initiative de l'APCAM

Pour ce faire, l'APCAM a organisé le 23 mars avec l'appui du consultant national une réunion du groupe de travail dont l'ordre du jour comprenait plusieurs points :

5. présenter l'aide-mémoire rédigée à la suite de la première phase de l'étude ,
6. faire une première restitution des tournées de terrain du consultant national,
7. de réfléchir aux modalités pour rendre opérationnel le groupe (choix du président et du secrétaire)
8. discuter des thèmes qui seront débattus en groupes lors de l'atelier de capitalisation, et permettre de préciser la liste des participants à l'atelier de capitalisation.

##### **Présentation**

La présentation de l'aide mémoire a été structurée autour des points clés abordés dans ce document à savoir :

- Notion de vulgarisation et de Conseil
- Création du groupe de travail (tâches APCAM)
- Démarches, méthodes et outil de conseil à l'EA
- Les ressources humaines
- Test CEF/PASE
- Suite étude

La restitution des travaux de terrain a porté sur les différentes expériences identifiées dans les zones CMDT, Office du Niger et OHVN.

La situation délicate de la filière cotonnière, et les perspectives de privatisation n'ont pas facilité la collecte des informations avec la CMDT à cause de l'inquiétude des agents de cette structure sur l'avenir ; ce malgré une lettre de l'APCAM envoyée à la Direction Générale de la CMDT. D'où la nécessité que les structures et institutions concernés par le conseil s'implique concrètement dans le groupe, et le reconnaisse comme un outil pour animer la réflexion.

Ainsi, il reste des données chiffrées à collecter, et aussi les notes et documents sur les outils. Les différentes structures présentes concernées notamment CMDT et ON se sont engagés à fournir toutes les informations souhaitées (l'APCAM doit faire une dernière correspondance dans ce sens). Un tableau a été envoyé aux institutions concernées pour recueillir des informations manquantes après la réunion.

## Discussions

Pour les points 1 et 2, les observations suivantes ont été formulées

- Approfondir l'analyse des différentes expériences en faisant ressortir : les outils utilisés, les éléments de coûts, les forces et faiblesse, les impacts.
- Elargir le champ de la capitalisation à d'autres structures comme CARE MALI, le FODESA et d'autres projets ayant initié des actions de conseil agricole ???
- Bien valoriser l'aspect connaissance sous régionale
- la présentation s'intéresse aux zones irriguées et à la zone cotonnière ; comment prendre en compte l'ensemble des zones agricoles du Mali ;

A cette question récurrente, il a été répondu que pour l'instant les expériences de conseil en cours n'ont pas concerné ces zones, mais il est important de les prendre en compte dans les réflexions ultérieures du groupe visant l'extension du conseil agricole.

Le représentant de la CMDT a relevé que les exploitations de type A et de type D sont inversés dans l'Aide mémoire. Il a aussi ajouté que le conseil de gestion est toujours en cours à la CMDT. Mais l'approche est basée essentiellement sur la formation en cascade à partir des résultats de recherche.

La représentante du CNRA a posé la question du fil conducteur de l'étude, et à quoi elle doit aboutir. Cette étude vise une réflexion sur les modalités d'extension du conseil agricole au niveau national, en complément de la vulgarisation existante.

Il est aussi ressorti des discussions que les grandes expériences sont connues, et qu'il faut se focaliser sur les projets et petites expériences nouvelles et faire un inventaire des outils disponibles.

Pour le point 3, comme les représentants des institutions du groupe n'étaient pas tous les mêmes que lors de la première réunion, il a été nécessaire de ré-expliquer la raison de mise en place de ce groupe et il n'a pas été possible de discuter du point 3. Il n'y a donc pas eu de mise en place de président et secrétaire du groupe. Il est important de rappeler une proposition faite dans l'aide-mémoire à l'APCAM « *Préparer une lettre aux structures membres de ce groupe pour qu'elles proposent un membre permanent, de préférence le responsable impliqué au plus niveau en matière de vulgarisation et de conseil, et aussi de veiller à rééquilibrer la composition du groupe majoritairement composé des sociétés et structures de l'Etat à l'issue de la réunion de lancement, les organisations paysannes et les prestataires étant insuffisamment représentés* ». Il est donc nécessaire que les membres de ce groupe désigne chacun un représentant le plus rapidement possible. Il a aussi été souligné que les frais liés au fonctionnement de ce groupe n'ont pas été prévus. Le représentant de l'Inter-Réseaux a proposé plusieurs possibilités d'intervention du groupe pour animer les réflexions en fonction des besoins et des attentes, pour se rendre sur le terrain pour discuter les expériences en cours et rendre compte :

- des consultations à la demande ;
- un travail collectif avec l'ensemble des membres du groupe ;
- une équipe restreinte composée des membres du groupe.

Pour le point 4, l'APCAM, au nom du groupe, organise du 4 au 6 avril un atelier sur l'étude de capitalisation. Les termes de référence de cet atelier ont été élaborés à partir des conclusions de la réunion du groupe et des premiers éléments de synthèse de l'étude. L'atelier vise à présenter les résultats de l'étude et animer les échanges entre structures intéressées par le conseil agricole afin de définir une stratégie pour le développement du CEF au Mali, mais aussi pour l'organisation de la capitalisation continue, du suivi des impacts et pour la recherche de solutions de financement durable.

Le programme de l'atelier prévoit la présentation et des discussions de la synthèse, des travaux en ateliers permettant aux acteurs intéressés, impliqués dans le conseil à

l'exploitation de présenter leurs objectifs et leurs stratégies en matière d'appui aux producteurs ruraux. Cette connaissance des stratégies combinée à la capitalisation des expériences de conseil et aux débats en atelier aidera à justifier les propositions d'action. Ce groupe de travail doit permettre aux acteurs de dialoguer et d'échanger sur l'appui aux exploitations agricoles : quelles méthodes et outils de conseil ? qui pour les mettre en œuvre ? quels dispositifs ? Comment les financer ? quelles tâches, quels rôles, quels statuts des conseillers, etc.

Il a aussi été suggéré que le CIRAD participe à distance dans le groupe de travail, en particulier au-travers de son expérience sous-régionale.

**Tableau 8. Liste des participants à la réunion du groupe de travail du 23 mars**

Prénoms et noms	Fonction	Service	No Téléphone	email
Soumaïla Diarra	Enseignant	IPR/IFRA	226 20 12	
Patrick Dierart	Conseiller Tech	PASE	6 036 803	<a href="mailto:pdieraert@pase-mali.org">pdieraert@pase-mali.org</a>
Lassine Diarra	Conseiller Sc	IER	6 796 178	<a href="mailto:lassine-diarra@ier.ml">lassine-diarra@ier.ml</a>
Naomi Noël	Chargée Etude		2 212 842	<a href="mailto:noeln@goupe-afd.org">noeln@goupe-afd.org</a>
Mme Dembele Regine	SEA	CNRA	6 737 910	
Mamadou kalé Sanogo	C/SCR	ON	6 798 645	<a href="mailto:mamadoukale@yahoo.fr">mamadoukale@yahoo.fr</a>
Hamadoun Dramé	DNA/DCAFAR	DNA	6 489 093	<a href="mailto:hadrae@yahoo.fr">hadrae@yahoo.fr</a>
Patrick Delmas		Inter Réseaux	6 121 278	<a href="mailto:patrick.delmas@inter-reseaux.org">patrick.delmas@inter-reseaux.org</a>
Bakary Fofana	producteur	AOPP	6 062 531	<a href="mailto:aopp@cefib.com">aopp@cefib.com</a>
Diakaridia Diarra	producteur	CNOP	6 977 096	<a href="mailto:cnopmali@yahoo.fr">cnopmali@yahoo.fr</a>
Seydou Coulibaly	Pésident	CRA/kkoro	6 132 832	
Ismael Coulibaly	representant	UNCPM	6 439 612	<a href="mailto:ismael-couli@yahoo.fr">ismael-couli@yahoo.fr</a>
Adama Traoré	c/Division format	CMDT	6 476 425	
Abdoulaye Keita	Conseiller Tech	APCAM	6 429 272	<a href="mailto:abdoulaye.keita@apcam.org">abdoulaye.keita@apcam.org</a>
Sekou Cissé	resp. S/E_Vulg	OHVN	6 458 229	<a href="mailto:sekoubcisse@yahoo.fr">sekoubcisse@yahoo.fr</a>
Abdoulaye Halidou	comptable	PASAOP	6 271 130	<a href="mailto:pasaop_mali@timbagga.com.ml">pasaop_mali@timbagga.com.ml</a>
Renée Alphonse		Feberim BKO	6 118 154	<a href="mailto:barberen2001@yahoo.fr">barberen2001@yahoo.fr</a>
Yacouba Coulibaly	consultant		6 428 449	<a href="mailto:urdoc@buroticservices.net.ml">urdoc@buroticservices.net.ml</a>

## Annexe 5. Expérience OHVN

Nom de la structure : Office de la Haute Vallée du Niger  
Statut Etablissement Public à caractère Administratif  
Intitulé de l'expérience Conseil agricole en zone OHVN  
Domiciliation Direction générale –Badallabougou Est – Bamako  
Durée 1978 - 1996

Montant et source financement : USAID

Ressources humaines mobilisées : personnel de l'OHVN (ingénieurs d'agriculture; ingénieurs d'élevage, techniciens d'agriculture, techniciens d'élevage et agents techniques et encadreurs ruraux)

Activités menées : Formation et Visite

Nombre type d'outils utilisés :

Documents de travail : x- cahier de formation ; x- cahier de visite ; x- cahier de réunion ; x- registre de monographie ; x- cahier de statistique ; x- ardoise ; x- mètre ruban ; x- boussole

Partenaires : la recherche- les médias-

### Résultats obtenus

a- principaux acquis : transfert rapide de compétence, une amélioration du niveau de vie des paysans, une bonne organisation du monde rural, un bon dispositif de conseil (GV- calendrier de travail), une bonne circulation de l'information entre chercheurs, agents vulgarisateurs et paysans, augmentation significative des rendements sur les différentes cultures par l'adoption des thèmes techniques

### b- forces et faiblesses

b-1 forces : la vulgarisation des thèmes sur mesure, l'organisation des journées agricoles, la diversité des groupes de vulgarisation, l'encadrement des groupements féminins par les animatrices rurales, la séparation des fonctions de conseil agricole aux fonctions de gestion de crédits et de commercialisation

b-2 faiblesses : manque de moyens financiers pour l'adoption de certains thèmes techniques, non motivation des animateurs chargés d'assurer certaines fonctions dans les AV

### c- fonctionnement du dispositif de conseil

c-1 programmation des activités : quinzaine et mensuel

c-2 relation avec les paysans : programmation des animations est faite avec les paysans

c-3 le programme de travail des conseillers est conçu pour quinze jours

c-4 coûts et modalités du financement –

c-5 participation des producteurs : participation aux réunions, l'application et l'adoption de certains thèmes techniques

Nombre, profils et type d'agriculteurs participants : groupe de vulgarisation 8 à 15 paysans constitués généralement de chefs des travaux et /ou de chefs d'exploitants

Le groupe est constitué par affinité et par spéculations.

Perspectives et suite à envisager : i) encadrement effectif de toutes les exploitations agricoles de l'OHVN ; ii) la formation et l'animation des animateurs villageois ; iii) production des supports audio-visuels ; iv) appui des radios de proximité ; v) généralisation des journées agricole

## **Annexe 6. Résumé « Etude des systèmes agraires et typologie des systèmes de production agricole dans la région cotonnière du Mali. Marc Dufumier, 2005 ».**

Suite aux interventions multiformes de la CMDT et de l'OVHN, et du fait que maints agriculteurs ont eu accès à des crédits gagés sur la production cotonnière, l'agriculture du Sud-Mali a fait l'objet de transformations considérables ces trois dernières décennies. Grâce à l'acquisition d'animaux et d'équipements attelés, de nombreux paysans ont été en mesure de remplacer leurs anciens systèmes d'agriculture sur abattis-brûlis par un système dans lequel les champs cultivés le sont désormais tous les ans, sans période de retour à la friche (« jachère »). Ces parcelles sont situées sur un *ager* plus ou moins fertilisé par des apports de matières organiques en provenance des aires réservées à la pâture des animaux (*saltus*).

Ces changements sont allés de pair avec de nouvelles différenciations sociales au sein de la paysannerie et une diversification accrue des systèmes de production agricole. L'ancienne typologie d'exploitations agricoles utilisée par la CMDT, qui a fait ses preuves dans les années 1980 et 1990, n'est plus aujourd'hui aussi opérationnelle qu'autrefois. Aussi convenait-il d'en établir une nouvelle qui tienne compte des modifications intervenues depuis lors. La nouvelle typologie présentée propose de distinguer les grands types suivants :

1) Les exploitations gérées par de « grandes familles » possédant des troupeaux bovins de grande taille et de nombreux équipements attelés :

- a. Les exploitations ne disposant pas de terres de bas-fonds pour la mise en oeuvre de systèmes de culture fruitiers ou maraîchers
- b. Les exploitations dans lesquels les bas-fonds sont aménagés (irrigation, drainage) pour la mise en oeuvre de systèmes de culture intensifs
- c. Les exploitations dans lesquelles les bas-fonds sont le siège de plantations arborées peu exigeantes en travail

2) Les exploitations de taille moyenne dans lesquelles les revenus proviennent encore pour l'essentiel des cultures annuelles (cotonnier, céréales et légumineuses)

- a. Les exploitations dans lesquelles les transferts latéraux de matières organiques et le niveau des rendements sont limités par le faible nombre d'animaux et de charrettes disponibles
- b. Les exploitations dans lesquelles les transferts latéraux de matières organiques et le niveau des rendements sont limités par la superficie du *saltus* environnant

3) Les exploitations de petite taille, peu équipées et ne disposant que de très peu d'animaux, les systèmes de culture sont destinés prioritairement à l'autoconsommation familiale

- Les exploitations dont les revenus monétaires résultent pour l'essentiel de la vente de produits de cueillette ou de la location de force de travail ;
- Les exploitations dans lesquelles la main d'oeuvre familiale parvient à trouver des emplois rémunérés de plus longue durée dans des zones plus lointaines

4) Les exploitations conduites par de grandes familles d'éleveurs Peuls transhumants

5) Les exploitations détenues par des propriétaires absentéistes «agriculteurs du dimanche»

Au vu des résultats économiques obtenus au sein des différents types d'exploitations agricoles, il n'est pas à exclure que les grandes familles les plus fortunées se détournent progressivement de la culture cotonnière, au profit d'autres productions commerciales (maïs, bananes, mangues, noix de cajou, animaux sur pieds, etc.). Ce moindre intérêt porté à la production cotonnière pourrait s'étendre à d'autres catégories d'exploitants si le prix du coton graine venait à diminuer et à fluctuer davantage, ou s'il devenait possible pour les agriculteurs d'avoir accès à des crédits non gagés sur cette production.

Mais le devenir de l'agriculture dans la région cotonnière est aussi largement conditionné par la façon avec laquelle seront (ou non) résolus les problèmes d'accès au foncier (et notamment aux bas-fonds) pour les plantations pérennes et les parcelles encloses, et ceux relatifs aux relations entre agriculteurs sédentaires et éleveurs transhumants.

## Annexe 7. Guide du conseiller en gestion aux exploitations familiales, modules et thèmes

Modules	Thèmes
01. Connaissance de l'exploitation	Caractérisation des exploitations familiales et des participants Structure de la famille ; Animaux de trait ; Matériel agricole
02. Conduite de la riziculture	Identification et caractéristiques des champs ; Conduite de la pépinière ; Conduite de la riziculture en plein champ ; Calcul de la marge brute du riz paddy ; Conduite des cultures pluviales ; Plan prévisionnel de la campagne
03. Gestion production	Calcul des besoins et du disponible en céréales ; Gestion prévisionnelle du stock céréalier ; Commercialisation et autoconsommation du riz et de ses sous produits
04. Gestion trésorerie	Les entrées d'argent ; Les sorties d'argent
05 Compte d'exploitation	Le compte d'exploitation partiel (riziculture)
06. Entretien des bœufs de labour	Détermination de l'âge des bovins ; Choix d'un bon bœuf de labour ; Habitation des bœufs ; Complémentation alimentaire ; Estimation et gestion des besoins alimentaires des bœufs ; Soins sanitaires des bœufs ; Stratégie d'entretien des bœufs ; Embouche des bœufs de réforme
07. Gestion du troupeau bovin	Structure et composition du troupeau ; Dynamique du troupeau ; Analyse sur l'exploitation économique du troupeau ; Production et utilisation de la fumure organique
08. Production laitière	Critères de choix d'une vache ; Technique de rationnement des vaches laitières ; Soins sanitaires des vaches laitières ; Logements des vaches laitières
09. Embouche bovin/ovin	Facteurs à maîtriser pour la réussite d'un atelier d'embouche ; Conduite d'une opération d'embouche
10. Entretien des ânes	Choix et habitat ; Alimentation ; Suivi sanitaire ; Harnachement
11. Cultures maraîchères (pour alphabétisés)	Principales caractéristiques de la sous exploitation maraîchère ; Pratiques culturales : intrants, dépenses, conseils ; Récolte, transport, transformation, conservation Calcul marge brute ; Ventas ; Planning et prévision p/campagne prochaine
12. Culture d'échalote pour groupes de femmes (non alphabétisées)	La conduite de la pépinière ; La conduite en plein champ ; Récolte, séchage, triage ; La conservation de l'échalote ; La transformation de l'échalote ; La commercialisation de l'échalote (à la récolte) ; Calcul de la marge brute ; Calcul de la plus value conservation ; Calcul de la plus value transformation
13. Culture de la pomme de terre	Techniques culturales de la pomme de terre
14. Culture de la tomate	Techniques culturales de la tomate d'hivernage
15. Gestion d'une P.M.E. de décortilage de riz	Le carnet de trésorerie du conducteur ; Le carnet de trésorerie du propriétaire ; Valeur des stocks, amortissement, situation des crédits, solde en caisse et en banque ; Le bilan et le compte d'exploitation



**Annexe 8. Analyse comparative de différents dispositifs de conseil envisageables**

	Service CEF géré directement par une OP	Service CEF au sein d'une interprofession	CEF mis en œuvre par un prestataire privé
<b>Les préalables</b>	<p>L'OP doit être suffisamment structurée car elle développe d'autres services que le CEF</p> <p>Le conseil aux exploitations est un objectif de l'OP (il intéresse un grand nombre d'adhérents)</p> <p>L'OP dispose et affecte des moyens pour ce service</p> <p>Ce service peut être « autonomisée » en devenant un centre de prestation de service associant plusieurs OP</p>	<p>Bien formaliser les objectifs de l'interprofession</p> <p>Les règles de financement du service doivent être transparentes</p> <p>Les OP doivent avoir nécessairement participé aux choix des conseillers et orienter le contenu du conseil</p>	<p>Le prestataire explicite les services qu'il peut fournir et les coûts correspondants.</p> <p>Il doit s'inscrire dans une logique "commerciale" (recherche de marchés)</p> <p>Le CEF n'est pas le seul service développé par le prestataire</p>
<b>Inconvénients</b>	<p>Dispersion des activités de l'OP et charge importante en gestion de personnel (les conseillers)</p> <p>Disparité entre les adhérents bénéficiant du CEF et les autres</p> <p>Les producteurs ou l'OP ne s'approprient pas le dispositif qui dépend surtout des choix des salariés</p>	<p>Le service peut se focaliser sur une seule production (celle de la filière concernée) sans aborder les autres problèmes des exploitations</p>	<p>Le prestataire ne répond pas nécessairement à l'attente des producteurs ;</p> <p>Il privilégie une certaine catégorie d'exploitants (les plus aisés)</p> <p>Il cherche à créer une dépendance du producteur par rapport au prestataire</p>
<b>Avantages</b>	<p>Les paysans ont le pouvoir de décision (embauche/licenciement du personnel, orientation du programme)</p> <p>Impact positif probable sur la gestion de l'OP</p> <p>Références technico-économiques disponibles au niveau de l'OP pour négocier avec les partenaires, l'Etat, etc</p>	<p>Financement du service facilité par le prélèvement sur la vente du produit</p> <p>Le CEF permet de développer une vision commune des acteurs de la filière sur le développement agricole de leur région</p>	<p>Le prestataire crée un centre de gestion spécialisé et financièrement autonome ;</p> <p>Le prestataire développe plusieurs produits et s'adapte à la demande (souplesse d'intervention)</p> <p>La mise en concurrence des prestataires bénéficie aux producteurs (rapport qualité de la prestation/coût)</p>

### Annexe 9. La notion de réseau d'échanges entre paysans

L'analyse des expériences montre que les producteurs accordent beaucoup d'importance aux connaissances qu'ils détiennent collectivement. Dans bien des cas la mise au point, le transfert ou la diffusion d'innovations ne sont pas seulement le fait des interventions des services de vulgarisation et de recherche mais bien liés aux dynamismes des exploitants agricoles.

La diffusion des techniques et des savoirs paysans se fait par le biais de réseaux d'échanges que les techniciens et chercheurs ont du mal à identifier. Ces réseaux qui dépassent l'échelle du village mobilisent certaines personnes qui se déplacent fréquemment, qui sont certainement fort curieuses et ont la confiance des autres paysans. La diffusion des innovations endogènes ou de celles proposées par les services techniques repose en grande partie sur ces réseaux.

Les exploitations dans les groupements de producteurs ou dans les groupes CEF ne sont pas coupées du monde extérieur et en particulier de ces réseaux d'échange paysans. (Figure 6). Une identification et une meilleure connaissance de ces réseaux sont nécessaires avant de les associer aux expériences CEF : Quels sont les leaders ou les animateurs de ces réseaux, Quels sont les types d'informations véhiculées ? Comment ces réseaux sont ils connectés aux groupes CEF ?

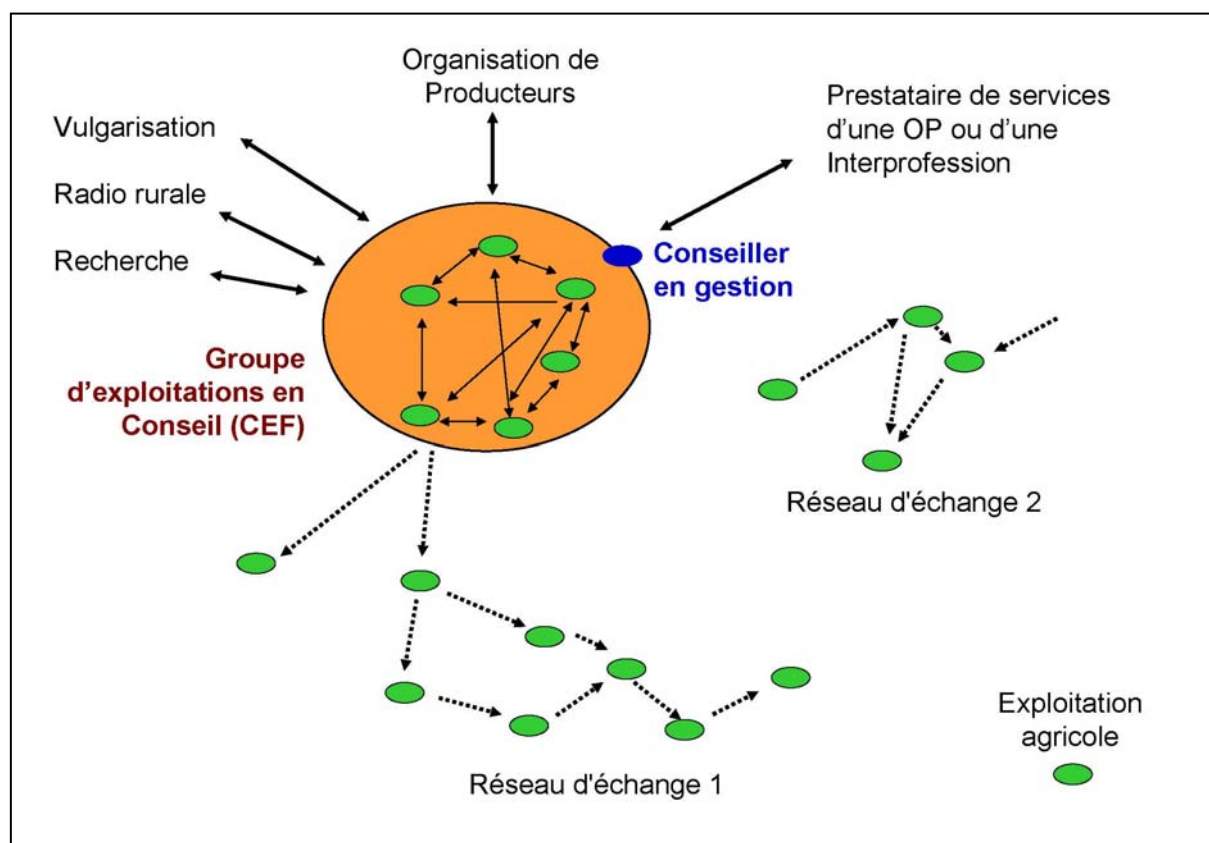


Figure 6. Les réseaux d'échange paysans

## **Annexe 10. Compte-rendu de l'atelier de capitalisation des expériences de conseil agricole au Mali et dans la sous-région.**

La synthèse provisoire de l'analyse des expériences de conseil au Mali et dans la sous-région rédigée par le CIRAD a été présentée lors de l'atelier pour servir de support aux discussions et débats. L'atelier avait pour objectifs de présenter les résultats de l'étude et animer les échanges entre structures intéressées par le conseil agricole afin de définir une stratégie pour le développement du CEF au Mali, pour l'organisation de la capitalisation continue, du suivi des impacts et pour la recherche de solutions de financement durable.

Ce compte-rendu présente le déroulement et les résultats des débats et discussions lors des différentes phases de l'atelier.

### **Déroulement de l'atelier**

L'atelier a été organisé à Sikasso du 4 au 6 avril 2006 par l'APCAM, et animé par les consultants : Patrick Dugué et Michel Havard du CIRAD et Yacouba Coulibaly, consultant national. Il a regroupé plus de 50 participants d'horizons divers (liste des participants en annexe) : organisations paysannes, organisations professionnelles, syndicats agricoles, APCAM, Chambres d'agriculture, Structures de l'Etat (DNA, DNPIA, Offices, etc), CMDT, IER,

### **Le programme des journées de l'atelier a été le suivant.**

Les exposés réalisés en français ont été traduits en bambara, les rapports des groupes de travail ont été fait en français mais leur présentation en plénière a été réalisée en Bambara.

#### **Mardi 4 avril**

- 8 h. Arrivée des participants
- 9 h 30. Cérémonie d'ouverture par le représentant du gouverneur
- Mot de bienvenue de l'APCAM
- Discours du Représentant du Gouverneur de la région de Sikasso
- 10 h 30. Présentation et discussion de la synthèse provisoire :
  - exposé M Havard et Y Coulibaly relatif aux expériences de conseil au Mali,
  - exposé P Dugué sur les expériences en Afrique de l'Ouest et du Centre)
- 14 h. Présentation des travaux en groupe
- 14 h 30. Thème 1. Les besoins en conseils, méthodes et outils. Discussions en 3 groupes
- 17 h 30. Fin de la journée

#### **Mercredi 5 avril**

- 8 h. Thème 1. Restitution travaux de groupes
- 9 h 30. Présentation d'expériences de conseil : CMDT, Kafo Djiginew, OHVN, CNOP
- 11 h 30. Présentation expériences PASAOP et PASE par des paysans impliqués
- 14 h. Thème 2. Gestion des dispositifs, gouvernance et financement. Discussions en trois groupes
- 16 h 30. Thème 2. Restitution travaux groupes
- 18 h. Fin de la journée

#### **Jeudi 6 avril**

- 8 h. Thème 3. Les besoins en ressources humaines pour développer le conseil agricole.
- 10 h 30. Thème 3. Restitution travaux groupes
- 11 h 30. Préparation synthèse
- 12 h 30. Présentation et discussions synthèse
- 13 h 15. Clôture atelier par représentant du gouverneur
- 14 h. Repas, puis départ des participants

## Questions posées après les présentations des expériences Mali et sous-régionales

### **CMDT (Adama Traoré), Kafo Djiginew, OHVN (Cissé), CNOP (Ismaël Coulibaly)**

Les représentants de ces 4 institutions souhaitant présenter leurs expériences à l'ensemble des participants, un temps a été réservé le mercredi 5 avril pour permettre ces présentations.

#### **I. Coulibaly (CNOP).**

Q : Conditions et fonctionnement du groupe de travail sur le conseil piloté par l'APCAM

R : Ces questions seront discutées le jeudi 6 dans l'après-midi lors de la synthèse. Elles sont importantes pour donner une suite à l'atelier Qui porte ces idées de conseil agricole au Mali, Quelles institutions avec quelles compétences et ressources humaines ?

#### **S. Cissé**

Q : Comment optimiser d'utilisation d'un conseiller en vue d'améliorer l'impact de son intervention ?

R : Il y a un choix stratégique à faire entre un conseil « élitiste » avec un conseiller pour un faible nombre d'exploitations (par exemple de 20 à 40) et un conseil « large » où un conseiller intervient auprès de 100 exploitations voire plus. Dans le premier cas l'impact au niveau de l'exploitation sera plus important mais peu de paysans seront concernés. Dans le 2° cas l'impact au niveau de l'individu sera plus faible mais au niveau de la région il sera plus élevé, le conseil touche 4 à 5 fois plus d'agriculteurs, qui eux même peuvent parler de cette expérience avec d'autres voisins.

#### **R. Ly, IER**

Q : En quoi consiste les Intervention des producteurs invités demain et sur quels sujets ?

R. Les paysans invités demain participent aux expériences de conseil PASAOP et PASE qui sont menées dans les deux cas avec des prestataires de service. Ils présenteront ce qu'ils font dans le cadre des activités de ces projets et ce qu'ils en pensent. L'expérience PASE de CEF est récente, elle a débuté il y a trois mois. L'expérience du PSAOP est plus ancienne ; elle port sur du conseil technique et de la formation aux agriculteurs en fonction de leurs demandes.

Q : Trois types de dispositifs de conseil ont été distingués dans l'exposé de P. Dugué (un conseil au sein d'une filière ou interprofession, pris en charge par une OP, pris en charge par un prestataire qui contractualisé avec un projet). Comment situez vous le Mali ?

R : Au Mali on trouve plus particulièrement 2 situations : un conseil au sein de la filière coton (CMDT, OHVN), des prestataires privées. Certaines OP considèrent qu'elles font du conseil (CNOP à titre expérimental). Il n'y a pas une seule organisation à retenir, il faut plutôt rechercher la diversité des expériences et des montages institutionnels. Le conseil n'est pas seulement l'affaire des structures traditionnelles d'encadrement

#### **I. Traoré.**

Q. Avez-vous essayé de voir ce que les paysans donnent comme contenu au conseil ? Quelle représentation ont-ils du conseil ?

Q : Comment trouver les bons termes en Bambara pour le conseil de gestion ?

R. La conceptualisation en Bambara prend du temps pour la conception des outils. Pour cela, il faut faire appel aux techniciens et paysans qui ont pratiqué la démarche de conseil.

Au Nord Cameroun, au bout de six mois à un an, nous avons demandé aux paysans de dire dans leur langue comment ils voyaient les activités qui étaient organisées dans le cadre du conseil. Ceci afin de faciliter la présentation du conseil à d'autres groupes dans le cadre des

activités de sensibilisation, et de permettre aux paysans de mieux comprendre ce qu'est le conseil aux exploitations agricoles.

**A. Daffé, CRA Koulikoro.**

Q : Comment est pris en compte le facteur culturel dans chaque pays ?

R : Même à l'intérieur d'un même pays, l'organisation des groupes de paysans en conseil peut différer entre les régions, les initiateurs de l'opération. C'est le principe même de la démarche qui tient compte des situations des groupes cibles, dont l'organisation ultérieure est fonction de l'organisation sociale existante.

Prendre en compte les facteurs culturels c'est bien, mais ce n'est pas simple. Il faut aussi tenir compte des politiques agricoles pour mettre en place le conseil. Par exemple au Bénin, travailler avec des prestataires est courant ; nombreux sont les prestataires qui ont une expérience dans le domaine. Il n'y a jamais eu de société cotonnière forte dans ce pays. Au Burkina Faso c'est différent les sociétés cotonnières sont bien implantées et souhaitent s'investir dans le conseil.

**M. Diawara (IFAC)**

Q : Les institutions financières ont-elles été abordées ? Peuvent-elles intervenir ?

R. Certaines banques financent des projets économiques impliquant un partenaire technique pour vérifier que le promoteur existe, qu'il réside dans la localité, qu'il a les compétences, qu'il peut rembourser. Les banques cherchent plutôt à vérifier que les OP fonctionnent bien pour garantir le remboursement des prêts. A ce stade, on voit difficilement une banque financer sur ces fonds le conseil à l'exploitation.

**P. Dieraert (PASE)**

Q : Le conseil diffuse-t-il auprès d'autres agriculteurs ?

R : Dans le cadre de l'expérience URDOC/PCPS, une étude sur l'évaluation des effets du conseil a montré que certains paysans qui ne sont pas en conseil, assistent aux démonstrations techniques, aux essais, etc., et que les paysans discutent entre eux du conseil. Elle a aussi montré qu'avec le conseil, les paysans changent de comportement dans la mise en œuvre de leurs activités. Il en résulte parfois une amélioration de la cohésion sociale. Evaluer l'impact du conseil est important, mais difficile, car dans les changements constatés dans les exploitations, ressortir ce qui relève spécifiquement du conseil n'est pas évident.

R : Au Nord-Cameroun, les paysans en conseil discutent avec d'autres paysans ne participant pas ; parmi ces derniers, quelques-uns mettent en pratique ce qui est dispensé et discuté lors des séances de conseil. Après une étude sur cette question, on estime qu'un paysan en conseil discute de ces questions avec en moyenne 4 paysans.

R : Au Burkina Faso des études ont été menées sur le repérage des réseaux paysans en zone cotonnière. Il apparaît que le secrétaire du groupement (GPC) joue un rôle particulier dans l'échange d'informations et parfois il aide certains à décider de l'assolement et du niveau d'endettement acceptable.

Mais globalement il reste beaucoup à faire en terme d'évaluation de l'impact du conseil à l'exploitation

**A. KELLY (Fédération des éleveurs).**

Q : Comment intervenir avec la recherche ? (Quelles relations entre recherche et conseil d'exploitation)

R : Les concertations entre la recherche et les organisations de producteurs existent. Dans le cas de l'Office du Niger, la recherche mène des diagnostics avec les producteurs dont les résultats sont discutés entre les différents partenaires, puis traduits en thèmes de recherche. Ces échanges et expériences doivent être développés à l'avenir.

Les groupes de paysans en conseil devraient être de bons interlocuteurs pour la recherche. Ils peuvent identifier des questions à poser à la recherche, car ils ont l'habitude de discuter avec les techniciens.

## **Résumé des présentations complémentaires sur le conseil à la CMDT, l'OHVN, la CNOP et KAFO JIGINEW et des Paysans en conseil PASE et PASAOP**

### **A. Traoré CMDT/Bamako**

L'expérience conseil à l'exploitation continue à la CMDT. Il y a environ 800 conseillers qui y participent. Chaque conseiller suit de façon rapprochée 2 exploitations par groupement par an, par ailleurs chaque conseiller doit rencontrer au moins une fois par an toutes les exploitations de son secteur d'intervention. Deux approches complémentaires sont mises en œuvre :

- un conseil rapproché (conseil de gestion) qui doit concerner des exploitations en difficulté (rendement moyen en coton faible) dans des groupements en difficulté (rendement coton faible). L'objectif est de montrer que le conseil de gestion aide les paysans à relever le niveau de leur production. Cette démarche implique une prise de note de la part du producteur (alphabétisé), un traitement des données, un dialogue rapproché avec le conseiller et donc des visites régulières. Après une phase de diagnostic le producteur se fixe des objectifs, un plan de campagne est élaboré, sa mise en œuvre est évaluée en fin de campagne agricole ;
- une visite conseil : Le conseiller doit être capable de comprendre la situation et le fonctionnement de l'exploitation visitée. En recueillant quelques informations et en recourant à des normes (surface/actif ; surface/attelage ; % en coton, ...) il doit être en mesure en fin d'entretien de faire des recommandations au chef d'exploitation.

En mobilisant les régions CMDT il serait possible de recenser le nombre d'exploitations en conseil (rapproché), de les situer et par une étude complémentaire, d'évaluer l'impact du conseil de gestion depuis 15 ans.

A Traoré rappelle qu'il est membre du groupe de travail sur le conseil et qu'il pourra apporter les éléments d'informations complémentaires.

### **OHVN. Mr Cissé, Responsable formation/vulgarisation**

L'OHVN intervient au niveau des groupements villageois. Depuis plusieurs années elle cherche à rendre plus autonome les groupements et les exploitations agricoles en prévision du désengagement de l'Etat. Pour cela elle utilise des animateurs villageois qui doivent assurer une partie du conseil ou plutôt de la vulgarisation technique.

Les groupements se constituent selon les affinités sociales. Ce sont les membres du groupement qui identifient en leur sein un animateur villageois. L'animateur dispense la formation après l'avoir lui-même reçu du chef de secteur ou des ingénieurs spécialisés de l'OHVN.

Mais se pose aujourd'hui la question de rémunération de ces animateurs villageois par les villages et les OP. Il n'est pas évident que ces structures puissent dégager les ressources financières pour indemniser les animateurs villageois.

### **Kafo Jiginew (Hamidou Coulibaly, Délégué Régional Sikasso)**

Kafo Djiginew est une Institution de Microfinance créée en 1987. Elle intervient sur les zones de Sikasso, de Koulikoro, de Ségou et de Bamako. Kafo Djiginew est financé entièrement par l'épargne des membres.

En 1987, cinq caisses ont collecté 5 millions d'épargne, octroyé 2 millions de crédits. En 2005, il y a 130 caisses qui ont environ 12 milliards de Fcfa de dépôts et qui octroient 12 milliards de Fcfa de crédits.



Dès 1993, Kafo Djiginew a adopté une politique de promotion interne où les anciens gérants des caisses sont devenus animateurs paysans. Ces animateurs jouaient le rôle de conseiller d'animation et de sensibilisation. Les caisses sont gérées par les paysans qui les ont créées. Avec l'autonomie financière, les charges sont réparties entre les caisses de façon rationnelle pour le maintien de l'équilibre financier du système. Kafo Jiginew étant à plus de 80% rurale, il existe plus de 165 000 exploitants agricoles sur les 207 000 sociétaires. Progressivement les animateurs rémunérés sont devenus des animateurs contrôleurs : contrôle et suivi des prévisions.

Kafo Djiginew a du trouver un compromis entre le nombre d'exploitations suivies par les animateurs paysans qui gèrent les caisses et le coût de transaction. Un animateur villageois gère 2 à 3 caisses.

Le représentant de Kafo Jiginew considère que pour toutes nouvelles actions, une subvention de démarrage est nécessaire. La subvention doit être ensuite dégressive. Les organisations et exploitations agricoles doivent préparer la relève, c'est-à-dire la prise en charge progressive de l'activité initialement subventionnée. C'est cette stratégie qui pourra aboutir à une pérennisation du métier de conseiller agricole.

### **CNOP. Coordination Nationale des OP**

La CNOP comprend l'ensemble des Organisations Nationales (11). Elle a été créée en 2000.

L'exploitation familiale agricole est notre entité de base. Elle doit être prise en compte pleinement dans la loi d'orientation agricole. La CNOP contribue à l'élaboration de cette loi. Depuis deux ans le CNOP s'intéresse à comprendre l'exploitation familiale et la conseiller. Des expériences de conseil/diagnostic, entreprises dans plusieurs régions du Mali, sont menées directement par des membres de la CNOP.

Il s'agit de s'entretenir pendant une demi-journée avec les membres de l'exploitation familiale. L'entretien doit être conduit avec deux personnes. Sur le terrain, on va discuter avec le chef de famille dans sa famille.

L'entretien est conduit en 5 temps, en évitant d'entrer dans une logique d'enquête directive :

- La famille : composition, statuts, etc
- Les moyens de production de l'exploitation familiale : terre et son utilisation, eau, équipement, cheptel, installations et bâtiments, main d'œuvre.
- Analyse de la dernière campagne : estimation de la valeur brute de la production (cultures pluviales, maraîchage, arboriculture, cueillette, production animale, autres produits), évaluation des charges de production, calcul de la valeur nette de la production, évaluation de la consommation annuelle de la famille
- Le calcul et la restitution des résultats du bilan : taux de couverture, dépense quotidienne par jour et par personne ;
- Discussion avec la famille : comment s'est-elle débrouillée pour faire face, quelles sont les conclusions de la famille, accepte-t-elle de les présenter à la restitution villageoise.

C'est la CNOP elle-même qui développe ce programme de diagnostic des exploitations. Elle intervient dans ses propres organisations. L'expérience n'est pas terminée, les documents et les outils peuvent encore être modifiés. De plus ce travail sur l'exploitation agricole familiale (EAF) a un double objectif pour la CNOP :

- mieux connaître les EAF pour assurer leur défense au travers de discussions avec l'Etat et ses structures ;
- apporter un conseil à la famille ou du moins dans un premier temps nous forger une méthode de conseil pour comprendre ce que veut dire « conseiller » ; avec ces acquis il nous sera possible de discuter avec nos partenaires.

## **Remarques suite à la présentation des expériences CMDT, OHVN, CNOP, KAJO KAFO JIGINEW**

Ces différentes présentations ont montré une insuffisance de circulation de l'information et d'échanges entre les différents opérateurs qui interviennent sur une même zone. Certains utilisent même des outils proches. Il est donc important rapidement que les différents opérateurs intervenant se rencontrent pour échanger et discuter des approches et des outils qu'ils utilisent, mais aussi des thèmes qu'ils développent.

Elles montrent, au travers de la présentation de Kafo Djiginew la nécessité de réfléchir aux liens entre le financement et le conseil. Elles font aussi ressortir, la nécessité d'évaluer les impacts des expériences.

## **Interventions des Paysans des expériences de conseil PASE et PASAOP**

Huit paysans de la région de Sikasso étaient présents ce jour à l'atelier. Quatre participent à l'expérience « conseil d'exploitation » du PASE qui a débuté en fin 2005, et quatre à l'expérience PASAOP « conseil technique et formation ». Deux ont pris la parole pour exposer leur vision du conseil et expliquer ce qu'ils font dans ces programmes. Ils bénéficient de l'appui de l'IFAC (prestataire de service).

### **Kassim Ouatara (paysan du test conseil du PASE)**

Le conseil de gestion intéresse des exploitations volontaires qui disposent d'au moins un actif alphabétisé.

Il est difficile d'établir un bilan car le travail avec le conseiller vient de démarrer. Une des difficultés rencontrée à ce jour est le paiement des 5000 FCFA demandés à chaque paysan pour participer au conseil. Comme on ne voit pas encore bien ce que peut apporter le conseil, alors il est difficile de payer quelque chose.

Avec le PASE, nous faisons des choses que nous ne faisons pas avec la CMDT, comme les calculs sur ce que l'on gagne. Souvent avec la CMDT le cahier d'exploitation est géré par le secrétaire du groupement mais pas par le chef d'exploitation.

### **Paysan de l'expérience PASAOP**

*« Le PASAOP nous a permis de nous former à différentes techniques comme la fabrication de la fumure organique (fumier, compost). On nous a expliqué les techniques et leur impact sur les sols et les rendements. Avant je faisais 5 ha de coton avec un faible rendement maintenant j'essaye d'en faire moins mais avec de la fumure organique. Mais il nous manque des équipements de transport. Nous n'avons pas de brouette. On transporte la paille avec les vélos. De ce fait il nous a été proposé de fabriquer le compost au champ pour éviter les transports. On a aussi travaillé sur le maraîchage et l'arboriculture. Plusieurs d'entre nous avons planté une centaine d'arbres fruitiers avec de bons taux de reprise. Pour cela nous avons visité des champs déjà en production. Le conseiller doit être curieux et débrouillard. Il faut qu'il nous trouve l'information ou les personnes qui peuvent nous aider »*

Q : Racine Ly se demande ce qu'on a demandé aux paysans avant de venir à l'atelier. Leur intervention n'est pas assez centrée sur le conseil.

R : Les paysans répondent qu'ils parlent avec leurs mots et qu'ils n'ont fait qu'expliquer ce qu'ils font avec ces deux projets.

R. Traoré (CMDT) voit beaucoup de choses communes entre ce que fait la CMDT en matière de conseil avec le PASE. Mais dans le conseil PASE le conseiller ne fait que le conseil, il n'a pas de tâches d'organisation de la production cotonnière.

R : les paysans insistent sur le besoin d'équipement, la CMDT apporte un appui dans ce domaine. Mais pour eux le conseil CMDT ne traite pas de toutes les questions qu'ils se posent.

Q. Patrick Dieraert. Comment développer des synergies entre les expériences de conseil ? Le travail de capitalisation devrait intégrer la comparaison des outils de conseil.

A. Kelly. Le PASE travaille sur la base de 100 exploitations par conseiller. Pour aboutir à des résultats il faut travailler dans la durée sur au moins 3 ans. Comment se fera la relève après ces deux projets ?

## Thème 1. Les besoins en conseils, méthodes et outils

Vous êtes producteurs et responsables paysans dans différentes instances

Vous êtes opérateurs de développement dans des projets, dans une ou plusieurs filières, dans des bureaux d'études ou prestataires de services, etc ...vous tous accompagnez des groupes de producteurs

Vous faites partie de l'administration et vous êtes chargés de coordonner les actions de développement ou de concevoir les politiques agricoles

- ❖ **Comment imaginez vous le conseil agricole dans le contexte malien actuel et futur ?**
- ❖ Quels sont les besoins en conseil au niveau des exploitations (techniques, économiques, pour concevoir des projets, etc)
- ❖ Quelles démarches de conseil mettre en œuvre selon ces besoins ?
- ❖ Quel est le public cible (quels types d'exploitation ?)

### Rapport du Groupe I.

#### 1. *Besoins en conseil*

Les besoins en conseils sont les suivants :

2. Accès aux bonnes semences	9. Conseil en marketing
3. accès aux intrants (engrais, pesticides)	10. Conseil en santé animale
4. formation en techniques de production	11. Alimentation du bétail
5. nouvelles techniques de production	12. gestion et exploitation du troupeau
6. besoins de formation en conditionnement, et transformation	13. amélioration de la race
7. besoins d'information sur les prix et les marchés	14. gestion de la trésorerie
8. Estimations des besoins en intrants, et élaboration du plan de campagne	15. conseil juridique
	16 Conseil pour gérer l'endettement et le crédit

#### 2. *Démarches à mettre en oeuvre*

1. Mise en relation entre les fournisseurs et les producteurs (renvoi au n° dans le tableau précédent : 1, 2, 10, 12)
2. Alphabétisation (transversale)
3. Information et formation (3, 4, 5, 10, 9, 12, 15, 1, 2)
4. Tests en milieu paysan

#### 3. *Public cible*

Les exploitations agricoles et leurs organisations

#### **4. Le Conseil actuellement**

- ❖ Nombre insuffisant d'encadreurs selon les producteurs
- ❖ Non maîtrise du travail des encadreurs par les paysans

#### **5. Le Conseil dans le futur**

- ❖ Nombre de conseillers suffisants
- ❖ Implication des producteurs dans la prise en charge des conseillers

### **Rapport du groupe II.**

#### **1. Conseil amélioré pour le futur**

Répondre à la demande des paysans

Un conseil plus participatif ; le paysan participe pleinement à l'identification et à l'analyse de ses besoins en conseil en vue de l'amélioration de sa situation

Un conseil plus proche des paysans

Un conseil qui par son bien-fondé attire le producteur à y adhérer et à financer l'activité

En définitive, le conseil doit être global, participatif, ciblé, permettant d'atteindre les objectifs fixés par l'exploitation et devant aboutir à l'amélioration de ses revenus et de son cadre de vie.

#### **2. Besoins en conseil**

Deux ordres

1. Conseil global à l'exploitation qui prend en compte les préoccupations de l'exploitation

Elaboration du plan de campagne (adéquation main d'œuvre et superficies)

Tenue du compte d'exploitation ou au moins un outil simple permettant de dégager les sources de revenu (viser des marges positives, etc)

2. Des conseils spécifiques :

- ❖ Economique : recherche de financement, de marchés (débouchés, etc)
- ❖ Technique : formation continue en techniques culturales, maintien du potentiel productif, intégration agriculture-élevage, diversification des revenus, etc

#### **3. Démarches et publics cibles**

Les démarches doivent être souples, moins coûteuses, dirigées sur chaque type d'exploitations volontaires par l'intermédiaire des relais villageois suivis et évalués. Le nombre d'exploitations doit être en adéquation avec les capacités de suivi du relais.

## Rapport du Groupe III

Besoins		Démarches	Cibles
Techniques	Préparation du sol	Formation (fiches techniques)	Agro-éleveurs
	Compostage		
	Dressage animaux de trait	Formation (fiches techniques)	Toutes les exploitations
	Alphabétisation		
	Information, formation sur les paquets techniques et technologies		
	Formation en gestion des revenus et en entreprises agricoles		
	formation et information sur les marchés et commercialisation	Voyages d'études, bulletins, internet	Producteurs organisés
	Intensification des cultures	Diffusion des itinéraires techniques Formation, information	Toutes les exploitations
	Transformation et écoulement des produits agricoles	Diffusion des technologies Besoins de financement marketing, accès au marché	
	Gestion des récoltes	Formation, organisation, sensibilisation	
	Gestion des pesticides et protection environnement	Formation, sensibilisation	
	Gestion et maîtrise de l'eau	Equipements et conseils agro-météorologique	
Conservation des récoltes et des stocks	Formation aux techniques de conservation		
Organisationnelles	Animation des coopératives agricoles	formation du personnel des coopératives : les dirigeants, leurs rôles et représentation	Toutes les exploitations
	Production, multiplication et diffusion des semences sélectionnées	Adoption d'une politique semencière nationale	Producteurs de semences
financiers	Montage et financement des projets	Formation et mise en relation avec structures de financement	Toutes les exploitations
Législatifs	Connaissance des textes législatifs et réglementaires	Traduction et diffusion des textes	Tous producteurs
	conseil à la Sécurisation foncière	Informations sur les conventions foncières et du cadastre	Tous producteurs

## Remarques, questions, contributions suite aux présentations des 3 groupes

**R. Ly.** Les besoins en conseil sont nombreux mais les rapports de groupes ne font pas ressortir les priorités de conseil. Un conseil global pour améliorer la gestion de l'exploitation peut être une base mais comment hiérarchiser les besoins en conseil plus spécifiques. Il faut donc préciser le contenu du conseil en fonction des situations, des attentes des producteurs, de leurs capacités etc.

Il faut aller vers une démarche de conseil et ne pas toujours revenir au conseil technique qui rappelle la vulgarisation. La référence aux relais paysans ou animateur paysan est intéressante mais elle nécessite de réfléchir à la question de la rémunération de ces personnes

**F Traoré (SG APCAM).** Je préfère que l'on utilise le terme de conseil de gestion ou de CEF plutôt que conseil global qui est trop imprécis. Le problème de fonds ce n'est pas de savoir ce que veulent les producteurs mais c'est la rareté des agents formés à cette démarche de conseil à l'exploitation

**A Traoré (CMDT).** Il y a confusion dans le rapport du groupe III entre le conseil à l'exploitation et le conseil aux OP, aux communautés villageoises, aux communes ... il faut toujours bien préciser de quel conseil on parle.

**B. A. Berthé (CERAD).** L'identification des besoins en conseil montre la nécessité de mobiliser différentes compétences. Le conseiller ne peut pas tout faire, il doit savoir mobiliser d'autres personnes (selon les questions soulevées par les groupes en conseil). Il faudrait parler du partenariat entre les institutions capables de contribuer au conseil.

## Thème 2. Gestion des dispositifs, gouvernance et financement

Après avoir identifié les besoins en conseil, les groupes vont réfléchir aux dispositifs à mettre en place et aux financements à mobiliser

- 1/ Quelles sont les structures qui pourraient mettre en œuvre les différentes formes de conseil agricoles ?
- 2/ Quels rôles peuvent jouer les organisations de producteurs ?
- 3/ Comment l'Etat et ses services techniques peuvent ils se mobiliser ?
- 4/ Comment assurer un financement durable des dispositifs de conseil ?

### Rapport du Groupe I

#### 1. Structures de conseil

##### Etat et ses démembrements

DNA. Direction Nationale de l'Agriculture

DNPIA. Direction Nationale de la Pêche et des Industries animales

DNSV. Direction Nationale des Services Vétérinaires

OPV. Office de la Protection des Végétaux

IER. Institut d'Economie Rurale

CMDT, Offices (OHVN, ON, etc), Projets et Programmes

##### APCAM et chambres régionales d'agriculture

##### Privés et autres

ONG, GIE, Bureaux d'études, Prestataires

OP



## **2. Rôle des OP**

Identification des besoins en conseil

Information, sensibilisation, Organisation, Mobilisation

Suivi et évaluation

Dans le cadre de mise en œuvre du conseil par l'Etat et ses démembrements, les OP ont aussi un rôle de relais entre les paysans et les structures chargées de la mise en œuvre.

Quand les OP ont leur propre dispositif de conseil, elles sont aussi chargées de la mise en œuvre et de la gestion du dispositif.

## **3. Mobilisation de l'Etat et de ses services techniques**

Mise à disposition de personnel des services aux OP pour les activités de conseil

Formation continue de ses agents sur le conseil agricole

Rôle régalién (contrôle, arbitrage, alphabétisation)

Recherche d'accompagnement

## **4. Financement durable des dispositifs de conseil**

Sensibilisation des producteurs et de leurs organisations à la prise en charge du dispositif.

L'exemple de Projet de Gestion Rurale (PGR) dont les conseillers sont pris en charge par les OP a été présenté. Les OP prennent en charge 5 400 Fcfa/T, la CMDT 500 Fcfa/T. Si l'argent manque, les OP peuvent ajouter 100 Fcfa/T. La prise en charge du dispositif régional pose problème. Elle est assurée par la CMDT pour 400 Fcfa/T. L'adhésion à un centre de gestion est volontaire ; il y a aujourd'hui environ 2000 OP adhérentes.

Financement par l'Etat, la Filière, les OP et les producteurs.

Nécessité d'une phase transitoire permettant aux organisations paysannes de s'engager progressivement dans la prise en charge du dispositif, c'est-à-dire réduction progressive des subventions.

## **Rapport du Groupe II**

### **1. Structures de conseil**

Toutes les structures impliquées dans la vulgarisation peuvent faire du conseil si elles arrivent à mobiliser les moyens.

Les structures étatiques, les inter-professions, les filières organisées, les prestataires, les chambres d'agriculture, les ONG, les OP.

Pour les OP, il y a une divergence de points de vue entre les membres du groupe (les uns considèrent que les OP ne sont pas en mesure de mettre en place et de gérer elles-mêmes un dispositif de conseil à l'exploitation, « ce n'est pas leur vocation » ; les autres considèrent que c'est envisageable au moins à l'avenir).

### **2. Rôle des OP**

Participer à la conception, à la mise en œuvre, au suivi-évaluation. Elles peuvent mettre en place leur dispositif de conseil ; tout le monde dans le groupe n'était pas d'accord que les OP s'impliquent dans le conseil.

### **3. Rôle de l'Etat**

L'Etat doit définir sa politique de conseil, mettre à la disposition ses ressources humaines déjà existantes, contribuer au financement de l'activité, coordonner les activités, participer à la capitalisation des expériences, alimenter le conseil en technologies et méthodologies et réaliser les formations.

#### **4. Financement durable des dispositifs de conseil**

Prise en charge par l'Etat et les filières

Les bénéficiaires doivent participer au financement du conseil spécifique (individuel)

#### **Rapport du Groupe III**

##### **1. Structures de conseil**

###### Structures de l'Etat

Ministères, agriculture, élevage et pêches, environnement et développement social

Services de développement rural

Services de recherche (IER, IPR, Universités, etc)

Chambres d'agriculture

###### Structures privés

Bureaux d'études, GIE, ONG, Associations

###### Structures de producteurs

Coopératives et associations

CNOP, UNCPM, AGPP, etc

##### **2. Rôle des OP**

Fournir les services du conseil de gestion à ses membres

Recherche de financement

Participation à l'élaboration de projets et programmes

Défendre les intérêts de leurs membres dans la politique du conseil agricole

Suivi-évaluation des actions de conseil

Sensibilisation et mobilisation de leurs membres

##### **3. Rôle de l'Etat**

Définir la politique du conseil agricole

Participer à la mise en œuvre par la mise à disposition des ressources humaines, matérielles

Recherche de financement

Suivi évaluation du conseil

##### **4. Financement durable des dispositifs de conseil**

Contribution concertée de tous les partenaires (Etat, producteurs, et bailleurs)

Assurer une bonne planification dans le temps.

Assurer une gestion transparente des ressources

Sensibiliser et informer les producteurs sur leurs contributions au financement du conseil.

#### **Remarques, contributions et réactions suite à la restitution des travaux de groupe**

P Dugué rappelle que les groupes ont toujours mis en avant le besoin de voir les OP s'impliquer plus dans la construction des dispositifs de conseil. Pour cela le groupe de travail doit poursuivre son travail d'information, de sensibilisation, de formation vis-à-vis des responsables d'OP. Mais il y a divergence dans certains groupes entre ceux qui considèrent

que le conseil est une affaire de spécialistes (des développeurs de structures publiques, des prestataires privés,...) et ceux qui voit le conseil s'intégrer aussi au sein des OP

L'IPR forme des ingénieurs en vulgarisation (Master). La première promotion sortira en 2006. Cette formation se fait en relation avec le Ministère de l'Agriculture. Mais, cette première promotion est composée de professionnels dont la moyenne d'âge est supérieure à 40 ans. Il est peu probable que ces agents aspirent à revenir à la base pour conseiller les producteurs.

Il y a un besoin d'intégrer un enseignement sur le conseil agricole à différents endroits du cursus de formation des ingénieurs et techniciens supérieurs.

Il faudrait au moins une journée de conférence à l'IPR sur le conseil.

Le SG de l'APCAM rappelle que les chambres d'agriculture sont dirigées par des élus. Le président de l'APCAM n'est pas nommé par l'Etat. Il est élu par la base. Les chambres d'agriculture ont une autonomie à caractère technique et financier. L'APCAM doit trouver des ressources pérennes ; elle travaille à la recherche de ces ressources. En attendant, l'Etat donne une subvention à l'APCAM mais cela n'en fait pas une structure étatique.

### **Thème 3. Les besoins en ressources humaines pour développer le conseil agricole**

Après avoir identifier les besoins en conseil, et les structures susceptibles de la mettre en œuvre en mobilisant différentes sources de financements, les groupes vont s'intéresser aux ressources humaines nécessaires au conseil.

1/ Quel est le profil idéal du conseiller et les qualités requises pour mener à bien ce travail proche des producteurs ?

2/ Comment former les conseillers ? Quels rôles peuvent jouer les institutions de formation et de recherche ?

3/ Quels sont les besoins de renforcement des capacités des producteurs et des OP pour que le conseil soit plus efficaces (alphabétisation, formation, ...).

#### **Rapport Groupe I**

##### **1. Profil idéal du conseiller**

Cadres moyens et supérieurs en agronomie, élevage, protection des végétaux, pêche, pisciculture, santé, économie, finance, gestion, juridique, etc

Paysan ayant le niveau requis.

##### **2. Qualités requises**

Être jeune, courageux, avoir l'amour de son travail, communiquer facilement, être sociable, accepter de vivre en campagne, être alphabétisé

##### **3. Comment former les conseillers**

Formation des cadres déjà identifiés pour le conseil à travers les stages théoriques et pratiques, recyclage

Rôle des institutions de formation et de recherche.

Initiation de cycle de formation en conseil de gestion

Elaboration des thèmes de formation

Appui conseil

#### **4. Besoins de renforcement des capacités des producteurs**

Formation, alphabétisation, organisation

Structuration, rôle et attribution des responsables

#### **Rapport groupe II**

##### **1. Le profil idéal du conseiller**

Ingénieur pour la conception, l'analyse et la formation

Technicien supérieur, technicien et agents techniques pour la mise en œuvre du conseil.

##### **2. Qualités requises**

Etre du développement rural

Qualités : homme de terrain, communicatif, patient, disponible, savoir écouter

##### **3. Comment former les conseillers**

Formation académique et formation continue à travers les structures techniques ayant une expérience en la matière : exemple recherche, structure de développement rural.

Institutions de formation et de recherche doivent assurer les formations académiques. La recherche propose des innovations en matière de conseil et assure la formation en la matière.

#### **4. Besoins de renforcement des capacités des producteurs**

Formation continue en alphabétisation fonctionnelle des producteurs et des OP (au moins un néoalphabète par exploitation)

Formation technique de base adaptée aux besoins des exploitations et des OP.

Formation en techniques de communication pour faciliter les échanges

#### **Rapport groupe III**

##### **1. Le profil idéal du conseiller**

Niveau technicien et ingénieur

Avoir les connaissances techniques requises et une bonne capacité d'analyse

##### **2. Qualités requises**

Avoir l'amour de son travail

Pouvoir s'adapter en milieu rural

Aimer le paysan

Etre communicatif

Comprendre et parler la langue du milieu

Etre alphabétisé dans les langues du milieu

Etre capable d'apprendre la langue du milieu

Connaître le milieu paysan (US et coutumes)

Disponibilité et facilité de mouvement

Etre sociable et compréhensif

Avoir de l'ouverture d'esprit

NB. Pour la bonne marche et la bonne conduite du conseiller instaurer un système de suivi-évaluation

### **3. Comment former les conseillers**

Faire une formation spéciale avec des modules spéciaux

Recyclage des agents qui évoluent sur le terrain

Restructurer et renforcer la filière existante

Elargir aux autres structures de formation dispensées en milieu rural

Conception des modules en concertation avec les utilisateurs

Lier la formation théorique à la pratique

Créer un cadre de concertation entre les institutions de formation, de recherches, et les structures de conseil agricoles et les producteurs pour l'information sur les nouvelles technologies.

### **4. Besoins de renforcement des capacités des producteurs**

Redynamisation et adaptation de l'alphabétisation aux besoins des producteurs

Avoir au moins deux alphabétisés par exploitation

Faire une ouverture pour les producteurs qui ont un certain niveau d'instruction pour recevoir des formations de recyclage

Nécessité pour les leaders paysans des OP de s'alphabétiser.

### **Remarques, contributions et réactions suite à la restitution des travaux de groupe**

Long débat sur le niveau requis pour être conseiller. Pour certains il faut viser haut et retenir au minimum le niveau technicien supérieur, pour d'autres il faut aussi prendre en compte les moniteurs, les techniciens de base et même les animateurs paysans.

Le SG de l'APCAM rappelle les besoins de formation des conseillers à la pédagogie pour adulte (andragogie). Il faut aussi insister sur le comportement du conseiller. Il faut qu'il soit modeste, tolérant et qu'il accepte les conditions du travail.

Les producteurs doivent aussi être formés mais il faut penser au calendrier de travail (agricole, de commercialisation, de saison sèche)

Racine Ly considère qu'il faut évaluer l'ensemble des formations et institutions de formation du secteur public et privé qui concernent l'agriculture, et créer des modules de formation sur le conseil.

Un participant porte à la connaissance des participants deux informations :

- le gouvernement travaille à l'élaboration de la Stratégie Nationale de la formation agricole et Rurale (important financement PSAOP)
- le cabinet du Ministère de l'Agriculture a entrepris des consultations régionales pour définir ce que devrait être le conseil agricole. Il s'agit principalement de donner un cadre d'interventions aux agents de terrain des différentes structures de la DNA, DNAI,...

**Participants à l'atelier de capitalisation des expériences de conseil agricole**

Prénom et nom	Structure	Téléphone et mail
Abdoulaye BAMBA	CRA Sikasso	
Abdoulaye HALIDOU	PASAOP Bamako	627 11 30 ; issoufhalidou@yahoo.fr
Abdoulaye KEITA	CT APCAM	221 87 25 – 642 92 72 ; abdoulaye.keita@apcam.org
Aboubacrine KELLY	FEBEVIM Sikasso ; Vice Présid	618 36 70
Adama TRAORE	CMDT Bamako ; Division formation	221 95 25 – 647 64 25
Alassane DAFPE	CT CRA Koulikoro	638 72 98
Baba Antoine BERTHE	GERAD Bamako	603 43 16 ; geradbko1@yahoo.fr
Baba COULIBALY	SPCK Kita ; Producteur	684 79 66
Bakary DEMBELE	SYVAC ; Présid régional	Kimparana ; 237 50 48 – 602 13 50
Bakary MINTA	A. Comptable APCAM	
Boubacar GOITA	BEACIL ; Consultant	Bougouni ; 265 15 19
Bréhima DIALLO	URCGR Sikasso ; Présid	262 05 53
Daouda TRAORE	URCGR Kadiolo ; Présid	903 65 71
Diakaridia DIARRA	CNOP ; Producteur	697 70 96 ; <a href="mailto:cnop@yahoo.fr">cnop@yahoo.fr</a>
Fanssé TRAORE	SYCOV Kkoro ; Présid	611 91 92
Fousseyni FOMBA	SYCOV Bougouni ; SG	628 87 96
Fousseyni TRAORE	SG APCAM	221 87 15 – 221 87 37 ; <a href="mailto:apcam@apcam.org">apcam@apcam.org</a> <a href="mailto:fousseyni.traore@apcam.org">fousseyni.traore@apcam.org</a> ; web : <a href="http://www.apcam.org">www.apcam.org</a>
Hamadoun O. DRAME	DNA Bamako ; DCA FAR	222 28 77 – 648 90 93
Hamidou Coulibaly	Kafo Jiginew ; Délégué Régional	262 07 49 – 636 89 56
Ibrahima SANOGO	CRA Sikasso ; Assistant	262 04 37
Ismael COULIBALY	UNCPM Bamako ; Directeur	222 81 37 – 643 96 12 ; <a href="mailto:ismael_couli@yahoo.fr">ismael_couli@yahoo.fr</a>
Joél BOUARE	SYCOV Fana ; organisateur	603 58 18
Kally SIDIBE	SYPAMO Kita ; SG	257 38 13
Karim TRAORE	SYVAC FANA ; trésorier	225 31 69 – 628 02 13
Kassoum SANGARE	CRA Kayes ; CT	638 41 51
Mahamadi Diawara	IFAC ; Coordinateur	262 05 46 ; ifac@afribone.net.ml
Mamadou BALLO	SYCOV Kignan ; Présid	647 05 15
Mamadou BERTHE	URCGR Loulouni ; Secrétaire	266 06 14



Prénom et nom	Structure	Téléphone et mail
Mamadou SANOGO	SYVAC Kabaran ; SG	921 69 18
Mènè DIALLO	GCM Bamako ; Vice Présidt	642 41 46
Michel HAVARD	CIRAD Yaoundé, Cameroun ; consultant	<a href="mailto:michel.havard@cirad.fr">michel.havard@cirad.fr</a>
Mme DEMBELE A. Rejeane	CNRA Bamako ; secrétaire exécutif adjoint	673 79 10 ; <a href="mailto:rkene@cnra-mali.org">rkene@cnra-mali.org</a>
Mme KAMATE ASTAN SIDIBE	Secrétaire Comptable APCAM	
Mody DIALLO	SYVAC Bougouni ; Présidt	620 67 45
Moussa KONATE	CCA-ONG ; Membre	608 77 71 ; <a href="mailto:msadeb@yahoo.fr">msadeb@yahoo.fr</a>
Oumar DIARRA	SYVAC Koulikoro ; SG OHVN	226 21 12 – 604 10 93
Oumarou SANOGO	AOPP Sikasso	
Patrick DUGUE	CIRAD Montpellier ; consultant	<a href="mailto:patrick.dugue@cirad.fr">patrick.dugue@cirad.fr</a>
Pierre GOITA	SYCOV San ; Présidt	237 53 08 – 632 42 15
Racine LY	IER Bamako, chercheur	671 12 77 – 229 32 72 ; <a href="mailto:racine.ly@ier.ml">racine.ly@ier.ml</a>
Sadio CISSE	CPS-MA Bamako ; Chargé programme	671 46 78 – 221 44 99 ; <a href="mailto:scisse@cpsma.gov.ml">scisse@cpsma.gov.ml</a>
Salif DIARRA	CRA Sikasso ; CT	691 09 90 ; <a href="mailto:salifmadou@yahoo.fr">salifmadou@yahoo.fr</a>
Salif OUATTARA	URCGR Loulouni ; Présidt	Sikasso ; 266 06 14
Sékou CISSE	OHVN Bamako ; Service formation, vulgarisation	222 35 02 – 645 82 29 ; <a href="mailto:sekoubcisse@yahoo.fr">sekoubcisse@yahoo.fr</a>
Seydou COULIBALY	CRA Koulikoro ; Présidt	
Siaka MARIKO	URCGR Hiene ; Présidt	Sikasso ; 263 02 30
Sinaly TRAORE	SYCOV Koutiala ; organisateur	612 33 45
Souleymane BERTHE	URCGR Kignan ; secrétaire	Sikasso ; 263 00 06
Stéphanie ROSCHI	JETASZ, Gouvernance locale et Gestion Ressources Naturelles	262 03 64 ; <a href="mailto:jetasz@icsahel.org">jetasz@icsahel.org</a>
Tahirou TANGARA	IER Bko ; ESPGRN	<a href="mailto:geradbko1@yahoo.fr">geradbko1@yahoo.fr</a>
Vamaro Sanogo	CFGR Koutiala ; responsable	636 97 78
Yacouba COULIBALY	Nyeta Conseil Niono ; consultant	235 21 27 ; <a href="mailto:urdoc@buroticservices.net.ml">urdoc@buroticservices.net.ml</a>
Yahaya KONE	Assistant SG APCAM	623 30 90 ; <a href="mailto:sidiyaya59@yahoo.fr">sidiyaya59@yahoo.fr</a>
Zana jean luc SANOGO	IER Sikasso ; ESPGRN	672 80 74 ; <a href="mailto:zilsanogo@yahoo.fr">zilsanogo@yahoo.fr</a>

Légende : SG. Secrétaire général ; Présidt. Président ; CT. Conseiller Technique